DIAGNOSTIC 360° DE LA RÉSILIENCE TERRITORIALE

Présentation de l'outil et de la liste des indicateurs



Version	Date	Auteurs	Licence
1.3.1	19 février 2025	Frederic Haas, Espelia, Phoenix Conseil	Creative Commons BY-NC-ND 4.0





Table des matières

INTRODUCTION	7
La licence d'utilisation	8
L'ÉQUIPE AUTOUR DU PROJET	9
Les auteurs	9
Les partenaires institutionnels	11
Les contributrices et contributeurs	11
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OUTIL	12
Benchmark des outils existants	12
Objectifs de l'outil « Diag 360 »	12
Structure : Besoins & Fonctions-clés, Objectifs de résilience, Indicateurs	14
Les indicateurs	16
Échelle d'évaluation : l'intercommunalité.	16
Pondération des indicateurs	17
Avertissements sur les limites de l'outil	17
MODE OPÉRATOIRE POUR LA COLLECTE DES VALEURS	19
LES INDICATEURS RELATIFS AUX BESOINS VITAUX	21
Avoir accès à l'eau	21
Couverture effective du territoire par au moins un outil de planification et de gestion de l'eau (SAGE, PGRE, PTGE, contrat de milieu)	24
Existence d'un schéma directeur de l'eau potable de moins de 10 ans	26
Identification d'un agent-référent	27
Taux de conformité physicochimique de l'eau distribuée au robinet	28
Taux de conformité microbiologique de l'eau distribuée au robinet	28
Existence d'un diagnostic territorial sur les conditions d'accès à l'eau de consommation humaine	29
Mise en œuvre de mesures permettant de garantir l'accès à l'eau de consommation humaine (Art. L2224-7-3 CGCT)	31
Existence de dispositifs de protection sociale des abonnés pour l'accès à l'eau	ı 32
Part du territoire en alerte sécheresse estivale pour les eaux superficielles	33
Existence et mise en œuvre d'un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)	34
Fréquence des interruptions de service non programmées pour l'eau potable	35
Durée d'autonomie du service d'eau	36
Existence de ressources alternatives pour l'alimentation en eau potable (interconnexion, stocks stratégiques d'eau et/ou de moyens de potabilisation alternatifs d'urgence)	36
Indice Linéaire des Volumes non comptés (ILVNC)	38
Existence d'une tarification progressive de l'eau	39
Prélèvements d'eau à usage domestique par habitant et par an	40
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des	
prescriptions de l'acte individuel	41
Se nourrir	42





	Existence d'un Projet Alimentaire Territorial	44
	Identification d'un agent-référent	45
	Evolution de la Surface Agricole Utile entre 2010 et 2020	46
	Part de la Surface Agricole Utile sur la superficie totale du territoire	47
	Nombre de marchés de producteurs hebdomadaires pour 1000 habitants	48
	Densité de supérettes et d'épiceries pour 1000 habitants	49
	Accessibilité théorique aux commerces alimentaires à vélo	50
	Part de la restauration collective respectant les critères d'approvisionnement de la loi Egalim	de 51
	Évolution des actifs agricoles entre 2008 et 2019	52
	Densité d'outils de logistique ou de transformation alimentaire locaux	53
	Adéquation théorique entre la production agricole et la consommation du territoire	54
	Part de la surface agricole en agriculture Biologique sur la surface agricole uti 55	ile
	Quantité annuelle d'achats de substances actives rapporté à la SAU du territo 56	oire
	Score « Haute Valeur Naturelle »	57
Avo	oir un toit	59
	Existence d'un Plan Local de l'Habitat (PLH)	61
	Identification d'un agent-référent	62
	Nombre de personnes sans domicile fixe pour 100.000 habitants	62
	Part des logements en situation de sur-occupation	63
	Taux de précarité énergétique liée au logement	64
	Taux de résidences secondaires	65
	Part des logements sociaux dans l'ensemble des logements	67
	Taux de logements vacants	68
	Existence d'un document identifiant les zones de logement exposées aux risquirimatiques	ues 69
	Capacité d'accueil des abris d'urgence pour 100.000 habitants	70
	Part des logements "passoires énergétiques" (étiquettes F ou G) dans le parc logements	de 71
	Part des résidences principales chauffées au gaz ou au fioul	72
	Mise en œuvre effective du service public de la rénovation de l'habitat, à trave une plateforme territoriale de la rénovation énergétique et un dispositif	
	d'accompagnement technique et financier pour la rénovation des logements or ménages modestes	73
Ētr	e en capacité de se soigner	74
	Existence d'un Contrat Local de Santé	76
	Identification d'un agent-référent	77
	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de 65 ans moins	et 77
	Part de la population éloignée des soins de proximité (pharmacie, médecin généraliste, kiné, infirmier, dentiste)	79
	Densité d'officines de Pharmacie	80





	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux infirmiers de 65 ans et moins	81
	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux sage-femmes de 65 ans et moins	82
	Accessibilité Potentielle Localisée aux Chirurgiens-Dentistes de 65 ans et mo 83	ins
	Accessibilité Potentielle Localisée aux Masseurs-Kinésithérapeutes de 65 ans moins	et 85
	Taux d'équipement en Médecine-Chirurgie-Obstétrique (nombre de lits)	86
	Présence d'une structure de santé de type SU et SMUR	87
Se	sentir en sécurité	88
	Part des communes couvertes par un PCS ou un PiCS	89
	Identification d'un agent-référent	91
	Nombre de victimes de violences de type « coups et blessures volontaires » p 1000 habitants	our 91
	Nombre de risques majeurs auxquels sont exposées les communes du territo 93	ire
	Existence d'un recensement des sites et événements sensibles	94
	Existence de relations de travail entre la collectivité et les associations agréée de sécurité civile sur le territoire départemental	es 94
	Existence d'un schéma de résilience numérique	96
LES IN	IDICATEURS RELATIFS AUX BESOINS ESSENTIELS	97
S'i	informer et s'instruire	97
	Existence d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT)	99
	Identification d'un agent-référent	99
	Indice de fragilité numérique	100
	Nombre de médias locaux indépendants à l'échelle départementale	101
	Distance moyenne aux bibliothèques	102
	Part des établissements scolaires engagés dans une démarche globale de développement durable (label E3D)	103
	Part des établissements scolaires enseignant la préparation aux situations d'urgence et la réduction des risques	104
	Part des communes du territoire de plus de 5000 habitants disposant d'une programmation événementielle en lien avec la transition écologique et la	
	résilience territoriale	105
	Existence d'un dispositif d'éco-conditionnalité des aides aux acteurs et projets associatifs	3 106
Viv	vre ensemble et faire société	108
	Existence d'une Convention Territoriale Globale (CTG) comprenant une analy des besoins sociaux	se 110
	Identification d'un agent-référent	111
	Reconnaissance de l'engagement de l'Office de Tourisme dans la transition écologique	112
	Part des ménages d'une seule personne	113
	Taux de pauvreté	114
	Part des jeunes (15-24 ans) non insérés	115
	Taux de participation aux élections municipales 2020	116
	Nombre de lieux de sociabilité nublics pour 1000 habitants	116





	raux de couverture accueil jeurie emant pour 100 emants de moins de 3 ans	110
	Nombre d'associations pour 1000 habitants	119
	Nombre de structures de l'animation de la vie sociale agréée par la CAF (Cer social ou Espace de vie sociale) à l'échelle intercommunale pour 100.000	
	habitants	120
	Nombre d'événements grand public festifs et fédérateurs organisés ou souter par la collectivité par an pour 100.000 habitants	nus 121
	Rapport interdécile du niveau de vie (9e décile / 1er décile)	122
	Différence entre le taux d'emploi des femmes et des hommes	124
	Nombre de travailleurs sociaux / Nombre d'allocataires du RSA	125
	Part des communes de plus de 1000 habitants ayant totalement mis en oeuvr leur Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espa publics (PAVE)	
	Part des femmes dans l'exécutif communautaire	127
Être	e en lien avec la nature	129
	Identification d'un agent-référent	130
	Part des forêts et milieux semi-naturels sur la surface totale du territoire	131
	Nombre d'établissements dépassant les seuils de déclaration d'émission de polluants atmosphériques pour 10.000 habitants	132
	Part du territoire en zone protégée	133
	Superficie moyenne d'espaces verts par habitant dans la ville-centre	134
	Nombre de jours d'épisode de pollution de l'air par an	135
	Existence d'un coefficient de biotope dans le plan local d'urbanisme	137
	Part de la surface du territoire consommée entre 2009 et 2021	138
	Part des communes couvertes par un Atlas de la Biodiversité Communale (Al 139	3C)
LES IN	DICATEURS RELATIFS AUX BESOINS INDUITS	140
Pro	duire et s'approvisionner localement	140
	Existence d'un document-cadre en matière d'économie circulaire	142
	Identification d'un agent-référent	143
	Nombre d'équipements total pour 1000 habitants	143
	Taux d'actifs et d'emplois	145
	Part des emplois de la sphère présentielle	146
	Part des emplois jugés "à risque"	147
	Indicateur de dépendance économique	148
	Part des emplois dans l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de l'économie	149
	Existence d'un dispositif de tarification incitative sur la collecte des déchets (ta ou redevance)	axe 150
	Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés	151
	Part des achats publics intégrant au moins une considération environnementa 152	ale
Avo	oir accès à l'énergie	154
	Existence d'un schéma directeur des énergies (SDE)	156
	Identification d'un agent-référent	157





	Taux d'enfouissement des réseaux électriques	157
	Nombre de postes-sources alimentant le territoire en électricité	159
	Consommation énergétique par habitant, hors secteur économique	160
	Émissions de gaz à effet de serre énergétiques territoriales par habitant	161
	Taux de couverture des besoins énergétiques par les productions énergétique renouvelables locales	es 162
	Niveau d'ambition de la trajectoire de réduction des consommations d'énergie par habitant, par rapport à l'objectif national de -50% en 2050	e 163
Êtro	e en capacité de se déplacer	165
	Existence d'un document-cadre en matière de mobilité durable (PDM, PDMs, schéma directeur)	166
	Identification d'un agent-référent	167
	Part de la population éloignée des équipements de services de proximité (plu 7 minutes)	s de 168
	Taux de précarité énergétique mobilité	169
	Part des communes présentant un ou plusieurs services résidentiels principa (école, alimentation, pharmacie, médecin)	ux 170
	Identification des principaux itinéraires de secours et d'évacuation	171
	Part des déplacements domicile-travail en voiture	172
	Nombre de bornes de recharges de véhicules électriques pour 1000 habitant 173	S
	Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables par km2 urbanisé	174





INTRODUCTION

Depuis quelques années, les élus et agents de collectivités territoriales prennent conscience de la gravité des enjeux écologiques et font le constat que nous sommes entrés dans une « zone de turbulence ». Les bouleversements et les chocs sont de plus en plus brutaux, et de moins en moins prévisibles. Ils témoignent d'une crise écologique systémique qui affecte toutes les sphères géologiques (le vivant animal et végétal, les eaux et glaces, l'air, les sols et roches).

L'action locale est à la recherche de réponses, alors que chaque nouvelle manifestation de la crise (aléa climatique, volatilité des marchés, épidémies, rupture de chaînes d'approvisionnement mondiales, tension sur les ressources physiques, crise géopolitique, conflit social...) renforce notre impression de subir et d'être dépossédés de la maîtrise de notre avenir. Dans cette quête de réponses, les concepts de « développement durable » et de « transition écologique » se révèlent inopérants, confrontés à l'urgence et à la gravité des chocs et des stress socio-environnementaux.

L'heure est au changement de paradigme : prendre acte de l'Anthropocène, interroger les limites de la « Grande Accélération », engager une transformation profonde de notre modèle de société. Dans ce contexte, le concept de « résilience » est porteur d'une dynamique nouvelle. Il se présente surtout comme un outil pertinent pour se préparer à un futur devenu radicalement incertain. Chausser les lunettes de la résilience permet de s'interroger sur les besoins fondamentaux et les menaces qui pèsent sur eux, et ouvre la voie vers une redéfinition des priorités politiques. Il est temps de mener les politiques de l'essentiel.

Le diagnostic 360° de la résilience territoriale vise à contribuer à ce changement de paradigme. Ce "commun", libre de droit et gratuit pour les collectivités territoriales, est développé en réseau avec de multiples experts et collectivités partenaires.

Diagnostic.

360°.

de la Résilience.

Territoriale.

Complémentaire de l'analyse classique des risques territoriaux et du diagnostic de vulnérabilités climatiques, il fournit une photographie de la situation du territoire, pour comprendre sa sensibilité et enclencher une démarche de résilience.

Cette photographie est holistique. Elle présente l'ensemble des composantes du "vivre ensemble", soit toutes les fonctions-clés qui répondent aux besoins vitaux, essentiels et induits des habitants. Capacité à anticiper et à réagir face à des chocs et des stress chroniques, de façon à maintenir les fonctions-clés du territoire, elle dépend des ressources du territoire, de l'action de ses acteurs, pour sécuriser ses moyens de subsistance et développer ses communs immatériels.

Libre de droit et facilement appropriable, le Diag360 peut être déployé par les communautés pour mieux appréhender leur espace de vie commun et leur avenir. Les résultats révèlent une vision claire et transparente des forces et faiblesses du territoire.





La licence d'utilisation

<u>Diagnostic 360° de la résilience territoriale</u> © 2024 by <u>Frédéric Haas</u> is licensed under <u>CC BY-NC-ND 4.0</u>

La licence (Creative Commons BY-NC-ND) permet une utilisation large et ouverte de l'outil.

BY = Attribution — Vous devez créditer l'Œuvre et son Auteur, intégrer un lien vers la licence, indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables.

NB = Pas d'Utilisation Commerciale — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Oeuvre, tout ou partie du matériel la composant. L'utilisation de l'œuvre est libre et gratuite pour un usage personnel. Dans le cas d'une utilisation commerciale ou professionnelle, des droits d'utilisation s'appliquent et contribuent au développement de l'association.

ND = Pas de modifications — Vous n'êtes pas autorisé à modifier l'œuvre, mais vous pouvez transmettre vos suggestions de modifications à l'Auteur.





L'ÉQUIPE AUTOUR DU PROJET

Le projet de diagnostic 360° a été présenté à de nombreuses collectivités, réseaux associatifs et acteurs institutionnels. Il suscite un fort intérêt, dans sa capacité à outiller les territoires pour appréhender et évaluer leur résilience, et les aider à engager des actions. Il répond ainsi à un besoin concret des territoires pour réorienter l'action publique en phase avec les enjeux de l'anthropocène.

Au cours de cette phase de préfiguration, une communauté s'est structurée, réunissant des profils et compétences variés, enrichissant l'outil de leur expérience et regard. Au total, plus de 40 personnes ont donné de leur temps pour contribuer au projet. Des partenaires institutionnels ont aussi partagé leur intérêt pour le projet et la Banque des Territoires s'est proposée d'apporter son soutien financier pour une phase d'expérimentation.

Les auteurs

Frédéric HAAS

Consultant indépendant
Transition et Résilience des Territoires
frederic.haas.pro@gmail.com

J'accompagne depuis 10 ans les collectivités territoriales dans leur démarche de transition écologique. Diplômé de sciences politiques et d'économie de l'énergie et du climat, j'ai contribué à l'élaboration de nombreux PCAET, schémas directeurs des énergies, stratégies d'adaptation, projets de territoire, etc.

J'interviens dans la formation des élus et des services, la réflexion prospectiviste et la mise en récit, la définition de stratégies et de plans d'action, l'évaluation des politiques publiques. Convaincu que l'implication et la coopération de tous les acteurs est une condition-clé pour la réussite des projets territoriaux, je suis formé en facilitation et mets la mobilisation des acteurs et la co-construction au cours des projets que j'accompagne. Je coache aussi les services des certaines collectivités sur les enjeux de pilotage, gouvernance, évaluation et valorisation en phase de mise en œuvre des plans d'action.

Nicolas CRINQUANT

Directeur associé Groupe ESPELIA

nicolas.cringuant@espelia.fr

Le Groupe Espelia réunit 150 consultants, experts de la conception et du déploiement opérationnel des politiques publiques en France et à l'international. Nous assemblons les expertises métiers du conseil (stratégie, organisation, économie, finance, droit) et les expertises sectorielles de toutes les politiques publiques.

- En contribuant à l'amélioration de la performance et à la maîtrise du coût des services et infrastructures publics,





- En renforçant le caractère inclusif des politiques publiques pour réduire les fractures sociales et territoriales,
- En luttant contre le dérèglement climatique et en préservant la biodiversité.

Je suis spécialisé depuis 17 ans dans les politiques publiques et les services de proximité à portée environnementale. Expert du cycle de l'eau, mes champs thématiques d'intervention sont multiples, allant de l'eau, à la GEMAPI, en passant par l'économie circulaire, la gestion des déchets, les transitions agricoles et alimentaires, ainsi que l'adaptation au changement climatique. Outre mes activités de conseil, j'anime le Lab' Innovation et prospective au sein d'Espelia, visant à faire émerger des partenariats multi-acteurs innovants et de nouveaux modes de faire publics, en particulier en matière de stratégies de résilience territoriale et d'adaptation au changement climatique. Co-auteur du Livre Blanc sur la performance des services publics aux côtés d'Intercommunalités de France et de l'UNSPIC, j'ai également contribué aux études exploratoires sur les nouveaux modèles économiques urbains et l'impact de la sobriété soutenus par l'ADEME, le PUCA et la CDC.

Nicolas BREMOND

Chargé d'Affaire & Associé
Phoenix Conseil en Transformation
nicolas.bremond@phoenix-conseil.org

Phoenix Conseil en transformation est un cabinet de Conseil, Assistance et Expertise pluridisciplinaire, agile et efficient! Nous accompagnons les territoires, entreprises, associations et collectifs à anticiper, projeter et à se mettre en action.

La résilience vise à dépasser des situations de crise et à engager une vision à long terme intégrant le risque, les vulnérabilités et s'appuyant sur les forces et potentialités locales utiles à la transformation. La résilience nécessite de penser les contraintes avec des risques inconnus, complexes et interconnectés.

- Préparation à la transformation : diagnostic & stratégie, plan d'actions, sensibilisation & formation
- Conduite de la transformation : mise en mouvement du collectif, gestion de projet, projet & opérations complexes
- Gestion de crise : culture de crise, mise en situation, appui à la cellule de crise

Depuis près de 8 ans j'accompagne chercheurs, ingénieurs et associations dans la définition de leur besoin et la matérialisation concrète en méthodes et outils pratiques. Diplômé de l'École Centrale de Lyon en conception des installations énergétiques, je me suis spécialisé dans la modélisation systémique des concepts socio-techniques. Je re-conçois les systèmes techniques et modes organisationnels afin de transformer nos manières de faire et de concevoir.

Après avoir travaillé en centre de R&D et dans un laboratoire de recherche en Côte d'Ivoire, je me suis spécialisé dans l'étude des dépendances technologiques et le concept de résilience, de redirection et d'autonomie/souveraineté.

Ma pédagogie et mes méthodes scientifiques me permettent d'animer des ateliers et des formations pour tous les niveaux. Mon objectif est de diffuser les connaissances, leur mobilisation autour de projets soutenables, d'intérêt communs et transversaux.





Les partenaires institutionnels









Les contributrices et contributeurs

Une vingtaine de contributeurs ont participé aux différentes phases de co-construction de l'outil, entre novembre 2022 et mars 2023, puis entre mai 2024 et février 2025. Qu'elles et ils en soient remercié.e.s :

Alexandra Watier	Erwan Gardies	Mahieu Ramanitra
Anne-Sophie Gervais	Fiona Mille	Marie-Céline Godin
Antonin Darcourt	Gabriel Chavalarias	Nathalie Furst
Arnaud Vanbalberghe	Jean-Yves Pineau	Nicolas Brémond
Benoît Thevard	Laurence Lecoeur	Nicolas Crinquant
Caroline Le Roy	Laurent Aillet	Patrick Chvedoff
Charlotte Dauwe	Lise Miniussi	Solène Cordonnier
Christophe Mandereau	Léo Donse	Valentin Rocheteau
Clémence Marque	Mael Bordas	Vanessa Weck
David Tixier		





PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OUTIL

Benchmark des outils existants

La résilience territoriale bénéficie de multiples publications, notamment depuis la crise du Covid-19, mais manque aujourd'hui d'outils concrets pour aider les collectivités territoriales à s'approprier le concept et à le déployer à l'échelle de leur territoire.

Les diagnostics de vulnérabilité au changement climatique demeurent focalisés sur les aléas climatiques, et n'intègrent pas les autres menaces consécutives de l'Anthropocène (épuisement des ressources naturelles, appauvrissement des sols, déchets et pollutions, effondrement de la biodiversité, etc.), qui peuvent provoquer des chocs ou des stress chroniques.

Les approches classiques des risques territoriaux (PCS, DICRIM, Label France Résilience, etc.) demeurent très segmentées et se focalisent sur les risques naturels, industriels et de sécurité civile connus.

Les nouveaux outils de résilience en provenance du monde anglophone (City Resilience Index, Community Resilience Toolkit) ne répondent pas aux exigences propres aux collectivités territoriales françaises.

Dans ce contexte, la **Boussole du CEREMA** a été élaborée comme un document-cadre permettant de lire tout type de politique publique ou projet sous l'angle de la résilience. C'est une grille de lecture mais pas une méthode pour établir un diagnostic territorial.

Objectifs de l'outil « Diag 360 »

Le Diag 360 vise à donner une photographie du degré de vulnérabilité et de résilience du territoire à un moment donné. Cette photographie établit un diagnostic simple des enjeux du territoire, met en exergue les faiblesses et les forces du territoire du point de vue de la résilience, et oriente les réflexions stratégiques et actions opérationnelles. Il permet d'établir un état des lieux initial avant d'engager une démarche de résilience, puis d'évaluer l'évolution de cette résilience au fil du temps. Il offre aussi un levier de comparaison du niveau de résilience avec des territoires voisins ou similaires.

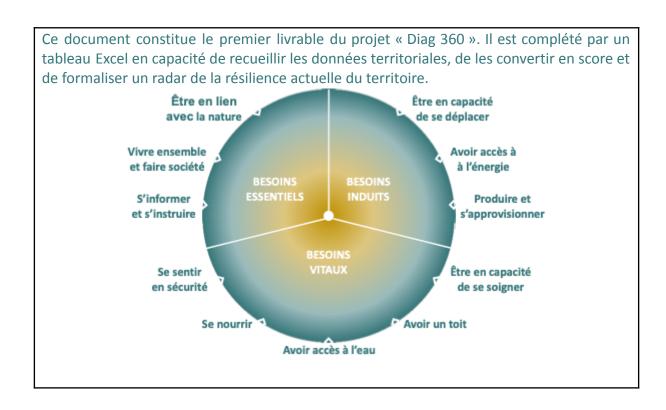
Il se fonde sur une approche par les besoins des habitants, suivant la Théorie du Donut proposée par Kate Raworth. Cette approche 360° vise à embrasser l'ensemble des besoins dans une vision holistique. Fondé sur des indicateurs chiffrés, il dépend néanmoins de la disponibilité des données et ne peut donc prétendre à l'exhaustivité dans son analyse : d'où la notion de « photographie » qui expose le caractère illustratif et représentatif du Diag 360.





Le Diag 360 se veut complémentaire des autres diagnostics territoriaux qu'il enrichit, en premier lieu les diagnostics des PCAET, qui évaluent les vulnérabilités du territoire aux effets du changement climatique, et le dispositif ORSEC, qui prévoit une analyse des risques prévisibles.

L'outil permettra ainsi d'identifier les grands enjeux du territoire dans un contexte d'incertitude radicale. En fonction de la volonté du territoire, il pourra ainsi s'engager dans une stratégie de résilience, ou bien directement sur des actions en réponse aux grandes vulnérabilités révélées.







Structure : Besoins & Fonctions-clés, Objectifs de résilience, Indicateurs

3 catégories de besoins et 11 fonctions-clés territoriales

A partir de la Théorie du Donut, qui défend l'idée d'un plancher social, les besoins humains et sociétaux sont structurés en 3 catégories : vitaux, essentiels, induits.

Chacune de ces catégories de besoins réunit plusieurs besoins, qui correspondent à autant de "fonctions-clés" territoriales. La notion de « fonction-clé » définit l'ensemble des rôles, structures, propriétés qui permettent de répondre au sein d'un territoire aux besoins des citoyen.ne.s, et donc de garantir la poursuite du "vivre ensemble" (cohabitation harmonieuse entre individus ou entre communautés, Larousse).

- Les besoins vitaux : des besoins physiologiques et sanitaires dont la survie de l'être humain dépend. Abraham Maslow les présente comme socle de sa pyramide.
 - o Avoir accès à l'eau
 - o Se nourrir
 - o Avoir un toit
 - o Être en capacité de se soigner
 - Se sentir en sécurité
- Les besoins essentiels: des besoins indispensables pour la vie en société. Ils correspondent aux tranches intermédiaires et supérieures de la pyramide de Maslow.
 - o S'informer et s'instruire
 - o Vivre ensemble et faire société
 - o Être en lien avec la nature
- Les besoins induits: ils sont nécessaires pour répondre aux besoins vitaux et essentiels.
 - o Produire et s'approvisionner localement
 - o Avoir accès à l'énergie
 - o Être en capacité de se déplacer







Nota Bene: Bien que cet outil cherche à promouvoir une vision systémique des enjeux contemporains, il n'échappe donc pas à une structuration en silo, par besoin. Ce choix méthodologique s'explique par des raisons pragmatiques, dans le cadre de cette Version 1, considérant qu'il permet d'ores et déjà de se fonder une vision holistique des enjeux de résilience territoriale. Dans une version ultérieure de l'outil, il est envisagé de développer un système de "tag" qui permettra de relier chaque indicateur aux différents besoins auxquels il répond.

3 objectifs de résilience :

La résilience se définit comme "la capacité d'un territoire à anticiper et à réagir face à des chocs et des stress chroniques, de façon à maintenir les fonctions-clés du territoire qui permettent à ses habitants de vivre et de s'épanouir". Afin de clarifier cette définition, l'outil pose comme principe que la résilience doit permettre de répondre à trois objectifs :

- Objectif Subsistance: La subsistance se définit comme le fait de satisfaire à ses besoins élémentaires. Avant tout, la résilience implique en effet de répondre au « plancher social » des besoins humains.
- Objectif Gestion de crise: Pour être qualifiée de résiliente, cette capacité à pourvoir aux besoins de base doit être effective en toute situation, y compris lorsque le territoire subit des chocs ou des stress pouvant heurter sa stabilité. La collectivité doit être en capacité d'affronter ces crises inéluctables et de continuer à répondre aux besoins fondamentaux de ses habitants pendant ces crises.
- Objectif Soutenabilité: Dans un monde post-carbone, la collectivité doit permettre à ses habitants de répondre à leurs besoins avec le plus faible impact environnemental possible, afin de ne pas dépasser les « plafonds écologiques ». Cet objectif vise à traduire à l'échelon local la notion de limites planétaires. Si la résilience ne s'accompagne pas de soutenabilité, elle creuse sa propre tombe.

Les indicateurs sont organisés en fonction de ces trois objectifs.





2 types d'évaluation :

L'outil observe l'état de la résilience du territoire, résultant de ses caractéristiques propres et de son histoire, mais il interroge aussi l'action récente des pouvoirs publics locaux, qui peuvent avoir une influence rapide et concrète pour la résilience de son territoire.

- Indicateurs d'état : Ils décrivent un état de résilience actuel du territoire. On peut aussi les concevoir comme des indicateurs de résultat de l'action passée des acteurs du territoire.
- Indicateurs d'action : Ils s'intéressent à des actions structurantes qui ont pu être développées dans les années récentes par les pouvoirs publics. A la différence des indicateurs d'état, il s'agit de paramètres sur lesquels la collectivité peut avoir une influence directe au cours du mandat électif en cours.

Les indicateurs

Dans cette V1 expérimentale, le nombre d'indicateurs est de 125, répartis de façon relativement homogène entre les besoins : entre 8 et 18 indicateurs par besoin.

Échelle d'évaluation : l'intercommunalité.

On considère, dans une approche théorique, que le périmètre de l'intercommunalité représente le bassin de vie. La DATAR (devenue ANCT depuis) le définit comme « un territoire présentant une cohérence géographique, sociale, culturelle et économique, exprimant des besoins homogènes en matière d'activités et de services ». Il intègre donc le bassin d'emploi, mais aussi un bassin d'équipements et de services publics et privés (transport, enseignement, santé, action sociale), qui peut être formé autour d'une ville-centre ou non. Le dernier zonage des bassins de vie par l'INSEE en dénombre 1707, dont 1256 dans l'espace rural¹.

D'autres questionnaires pourront être imaginés à l'avenir pour des échelles inférieures (commune, quartier...) ou supérieures (territoire de projet, département...).

-

¹ Source: <u>https://www.insee.fr/fr/statistiques/7455752</u>





Pondération des indicateurs

D'une manière générale, un coefficient de pondération est un facteur que l'on applique à une valeur afin lui donner un poids plus important dans une moyenne générale établie à partir de la somme de ces valeurs. La pondération permet de refléter l'importance ou sa contribution relative de la valeur dans l'ensemble de la note.

Dans le cadre du diagnostic 360, il est proposé d'établir 3 représentations des résultats :

- 1) Une première représentation attribue un même coefficient de 1 à tous les indicateurs, considérant ainsi que tous sont d'égale importance.
- 2) Une deuxième représentation intègre des coefficients de pondération, en fonction des critères suivants:
 - a) Type de besoins : les besoins vitaux sont considérés comme plus importants que les besoins essentiels et induits. Un coefficient décroissant s'applique aux trois types de besoins.
 - b) *Type d'évaluation :* les indicateurs d'action ne relèvent pas d'un déterminisme (physique, socio-économique, technique...) et sont fonction de l'action publique locale en faveur de la résilience territoriale. Un coefficient plus élevé leur est appliqué.
 - c) Indicateur à valeur quantitative: les indicateurs dont la valeur est quantitative sont jugés plus précis que les indicateurs qui reçoivent une réponse en auto-évaluation (de type "Oui / Non / En cours"), ils présentent donc un coefficient plus élevé.
 - d) Comparaison à des valeurs absolues ou relatives: Les indicateurs dont les valeurs sont évaluées par rapport à des valeurs absolues sont jugées plus pertinentes pour évaluer la résilience du territoire, par rapport à des valeurs comparées relativement à des valeurs nationales. Ils bénéficient d'un coefficient plus élevé.
- 3) Une troisième représentation, optionnelle, est possible à la main des collectivités: celles-ci peuvent identifier des enjeux particuliers propres à leur territoire et décider d'attribuer un "coefficient bonus" à certains indicateurs.

L'application des pondérations s'effectue suite à la phase de collecte des données.

Avertissements sur les limites de l'outil

Un outil en phase de construction et d'expérimentation

Cette 1e version de l'outil présente une liste d'une centaine d'indicateurs, sélectionnés pour leur caractère accessible et évocateur des enjeux de résilience. Ces indicateurs ont vocation à évoluer lors d'une phase d'expérimentation qui verra l'outil mis en œuvre sous forme de test avec des territoires partenaires et qui sera l'occasion d'échanges et de réflexions avec des acteurs institutionnels et académiques. Il s'agit donc en quelque sorte d' « indicateurs-martyrs » dans une démarche de co-construction, d'apprentissage et d'amélioration continue.





Une approche data qui ne substitue pas aux diagnostics sensibles

Le présent outil correspond à une tentative de caractérisation de la résilience territoriale, dans ses multiples facettes. Il présente un certain nombre de limites, en premier lieu lié au choix des indicateurs, qui est contraint par leur disponibilité. Les indicateurs retenus ne sont pas toujours ceux qui reflètent le mieux les situations territoriales. Certains indicateurs déterminants manquent à l'appel. Les hypothèses établies pour traduire les valeurs en « note » de résilience sont questionnables et peuvent être remises en cause. Ces indicateurs omettent, par essence, la dimension « qualitative » ou « vécue » des vulnérabilités et de la résilience territoriale.

Aussi, ce diagnostic ne doit pas être considéré comme une fin en soi. Il ne représente qu'une étape, et se veut être un support de réflexion collective pour tendre vers une caractérisation plus précise de la résilience territoriale. Nous ne pouvons que soutenir et encourager à la réalisation complémentaire de diagnostics qualitatifs, humains, et espérons d'ailleurs que les résultats du Diagnostic 360° constituent un argument pour lancer ce travail.





MODE OPÉRATOIRE POUR LA COLLECTE DES VALEURS

Le Diagnostic 360 se compose d'une liste d'indicateurs variés, à renseigner en allant chercher les valeurs auprès de banques de données numériques ouvertes (open data), ou en interne auprès des services de la collectivité ou dans les documents de planification territoriale existants à l'échelle de l'intercommunalité (PCAET, PiCS, PLUi, PAT...) ou dans des documents supra (PPRN, SCOT...).

Du côté des données en open data, environ 25 sources différentes permettent de compléter l'outil. Le tableau excel de collecte des valeurs est structuré de façon à ce qu'une seule connexion à chacune de ces sources suffise pour réunir toutes les valeurs nécessaires à la complétion du diagnostic 360.

Quatre principales banques de données permettent de réunir un certain nombre d'indicateurs. Il s'agit des sources suivantes :

Observatoire des territoires	Le site de l'Observatoire des territoires, développé et animé par l'ANCT, rassemble, analyse et diffuse les données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement et du développement des territoires. Il permet de cartographier plus de 500 indicateurs à toutes les échelles et d'éditer des portraits de territoires. https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/	14 utilisations
ODDetT	ODDetT est une plateforme née de l'initiative de la DEAL Réunion, développée par le réseau des directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement, en partenariat avec l'Insee et le CGDD. Elle regroupe une palette d'indicateurs éclairant les ODD au niveau national et territorial, transmise par l'Insee et le Service des données et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Elle permet de visualiser des indicateurs du développement durable à l'échelle de son territoire et en comparaison avec d'autres niveaux géographiques. https://oddett.lab.sspcloud.fr/app/dealapp NB: Pour retrouver votre collectivité sur cette plateforme, il suffit de supprimer l'EPCI indiqué par défaut et de faire une recherche par mot-clé, ex. ci-contre.	Choisir sa géographie: Niveau géographie: Niveau géographique EPCI Territoire Bois 200027076 - CC Arvon Bigischaut Cher 200068880 - CC Champagne Boischauts 200071985 - CC Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura





Territoires au futur	La plateforme Territoires au futur est une plateforme d'information et un outil d'interpellation et d'aide au diagnostic de la résilience territoriale pour les territoires. Elle a été conçue en collaboration entre le Shift Project et les Shifters. https://territoiresaufutur.org/carte	9 utilisations
Cartosanté	C@rtoSanté est un outil porté par les Agences Régionales de Santé de représentation cartographique et statistique de données spécifiques aux problématiques d'offre et de demande de soins de premier recours et d'autres professions de santé. Il regroupe aujourd'hui des informations liées à 8 professions libérales. https://cartosante.atlasante.fr	5 utilisations
Statistiques-I ocales	Le site Statistiques-locales est un observatoire cartographique conçu par l'INSEE pour permettre d'analyser la distribution spatiale de données géoréférencées, afin de mieux comprendre les dynamiques territoriales à l'oeuvre en France. Cette diffusion valorise les données locales par des restitutions interactives sous forme de cartes, tableaux, graphiques, fiches de synthèse ou rapports. https://statistiques-locales.insee.fr/	5 utilisations
Eau-france	Eau-france est le service public d'information sur l'eau,porté par l'Office Français de la Biodiversité. https://www.eaufrance.fr	4 utilisations

Par ailleurs, 58 indicateurs sont à renseigner à partir d'informations internes :

- via les documents de planification,
- via la connaissance qu'ont les services techniques du territoire,
- via l'expertise d'acteurs partenaires (syndicats délégataires notamment).

Ces indicateurs concernent des domaines d'action publique variés et nécessitent de mobiliser les services de la collectivité référents.





LES INDICATEURS RELATIFS AUX BESOINS VITAUX

Avoir accès à l'eau

Mots-clés	Objectifs de Développement Durable associés
Boire	6 . Eau propre et assainissement
Usages domestiques et économiques de l'eau	13 . Mesures relatives à la lutte contre
Continuité de service	les changements climatiques
Assainissement	14 . Vie aquatique
Sanitaires	15 . Vie terrestre

L'accès à l'eau correspond à ses usages de base, en premier lieu les usages domestiques (boisson, préparation et cuisson des aliments, hygiène corporelle, hygiène générale et propreté du domicile ou du lieu de vie), mais aussi à des usages d'activités économiques telles que les activités industrielles, l'agriculture, la production d'électricité et le refroidissement des centrales électriques, etc. Pour répondre à ces divers besoins et activités, des prélèvements d'eau sont réalisés dans les milieux. Pour quelques usages spécifiques, comme le refroidissement, les usagers peuvent recourir à de l'eau saumâtre ou salée, mais dans la majorité des cas, c'est de l'eau douce qui est prélevée. La majorité (autour de 90%) des prélèvements d'eau est restituée aux milieux naturels, hormis la partie évaporée ou absorbée par les individus ou la biosphère, mais souvent avec une qualité altérée et une modification du régime des eaux. Les prélèvements ont donc des impacts sur l'état quantitatif et qualitatif des eaux.

Actuellement, l'eau se révèle être la première ressource naturelle affectée par des conflits d'usage en France, dans un contexte de raréfaction liée au réchauffement climatique. Les enjeux de transformation et de soutenabilité dans nos usages de l'eau sont déterminants pour notre résilience collective.

L'accès à l'eau comme droit fondamental est reconnu par la législation. En France, ce droit est reconnu par la loi du 30 décembre 2006 qui affirme que « l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous ». La quantité minimale d'eau nécessaire pour couvrir les usages domestiques est définie entre 50 et 100 litres d'eau par personne et par jour.

La directive européenne n°2020/2184, dite directive « eau potable » a imposé aux États-membres de mettre en œuvre « les mesures nécessaires pour améliorer ou préserver l'accès de tous aux eaux destinées à la consommation humaine, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés ».





Cette directive a été transposée en droit français :

- Législativement par l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- Réglementairement par deux décrets du 29 décembre 2022, n° 2022-1720 relatif
 à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et n°
 2022-1721 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée
 à la consommation humaine;
- Treize arrêtés du 30 décembre 2022.

Aux termes de ces textes, l'article L. 2224-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales expose que les collectivités compétentes « identifient sur leur territoire les personnes n'ayant pas accès, ou ayant un accès insuffisant, à l'eau potable ainsi que les raisons expliquant cette situation. »

Enfin, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) rappelle aussi que « les établissements recevant du public sont tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public, lorsque cette installation est réalisable dans des conditions raisonnables. »

Objectifs de résilience	Indicateurs d'état	Indicateurs d'action
Indicateurs transverses aux trois objectifs		 Couverture effective du territoire par au moins un outil de planification et de gestion de l'eau Existence d'un schéma directeur de l'eau potable de moins de 10 ans Identification d'un agent-référent
Subsistance : Permettre à chacun de répondre à ses besoins en quantité et avec une qualité suffisantes	 Taux de conformité physico chimique de l'eau distribuée au robinet Taux de conformité microbiologique de l'eau distribuée au robinet 	 Existence d'un diagnostic territorial sur les conditions d'accès à l'eau de consommation humaine Mise en œuvre de mesures permettant de garantir l'accès à l'eau de consommation humaine Existence de dispositifs de protection sociale des abonnés pour l'accès à l'eau





Gestion de crise : Anticiper les risques sur la ressource et développer des réponses (sobriété, efficacité, substitution)	 Part du territoire en alerte sécheresse estivale pour les eaux superficielles Durée d'autonomie du service d'eau potable en cas de rupture 	 Existence et mise en oeuvre d'un PGSSE Fréquence des interruptions de service non programmées du service d'eau potable Existence de ressources alternatives (interconnexion, stocks stratégiques d'eau, d'interconnexions territoriales et/ou de moyens de potabilisation alternatifs en cas d'urgence)
Soutenabilité: Optimiser les usages de la ressource et préserver sa qualité	■ Prélèvements d'eau à usage domestique par habitant et par an	 Volumes non comptés des réseaux d'eau potable Existence d'une tarification progressive de l'eau Conformité des performances des équipements d'épuration





Détails des indicateurs

Couverture effective du territoire par au moins un outil de planification et de gestion de l'eau (SAGE, PGRE, PTGE, contrat de milieu)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Gest'Eau <i>ou</i> Interne	Oui En cours d'élaboration Non	Elevée

Définition:

Différents outils de planification de la gestion de l'eau existent à l'échelle française, qui diffèrent par leur portée, leurs objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil de planification à long terme à l'échelle d'un bassin versant, visant à assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il découle d'un SDAGE, qu'il décline localement de manière programmatique. Il est construit en concertation avec les parties prenantes et a une portée réglementaire : il s'impose aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU) ainsi qu'aux décisions publiques ayant un impact sur l'eau. Les SAGE ne couvrent actuellement que 54% du territoire métropolitain². Depuis 2009, 154 SAGE ont été identifiés comme nécessaires par les SDAGE. Le Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (dit "Plan Eau") conçu en 2023 prévoit la systématisation des SAGE.

Le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) vise le même objectif d'assurer la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, mais il est conçu à l'échelle d'un territoire spécifique (par exemple, un département ou une région). Il peut être mis en place lorsque les enjeux de gestion de l'eau ne nécessitent pas la mise en œuvre d'un SAGE à l'échelle d'un bassin versant, ou de façon complémentaire au SAGE.

Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) ont été créés suite aux Assises de l'Eau de 2019. Ils visent à réunir l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.), et à co-construire des réponses permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles, en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

² Source :

https://www.banquedesterritoires.fr/adaptation-de-la-politique-de-leau-au-defi-climatique-un-rapport-de-lassemblee-propose-un-bouquet . Et pour le suivi du taux de couverture nationale : https://www.eaufrance.fr/chiffres-cles/part-du-territoire-couvert-par-un-sage-en-2021





L'objectif gouvernemental est de faire aboutir au moins 50 PTGE d'ici 2022 et 100 d'ici 2027.

Le Contrat de Milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un outil de gestion concertée et de planification à l'échelle d'un cours d'eau ou d'un système hydrographique. Il n'a pas de portée réglementaire, mais il favorise la coordination des actions et la mobilisation des financements pour la gestion de l'eau au niveau local. Il constitue un autre outil pertinent pour la mise en œuvre des SDAGE.

Bien que non évalué dans le cadre de cet outil, il est indispensable que les documents de planification relatifs à la gestion de l'eau intègrent des objectifs d'adaptation au changement climatique, précisant la trajectoire de réduction des prélèvements³.

Justification:

La planification de la gestion territoriale de l'eau est indispensable pour une gestion durable et équilibrée des ressources en eau. Elle est essentielle pour répondre aux défis du changement climatique, de la préservation des milieux aquatiques et de l'approvisionnement en eau potable. Au regard de la multiplicité des usages de l'eau, la planification doit permettre d'éviter les conflits d'usage et de prioriser les besoins essentiels en période de sécheresse. Elle étudie les effets du changement climatique pour en limiter les impacts (crues, sécheresses) Elle vise aussi à protéger les rivières et les nappes phréatiques (en tant que ressource et l'écosystème) des prélèvements excessifs et des pollutions.

Accéder à la donnée

Le site Gest'Eau permet de suivre l'état d'avancement des SAGE et des contrats de milieu. Il distingue niveaux d'avancement. Seuls les outils approuvés / en cours mis en œuvre ou en révision peuvent ici être considérés comme effectifs.

L'état d'avancement des SAGE identifiés comme nécessaires est accessible sur Gest'eau sous forme cartographique

https://www.gesteau.fr/sage#6/46.649/4.570/sdage,sage ou de liste: https://www.gesteau.fr/situation/sage/necessaires-sdage

L'état d'avancement des contrats de milieux est accessible sur Gest'eau : https://www.gesteau.fr/contrats#6/46.649/4.570/sdage,contrats

Il n'existe pas de données centralisées relatives aux PTGE et aux PRGE. Le site Gest'eau présente une carte de France des PTGE engagés, mais celle-ci ne semble pas mise à jour⁴. Certaines agences de l'eau regroupent les données relatives aux PGRE de leurs bassins.

_

³ Il s'agit d'une mesure prévue dans le Plan Eau, avec pour échéance 2027.

⁴ Source: https://gesteau.recette.oieau.fr/ptge#6/46.649/4.570/ptge





Existence d'un schéma directeur de l'eau potable de moins de 10 ans

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui sur tout le territoire Oui sur une partie du territoire Non, en cours d'élaboration	Elevée

Définition :

Un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) est un document stratégique obligatoire⁵ permettant, à l'échelle administrative de la collectivité territoriale, d'organiser et d'anticiper la gestion de l'eau potable sur son territoire. Il vise à garantir un accès durable, sécurisé et de qualité à l'eau potable, en prenant en compte les enjeux environnementaux, économiques et techniques.

Il comprend un diagnostic de la ressource et du service (sources, captages, infrastructures et réseaux), une étude des besoins actuels et futurs, une identification des risques et vulnérabilité du territoire, et un plan d'action et de programmation des travaux.

Certains financements publics (ex : Agences de l'eau) peuvent être conditionnés à l'existence d'un SDAEP.

Justification:

Complémentaire aux documents de documents de planification de l'eau type SAGE qui travaillent à l'échelle des bassins versants, le schéma directeur de l'eau potable constitue un outil-clé pour mieux gérer les infrastructures, sécuriser l'approvisionnement en eau, organiser les investissements nécessaires et y associer une trajectoire financière adaptée.

Accéder à la donnée

Source interne.

La distribution de l'eau potable est une compétence communale, qui doit obligatoirement être transférée à l'intercommunalité d'ici 2026⁶. Que la compétence soit déjà à l'échelle intercommunale ou encore entre les mains des communes, elle

https://www.intercommunalites.fr/domaines-daction/environnement-et-amenagement/politique-globale-de-leau/eau-potable-et-assainissement-la-carte/

⁵ Article L. 2224-7-1 du CGCT

⁶ Carte des EPCI compétents:





peut être transférée une structure syndicale dédiée, qu'il faudra alors interroger. Le document doit dater de moins de 10 ans pour être valable dans le cadre de cet outil

Identification d'un agent-référent

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non	Elevée

Définition:

Une personne (ou une équipe) au sein de services techniques de l'EPCI est-elle en charge de traiter des enjeux relatifs à ce besoin ?

Justification:

Cet indicateur vise à qualifier la prise en compte de chaque besoin dans l'action publique locale. Que l'intercommunalité soit compétente en ce domaine ou non, l'objectif de résilience territoriale censé guider son action doit la conduire à dédier des moyens humains à ces enjeux. En cas d'absence de compétence, l'agent a un rôle de relais entre la structure compétente (commune, syndicat supra-intercommunal, autre collectivité) et les actions de l'EPCI (volontaires ou dans d'autres domaines en interaction avec ce besoin).

Accéder à la donnée
Source interne





Taux de conformité physicochimique de l'eau distribuée au robinet

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Eau France	De 0% à 100% Moyenne France : 98,5%	Elevée

Définition:

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant.

Justification:

L'indicateur est sensible à toute évolution de la ressource, du traitement et du réseau. Les conditions climatiques locales peuvent entrer en ligne de compte

Accéder à la donnée

Cet indicateur est fourni en open data par le service public d'information sur l'eau. Accessible ici : https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P102.1

Taux de conformité microbiologique de l'eau distribuée au robinet

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Eau France	De 0% à 100%	Elevée
			Moyenne France : 98,5%	

Définition:

La conformité microbiologique de l'eau au robinet fait référence à l'absence ou à la présence à des niveaux acceptables de micro-organismes pathogènes dans l'eau potable distribuée aux consommateurs (bactéries, virus, parasites...).

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau





distribuée à l'usager concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.

Justification:

La qualité microbiologique de l'eau potable témoigne des pollutions des eaux de surface et souterraines du territoire, qui peuvent être contaminées par des déchets agricoles, industriels ou urbains (intrants chimiques agricoles, substances toxiques, eaux, usées...). Les précipitations peuvent également entraîner le lessivage des contaminants du sol vers les eaux de surface. Enfin, les composants des canalisations peuvent aussi migrer dans l'eau (plomb de canalisations anciennes, nickel, cuivre, chlorure de vinyle...).

La réglementation définit d'une part des limites de qualité qui ne doivent pas être dépassées pour les germes susceptibles de causer des problèmes de santé tels que des troubles intestinaux ou des infections localisées (Escherichia coli et entérocoques) et d'autre part des références de qualité pour les germes qui, sans être pathogènes, signalent une défaillance dans le traitement de l'eau ou dans le réseau (bactéries coliformes, bactéries sulfitoréductrices).

Accéder à la donnée

Cet indicateur est fourni en open data sur

https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P101.1

Existence d'un diagnostic territorial sur les conditions d'accès à l'eau de consommation humaine

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Interne	Oui Oui partiellement En cours d'élaboration Non	Elevée

Définition:

Cet indicateur est à renseigner par la collectivité, en lien avec l'obligation légale de l'article L2224-7-2 du CGCT.





Le diagnostic territorial sur les conditions d'accès à l'eau de consommation humaine (Article L2224-7-2 CGCT) vise à "satisfaire les besoins essentiels des personnes en eau destinée à la consommation humaine", et prévoir que "les communes ou leurs établissements publics de coopération identifient sur leur territoire les personnes n'ayant pas accès, ou ayant un accès insuffisant, à l'eau potable ainsi que les raisons expliquant cette situation.⁷" Il doit être réalisé par toutes les collectivités compétentes.

Dans l'hypothèse où plusieurs autorités organisatrices cohabitent sur le territoire de la collectivité (communes, syndicats de communes), l'évaluateur procède comme suit :

- Si toutes les collectivités compétentes pour l'eau potable sur le territoire ont engagé le diagnostic : Oui
- Si seule une partie des collectivités compétentes pour l'eau potable sur le territoire a engagé le diagnostic : Oui partiellement
- Si aucune des collectivités compétentes pour l'eau potable sur le territoire a engagé le diagnostic : Non

Ce diagnostic territorial, obligatoire à compter du 1/01/2025, porte sur l'intégralité de la population présente sur leur territoire de la collectivité compétente pour la gestion de l'eau potable. Il fait l'objet d'une mise à jour tous les six ans et tient compte des signalements de situations relatives à un accès inexistant ou insuffisant à l'eau potable.

La Coalition Eau propose un guide méthodologique pour aborder les enjeux de précarité eau et proposer une méthode en 3 phases pour piloter le diagnostic⁸.

Justification:

Le Ministère de la Transition Écologique fait état d'environ 300.000 personnes privées d'un accès continu et sécurisé à l'eau potable et à l'assainissement en France⁹: personnes sans domicile fixe, résidents des bidonvilles, squats, campements, gens du voyage...

Le diagnostic territorial sur l'accès à l'eau doit permettre d'identifier sur chaque territoire les publics en mal d'eau, d'apporter une meilleure compréhension des problématiques de précarité en eau (peu prises en compte par les politiques publiques des services d'eau potable à ce jour), de compléter et de consolider les données et les outils statistiques, de formuler et de mettre en oeuvre des mesures

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046782381/2025-01-28

 $\underline{\text{https://coalition-eau.org/publication-du-guide-pour-la-realisation-du-diagnostic-territorial-sur-lacces-a-lea} \, \underline{\text{u/}}$

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/0.%20Introduction%20-%20Acc%C3%A8s%20eau%20populations%20non-raccord%C3%A9es.pdf . La coalition-eau évoque plutôt 430.000 personnes (sans domicile fixe ou en habitat de fortune). Source :

 $\frac{\text{https://coalition-eau.org/la-reconnaissance-en-droit-francais-de-l-existence-des-personnes-non-raccordee}{\text{s-a-l-eau-potable/$\#$_ftn2}}$

⁷ Article de loi :

⁸ Source

⁹ Source :





d'accompagnement adaptées au niveau local pour améliorer les conditions d'accès à l'eau de toutes les personnes présentes sur le territoire.

Accéder à la donnée
Source interne

Mise en œuvre de mesures permettant de garantir l'accès à l'eau de consommation humaine (Art. L2224-7-3 CGCT)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Interne	Oui En cours de déploiement Non	Elevée

Définition :

À l'issue du diagnostic, la collectivité est en mesure d'identifier les causes des insuffisances d'accès à l'eau potable sur le territoire et dispose d'une liste des actions déjà engagées ou à engager pour favoriser l'accès à l'eau.

Ces actions d'amélioration de l'accès à l'eau doivent être « techniquement réalisables et proportionnées à l'urgence de la situation » et tenir compte des particularités locales, elles peuvent être pérennes ou provisoires, parmi les solutions suivantes :

- Un raccordement de la zone sans accès à un réseau ;
- La mise à disposition d'équipements tels que des fontaines publiques, rampes d'eau et bornes-fontaines ;
- Des actions correctrices sur les fontaines et autres équipements dysfonctionnant;
- Le recours aux dispositifs de politique sociale tels que la tarification sociale, les aides forfaitaires;
- Un accompagnement des personnes vers l'utilisation de ressources alternatives (puits, forage, etc.) avec a minima une information adaptée;
- En l'absence de ressources alternatives, la mesure peut consister en l'approvisionnement par recours à des dispositifs mobiles.

Ces mesures d'accompagnement doivent faire l'objet d'une information du public sur les mesures retenues pour améliorer l'accès à l'eau.

Dans le cadre du présent indicateur, c'est la mise à disposition d'équipements (points 2 et 3) qui sera particulièrement mesurée.





Justification:

Environ 300.000 personnes sont privées d'un accès continu et sécurisé à l'eau potable et à l'assainissement en France (voir indicateur supra), la mise en place opérationnelle d'équipements ou leur remise en service permet en théorie de répondre aux difficultés d'accès à l'eau potable pour les publics les plus vulnérables.

Accéder à la donnée

Source interne

Existence de dispositifs de protection sociale des abonnés pour l'accès à l'eau

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Interne	Oui En cours de mise en place Non	Elevée

Définition:

Différents dispositifs d'aide sociale au paiement de la facture d'eau coexistent actuellement. Ils peuvent consister à l'alimentation de fonds de solidarité (exemple du fonds départemental de solidarité logement ou FSL) ou de chèques eau distribués par les CCAS / CIAS permettant le paiement des factures ex-post.

Des dispositifs de protection intégrés à la tarification du service peuvent être mobilisés, ils permettent une aide au paiement en amont de la facturation (ex-ante). Introduite de façon expérimentale dans le cadre de la loi dite Brottes, la tarification sociale de l'eau permet de proposer une tarification protectrice (réduction de la part fixe et / ou variable) pour certains abonnés sous conditions de revenus (vérification des informations via la CAF par exemple).

La gratuité des premiers mètres cubes est également une façon d'aider les abonnés du service (vulnérables ou non) à accéder aux mètres cubes essentiels pour leurs besoins.

Justification:

Le principe des dispositifs de politique sociale de l'eau consiste à aider les abonnés du service les plus vulnérables et donc en situation de précarité en eau à accéder à un coût acceptable voire gratuitement au service public. La facture d'eau représente aux





alentours de 0,8% des revenus d'un foyer français. On considère que si elle représente plus de 3% des revenus du ménage[NCI] v, le foyer est en situation de précarité en eau.

Dans une perspective de résilience, la tarification sociale permet de faciliter la réponse aux besoins fondamentaux des plus fragiles.

Accéder à la donnée

Source interne. La donnée est à renseigner par le service en charge de la compétence eau potable de la collectivité.

Part du territoire en alerte sécheresse estivale pour les eaux superficielles

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	CRATER, Greniers d'abondance	Pourcentage (%)	Elevée

Définition:

Cet indicateur correspond à la part du territoire qui a été sous arrêté sécheresse des eaux superficielles en moyenne sur les mois de juillet-août 2016-2020.

Les arrêtés sécheresse sont pris lorsque la disponibilité de la ressource en eau devient limitée. Ils permettent d'approcher l'état quantitatif de la ressource à travers le temps et l'espace. L'indicateur principal utilisé pour représenter la disponibilité de l'eau est donc la part du territoire concernée par des mesures de restriction d'usage de l'eau. Il est calculé à partir des Données sécheresses disponibles pour les années 2012 à 2022. Il indique, pour chaque mois et chaque territoire, la part du territoire (en superficie) qui a été concernée par un arrêté sécheresse de niveau "alerte" minimum impactant l'usage d'eaux superficielles. Il calcule une moyenne annuelle pour les trois mois juin-juillet-aout, puis une moyenne sur une période de 5 ans.

Justification:

Les sécheresses peuvent mettre en péril l'approvisionnement des territoires en eau. Lors des étés 2022 et 2023, plusieurs centaines de communes ont dû être ravitaillées par camions-citernes pendant plusieurs semaines.

Accéder à la donnée

Cet indicateur est fourni par l'outil CRATER.

https://crater.resiliencealimentaire.org/carte/eau-alertes-secheresse/epci





Existence et mise en œuvre d'un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	Interne	Oui Oui partiellement Non, en cours d'élaboration Non	Forte

Définition:

Le PGSSE consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (EDCH). Cette stratégie générale préventive et d'anticipation est promue à l'échelle par l'Organisation Mondiale de la Santé depuis 2004 et constitue un des axes majeurs d'évolution de la réglementation européenne. Une obligation de mise en œuvre est fixée au plus tard en 2029 (2027 pour certaines collectivités).

En alternative à un PGSSE, certaines collectivités ont pu déployer des démarches HACCP, méthode AMDEC ou encore mise en place de la norme ISO 22000. Ces outils reposent globalement sur les mêmes principes préventifs.

Le PGSSE relève de la responsabilité de la personne responsable de la production et / ou de la distribution d'eau (PRPDE) : collectivité en lien avec un exploitant public ou privé (une collectivité peut avoir plusieurs exploitants sur son territoire).

Justification:

Le PGSSE consiste en un ensemble d'actions dont une étude de dangers, conduisant à la définition d'un plan d'actions adapté et se déclinant sur l'ensemble du système de production et de distribution d'eau potable, de la ressource en eau au robinet du consommateur, et s'inscrivant dans le temps.

La démarche concourt à améliorer « en amont » la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population.

Accéder à la donnée	
Source interne	





Fréquence des interruptions de service non programmées pour l'eau potable

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	Eaufrance.fr	Nombre / 1000 abonnés	
			Moyenne française 2,75	

Définition:

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés. Il est calculé avec la formule : Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000.

Les coupures d'eau prises en compte sont les coupures consécutives à un incident sur le réseau (ou sur les équipements du réseau), quel que soit le nombre d'abonnés concernés; les coupures décidées en raison de la non-conformité de l'eau distribuée, quelle que soit la personne qui décide la coupure (opérateur, collectivité, autorité sanitaire...). En revanche, les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte¹⁰.

Justification:

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population. Elles privent les citoyens d'un bien de première nécessité au quotidien.

Accéder à la donnée

Se rendre sur https://www.services.eaufrance.fr/mon-territoire,.

- Renseigner le nom du territoire concerné.
- 2. La valeur de l'indicateur est indiquée dans la rubrique « Indicateurs de la collectivité / Réseau d'eau potable »

Lorsque le territoire est concerné par plusieurs organismes gestionnaires de la distribution de l'eau potable, la valeur sera la moyenne des différentes valeurs recensées auprès des institutions compétentes couvrant le territoire.

¹⁰ Présentation détaillée de l'indicateur : https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P151.1





Durée d'autonomie du service d'eau

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	Interne	0 : Inférieur à 24h 1 : Entre 24 et 48h 2 : au-delà de 48h	Forte

Définition:

En cas de rupture de l'alimentation du service public d'eau potable, une collectivité doit pouvoir compter sur les capacités de stockage du service. Ces capacités de stockage se définissent comme la totalité des capacités des réservoirs dont dispose le service d'eau potable.

L'autonomie du service se mesure en rapportant les capacités totales de stockage (hors volume des bâches de reprise au sol) à la consommation moyenne journalière du service public.

Au-delà de 48h, on considère que l'autonomie du service est bonne.

Justification:

Cet indicateur permet de mesurer l'autonomie notamment en cas de rupture de l'alimentation en énergie ou encore de pollution d'une ressource. Il dépend principalement des capacités de stockage du service.

Accéder à la donnée

Source interne

Existence de ressources alternatives pour l'alimentation en eau potable (interconnexion, stocks stratégiques d'eau et/ou de moyens de potabilisation alternatifs d'urgence)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	Interne	 0 : Aucune alternative d'alimentation 1 : Une ressource alternative pouvant se substituer à 25% des besoins 2 : Deux ressources alternatives ou plus pouvant se substituer à 25% des besoins ou une ressource pouvant se substituer à 50% ou plus des besoins 	Moyenne

Définition:





En cas d'indisponibilité d'une ressource (pollution, process de potabilisation HS, rupture d'alimentation en énergie ou de rupture de canalisation stratégique du service - feeder), une collectivité peut se retrouver sans accès continu à une ressource aux abonnés.

Le présent indicateur vise donc à mesurer les ressources alternatives significatives (représentant au moins 25% des capacités de production qui ont été dégradées) dont dispose le territoire. Cela peut être :

- Une ou plusieurs interconnexions à des ressources alternatives du territoire ;
- Une ou plusieurs interconnexions à des ressources alternatives en dehors du territoire;
- Une ou plusieurs usines de production d'eau de secours du territoire.

La diversité de ses ressources alternatives agit comme un filet de sécurité en cas de rupture d'une ressource du territoire.

Justification:

Cet indicateur cherche à connaître la capacité du territoire à répondre aux besoins d'urgence d'eau potable, dans le cas d'une coupure partielle ou totale de son approvisionnement (du fait d'une rupture ou d'une pollution).

Accéder à la donnée

Source interne





Indice Linéaire des Volumes non comptés (ILVNC)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Eau France	Nombre de m3 /km/j Moyenne France : 5,2 Voir abaque ci-dessous	Elevée

Définition:

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N¹¹.

Source : Impacts de la densité urbaine sur les pertes en eau des réseaux d'eau potable, E. Renaud, A. Husson, P. Eiseinbeis, B. De Grissac, TSM numéro 1/2 - 2022

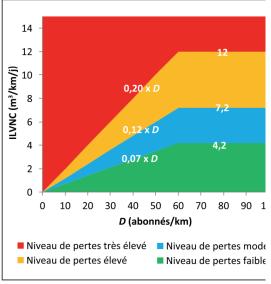


Figure 10. Estimation du niveau des pertes en eau à partir des va d'ILVNC et de D (référentiel 2018)

Justification:

La connaissance et la réduction des pertes

sur les réseaux est une action primordiale pour répondre aux différents besoins d'eau tout en limitant les prélèvements sur la ressource en eau. Il s'agit d'une mesure d'efficacité ressources de base, qui ne pourra dispenser de mesures de sobriété.

Accéder à la donnée

Se rendre sur https://www.services.eaufrance.fr/mon-territoire

- Renseigner le nom du territoire concerné.
- La valeur de l'indicateur est indiquée dans la rubrique « Indicateurs de la collectivité / Eau potable / Abonnés ».

_

¹¹ Présentation détaillé de l'indicateur : https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P105.3





Existence d'une tarification progressive de l'eau

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Interne	Oui En cours de mise en place Non	Elevée

Définition :

Aujourd'hui, la tarification progressive de l'eau est encore déployée de façon hétérogène en France, bien que sa généralisation soit un des objectifs du Plan Eau de 2023. Il n'existe pas de statistiques sur les collectivités l'ayant mise en place. La dégressivité du prix de l'eau est par principe interdite depuis la Loi LEMA de 2006 afin d'éviter des effets d'aubaine pour les consommateurs les plus importants.

La donnée est à renseigner par le service en charge de la compétence eau potable de la collectivité. Elle peut être trouvée dans les délibérations de l'assemblée délibérante de la collectivité et éventuellement le contrat de concession si jamais le service est externalisé.

Une tarification est progressive dès lors que la tarification du service public inclut 2 tranches au moins donc le prix au mètre cube est croissant. Exemple :

Entre 0 et 50 m3 : X € / m3 consommé
Au-delà de 50 m3 : Y € / m3 consommé

Avec X < Y

Justification:

Le principe de la tarification progressive de l'eau est de faire croître le tarif au mètre cube à mesure que la consommation augmente. Elle permettrait d'inciter les consommateurs, particuliers ou acteurs économiques, à davantage de sobriété, qui est un levier majeur pour atteindre l'objectif de réduction de 10% des prélèvements d'eau d'ici 2030. Déjà mise en œuvre par plusieurs collectivités, parfois depuis plus de 10 ans, sa généralisation constitue un des objectifs du « Plan Eau » initié par l'État au printemps 2023.

Dans une perspective de résilience, la tarification progressive permet de faciliter la réponse aux besoins fondamentaux, tout en cherchant à réduire les sages superflus de la ressource.

Accéder à la donnée

Source interne





Prélèvements d'eau à usage domestique par habitant et par an

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'état	ODDetT	Nombre de milliers de m3 / nombre d'habitant	Moyenne

Définition :

L'indicateur est le volume d'eau douce prélevé (dans les rivières, les plans d'eau ou les nappes souterraines) pour les usages d'eau potable domestique.

Les usages domestiques regroupent l'eau de boisson et à usage sanitaire, pour les particuliers et les activités raccordées au réseau collectif d'eau potable (établissements publics, hôtellerie et restauration, commerce artisanal...). Il se distingue des prélèvements pour l'industrie, des prélèvements agricoles pour l'irrigation, et des prélèvements pour l'énergie (refroidissement des centrales thermiques, classiques ou nucléaires). Seul l'usage domestique est comparable d'un territoire à l'autre.

L'indicateur est fourni par la plateforme ODDetT. Il s'acquiert par l'addition de deux valeurs « Eaux douces souterraines – eau potable » et « Eaux douces superficielles – eau potable », que l'on rapporte au nombre d'habitants du territoire.

Justification:

Les usages domestiques de l'eau représentent 17 % des prélèvements totaux en France, principalement pour l'alimentation en eau potable. Les particuliers consomment en moyenne 54 m3 par habitant par an. Cet usage a été le seul retenu dans le cadre de cet outil, car il est le seul facilement comparable d'un territoire à l'autre, quel que soit son profil agricole, industriel et énergétique.

L'eau est une ressource naturelle renouvelable, mais elle n'est pas pour autant inépuisable. Ainsi, à l'échelle d'une zone hydrographique, un excès de prélèvement peut entraîner une perturbation du cycle de l'eau. En outre, dans un contexte de réchauffement climatique qui perturbe les cycles naturels de l'eau et affecte fortement la disponibilité de la ressource en eau, l'ensemble des usages, dont les usages domestiques, doivent être rationalisés et diminués.

La collectivité locale peut, en direct ou via l'action de ses délégataires (syndicat de rivières, etc.) prévenir le risque de pénurie et adapter en amont les consommations, notamment par des mesures incitatives et contraignantes, afin de garantir la viabilité de l'approvisionnement en eau douce pour les usages essentiels et limiter au maximum les situations de pénurie.

40





Accéder à la donnée

Se rendre sur https://oddett.lab.sspcloud.fr/app/dealapp, choisir l'onglet « Les indicateurs ». Sélectionner le niveau géographique « EPCI », le territoire concerné, l'ODD « 6 – Eau propre et assainissement », l'indicateur « i031 – Prélèvements en eau selon les grands usages », puis successivement les deux sous-champs « Eaux douces souterraines – eau potable » et « Eaux douces superficielles – eau potable ».

NB : l'indicateur « prélèvements en eau pour les usages domestiques » est aussi accessible en open data, uniquement au mailles Département et Région, via l'Observatoire des territoires :

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/prelevements-en-eau-usage-domestique

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Statistiques locales, INSEE	Pourcentage	Moyenne
			Moyenne France : 83,8%	

Définition :

Ce concept concerne la vérification que les stations d'épuration, les dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) ou les équipements de traitement des eaux respectent les exigences fixées dans leur autorisation individuelle d'exploitation. Il mesure le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Justification:

La conformité des équipements d'épuration est essentielle car elle garantit la protection des milieux aquatiques en limitant la pollution des rivières, nappes phréatiques et zones littorales. Elle vérifie aussi l'efficacité de ces équipements.

Accéder à la donnée

https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P254.3





Se nourrir

Mots-clés	Objectifs de Développement Durable associés
Alimentation saine et diversifiée	2 . Faim Zéro
Souveraineté alimentaire	14 . Vie aquatique
Assiette bas carbone	15 . Vie terrestre

Manger à sa faim constitue un 2^{ème} besoin élémentaire. Ce besoin recouvre néanmoins une grande diversité de facettes et d'enjeux, allant de la sécurité et la souveraineté alimentaire jusqu'à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique en passant par la préservation des ressources, la santé humaine ou encore le développement économique territorial.

Le modèle productif agro-alimentaire, du champ à l'assiette, a permis de répondre en grande partie au problème de la faim en France depuis la fin de la 2^e Guerre mondiale, en même temps qu'il a dégradé massivement les écosystèmes naturels et affecté la santé humaine. Près d'un Français sur deux est en surpoids et 17 % de la population adulte est en situation d'obésité (8,5 millions de personnes), tandis que 16% des Français disent ne pas manger à leur faim et que 5 à 7 millions de citoyens ont recours à l'aide alimentaire.

L'échelon local apparaît particulièrement pertinent pour développer une approche globale de l'alimentation et engager une transition agricole et alimentaire, respectueuse de l'environnement, de la santé et la culture. Un nombre croissant de collectivités s'engagent dans cette voie, souvent au-delà de leurs compétences juridiques, et déploient des actions de préservation des terres agricoles, soutien aux petites exploitations et à l'agriculture familiale, augmentation de la part de produits durables et de qualité en restauration collective... Ces démarches sont appuyées par l'Etat dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT).

Objectifs de résilience	Indicateurs d'état	Indicateurs d'action
Indicateurs		■ Existence d'un Projet
transverses aux trois objectifs		Alimentaire Territorial
		Identification d'un
		agent-référent
Subsistance :	■ Evolution de la Surface	■ Nombre de marchés de
Permettre à chacun	Agricole Utile entre 2010 et	producteurs hebdomadaires
un	2020	pour 1000 habitants
approvisionnement	2020	pour 1000 habitants
alimentaire de		
proximité et sain		





habitants	 Accessibilité théorique aux commerces alimentaires à vélo 	 Densité de supérettes et d'épiceries pour 1000 habitants (magasins)
		 Part de la restauration collective respectant les critères d'approvisionnement de la loi Egalim
Gestion de crise : Anticiper les risques de rupture de l'approvisionnement alimentaire et augmenter la souveraineté alimentaire du territoire	 Adéquation théorique entre la production agricole et la consommation du territoire Évolution des actifs agricoles entre 2008 et 2019 	 Densité des outils de logistique alimentaire et de transformation locale
Soutenabilité: Minimiser l'empreinte écologique de l'alimentation et préserver les écosystèmes nourriciers	 Part de la surface agricole en agriculture Biologique sur la surface agricole utile Indice de Fréquence de Traitement Score « Haute Valeur Naturelle » 	





Détails des indicateurs

Existence d'un Projet Alimentaire Territorial

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Agriculture.gou v.fr Ou interne	Oui, PAT opérationnel Oui PAT émergent Implication dans un PAT supra-intercom munal Non	Elevée

Définition :

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été instaurés par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Il s'agit d'une démarche territoriale volontaire, qui vise à fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de l'approvisionnement alimentaire du territoire. Il se base sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et définit des actions collectives, qui réunissent les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, et contribuent à la transition agricole. Il cherche aussi à développer des relations entre territoires urbains et ruraux.

Il existe deux niveaux de PAT:

- Le niveau 1 permet d'identifier et d'accompagner les PAT dans leur construction. La reconnaissance « PAT émergent » est attribuée pour une période de 3 ans (non renouvelable).
- Le niveau 2 valorise et donne de la visibilité aux projets opérationnels qui mettent en œuvre un plan d'action effectif sur leur territoire, piloté par une instance de gouvernance établie. Il est attribué pour une période de 5 ans (renouvelable).

On dénombre plus de 430 PAT labellisés en janvier 2024. Le Ministère de l'Agriculture propose une carte des PAT reconnus, régulièrement actualisée.

Parfois, ces PAT sont portés à des échelons supérieurs à celui de l'EPCI, notamment le Département. Dans ce cas, l'indicateur évalue l'implication effective de la collectivité dans l'élaboration du document et la mise en œuvre de ses actions.





Justification:

Le déploiement des PAT s'est fortement accéléré à partir de 2021, notamment après avoir montré le rôle clé qu'ils pouvaient jouer pour la résilience alimentaire des territoires pendant la crise sanitaire du Covid-19. En effet, ils permettent à l'échelle territoriale de :

- Apporter une bonne connaissance du contexte local de la production agricole et alimentaire et du bassin de consommation,
- Constituer un réseau d'acteurs de la chaîne alimentaire, qui se connaissent et développent des relations de confiance et de coopération,
- Créer un rôle d'animatrice pour la collectivité, qui peut articuler et coordonner les actions à mettre en place en urgence en situation de crise,
- Renforcer les dispositifs d'aide alimentaire des publics précaires,
- Rapprocher les producteurs et consommateurs, ce qui favorise le développement des boucles alimentaires locales et les liens de solidarité.

Accéder à la donnée

Ministre de l'agriculture et de l'alimentation :

https://agriculture.gouv.fr/plus-de-430-projets-alimentaires-territoriaux-pat-reconnus-par-le-ministere-au-1er-janvier-2024

Identification d'un agent-référent

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non	Elevée

Définition:

Une personne (ou une équipe) au sein de services techniques de l'EPCI est-elle en charge de traiter des enjeux relatifs à ce besoin ?

Justification:

Cet indicateur vise à qualifier la prise en compte de chaque besoin dans l'action publique locale. Que l'intercommunalité soit compétente en ce domaine ou non, l'objectif de résilience territoriale censé guider son action doit la conduire à dédier des moyens humains à ces enjeux. En cas d'absence de compétence, l'agent a un rôle de relais entre la structure compétente (commune, syndicat supra-intercommunal, autre





collectivité) et les actions de l'EPCI (volontaires ou dans d'autres domaines en interaction avec ce besoin).

Accéder à la donnée

Source interne

Evolution de la Surface Agricole Utile entre 2010 et 2020

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Observatoire des Territoires	Pourcentage (négatif ou positif)	Elevée

Définition:

L'indicateur compare la SAU (déclarée à l'échelle de la commune où se situe le lieu principal de production de chaque exploitation) en 2010 et 2020.

Justification:

La perte de surface agricole utile se traduit en une perte de capacité de production alimentaire pour le territoire et le pays. En France, l'équivalent d'un département moyen est artificialisé tous les 10 ans. Cette artificialisation ne s'explique pas uniquement par la croissance démographique, puisque les sols artificialisés progressent trois fois plus vite que la population française.

Face aux incertitudes qui pèsent sur notre capacité à maintenir des rendements élevés – du fait du changement climatique, de l'épuisement des ressources et de l'effondrement de la biodiversité – conserver un maximum de surfaces agricoles productives constitue un élément de résilience de premier plan.

Accéder à la donnée

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/evolution-surface-agricole-utilisee-sau-2010-2020





Part de la Surface Agricole Utile sur la superficie totale du territoire

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'état	Observatoire des Territoires	Pourcentage	Elevée

Définition:

L'Observatoire des Territoires indique la Surface Agricole Utile de tous les EPCI. La valeur de l'indicateur s'obtient en rapportant cette surface à la superficie totale du territoire.

Justification:

La surface agricole utile donne une appréciation de la capacité du territoire à produire lui-même l'alimentation et les bio-matériaux (lin, chanvre, paille, etc.) dont il a besoin.

Accéder à la donnée

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-757869,6661345,2007638,1619653&c=indicator&i=agri.sau2020&i2=insee_rp_hist 1968.superf choro&s=2020&s2=2020&view=map60

Choisir le niveau de découpage géographique: EPCI.

La représentation cartographique présente simultanément la superficie totale du territoire (en aplat de couleur) et la surface agricole utile (en rond vert). Les deux valeurs ne sont pas exprimées avec les mêmes unités : superficie en km2 et SAU en hectares. Il est nécessaire de faire la conversion, telle que : 1 hectare = 0,01 km2 ; 1 km2 = 100 hectares.





Nombre de marchés de producteurs hebdomadaires pour 1000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Interne	Nombre / 1000 habitants	Moyenne

Définition:

Un marché de producteurs est un marché où les producteurs locaux vendent directement leurs produits aux consommateurs, sans intermédiaire. Il garantit ainsi une traçabilité des produits et une juste rémunération des agriculteurs.

Justification:

Les marchés constituent le levier le plus courant et parmi les plus efficaces pour créer des circuits courts alimentaires sur le territoire. Ils présentent aussi une vertu sociale particulière, par la mise en relation et la création de liens sociaux entre les agriculteurs, artisans et citoyens du territoire.

Accéder à la donnée

Cet indicateur est à renseigner par la collectivité. Pour être comptabilisé, le marché doit respecter les critères suivants:

- compter une part significative de producteurs parmi les exposants.
- se tenir à une fréquence hebdomadaire. S'il se tient tous les 15 jours, il peut être compté comme 0,5.

On peut intégrer au recensement les les carrés des producteurs des marchés d'intérêt national (MIN) et des marchés d'intérêt local.





Densité de supérettes et d'épiceries pour 1000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Obso-alim.org	Nombre / 1000	Moyenne
			Moyenne France: 0,45	

Définition:

L'Observatoire des Solidarités Alimentaires est initialement un projet développé dans l'Hérault, mais qui propose des données pour toute la France. Il ambitionne de produire une méthodologie de caractérisation de la précarité alimentaire à l'échelle territoriale.

La valeur pour cet indicateur n'est donnée qu'à l'échelle départementale.

Justification:

L'indicateur donne une appréciation de la facilité d'accès physique à des points de vente alimentaire. La disponibilité d'une offre alimentaire dans l'environnement de vie des personnes (à proximité de leur domicile, de leur travail, de l'école des enfants, etc.) est un facteur contribuant à une alimentation saine et choisie.

Accéder à la donnée

Diagnostic Obso-Alim : https://diagnostic.obso-alim.org/cartographie
La valeur pour cet indicateur n'est donnée qu'à l'échelle départementale.

-

- Cliquer sur « Cartographie »
- Choisir un département
- Sélectionner la catégorie « Environnement alimentaire appauvri ».
- A droite de la carte, choisir l'échelle « Iris »
- Choisir le facteur de risque « Densité d'épiceries et de supérettes pour 1000 habitants »
- La valeur pour le département est indiquée dans le tableau en dessous.

Il peut être possible d'obtenir la donnée à l'échelle de l'intercommunalité, via le recensement des activités économiques. Les petits commerces alimentaires sont identifiés par les codes APE suivants:

- 4711B Commerce d'alimentation générale (épiceries, petits magasins d'alimentation)
- 4711C Supérettes (surface de vente entre 120 et 400 m²)
- 4721Z Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
- 4722Z Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé (boucheries, charcuteries)
- 4723Z Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin





spécialisé (poissonneries)

4724Z Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé (boulangeries-pâtisseries)

4725Z Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé (cavistes)

4726Z Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé (buralistes avec alimentation complémentaire)

4729Z Autre commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (produits diététiques, bio, produits exotiques, épiceries fines)

Accessibilité théorique aux commerces alimentaires à vélo

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Territoires au Futur, Shift Project	Pourcentage	Elevée

Définition:

Cet indicateur évalue la part de la population pouvant théoriquement accéder à vélo à un ensemble représentatif de commerces alimentaires, autrement dit sans utiliser de voiture.

Le critère d'accessibilité sans voiture est fondé sur l'hypothèse d'un recours possible au vélo ou à la marche en dessous d'une distance de 2 km à vol d'oiseau entre le domicile et le lieu de service.

Justification:

L'accessibilité aux commerces alimentaires sans recours à la voiture est un gage de résilience, dans la mesure où elle ne renforce pas la précarité énergétique des ménages et permet de prioriser l'usage des carburants pour le transport des denrées alimentaires depuis leur lieu de production, de transformation ou de stockage.

Accéder à la donnée

Accéder à l'indicateur :

https://territoiresaufutur.org/carte?indicator=trajet_alimentaire_motorise&scale=epc





Part de la restauration collective respectant les critères d'approvisionnement de la loi Egalim

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Ma-cantine Interne	Pourcentage	Moyenne

Définition:

La Loi EGalim fixe des taux d'intégration de produits bio, durables de qualité dans la restauration collective. Elle rend obligatoire l'information des convives et de l'administration, une fois par an, sur la part des produits de qualité et durables proposés, mais n'impose pas la transparence vis-à-vis de l'ensemble des citoyens, et ne prévoit ni contrôle ni sanction. Il n'existe donc pas de base de données unifiée pour suivre le respect de la loi. Le Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation propose néanmoins la plateforme « ma-cantine » pour informer les acteurs de la restauration collective sur l'alimentation durable et informer les citoyens sur l'atteinte des objectifs réglementaires. Les gestionnaires publics et privés de restauration collective peuvent s'y inscrire librement, ou suite à une obligation contractuelle fixée avec le donneur d'ordre.

En 2024, près de 44.000 canines étaient inscrites, mais seules 10.731 ont télédéclarées leurs résultats. 17% ont réussi l'objectif d'approvisionnement Egalim.

Justification:

La loi EGalim, complétée par la loi Climat et Résilience, a défini des obligations en ce qui concerne la qualité et la durabilité des produits entrant dans la composition des repas servis en restauration collective. Aussi, en moyenne sur une année, les repas doivent comporter au moins 50 % de produits durables et de qualité (bénéficiant des labels ou certifications tels que AOC/AOP, IP HVE, Label Rouge...), dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion (étiquetés AB ou 'en conversion'), et ce pour toutes les cantines de France métropolitaine. Ces taux (en %) sont calculés à partir de la valeur HT en euros de la somme des achats annuels alimentaires

Accéder à la donnée

https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/statistiques-regionales?year=2024

Sélectionner la région, le département et l'EPCI concerné, puis filtrer les données. Il est important de sélectionner les résultats pour l'année n-1. L'indicateur recherché est la part des cantines qui ont réussi l'objectif d'approvisionnement EGalim.

NB : La valeur de cet indicateur est biaisée par le taux de réponse sur la plateforme ma-cantine (colonne de droite).





Dans le cas où l'intercommunalité à la connaissance du respect des critères EGalim par les acteurs de la restauration collective sur son territoire, il est possible d'en indiquer ici la valeur. Cela semble assez rare, certaines collectivités suivant parfois les résultats pour les structures dans leur champ de compétence (enseignement, administration, crèches, EHPAD), mais rarement au-delà.

Évolution des actifs agricoles entre 2008 et 2019

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	Territoires au futur, Shift Project	Pourcentage (%)	Elevée

Définition:

Cet indicateur représente l'évolution du nombre d'actifs agricoles permanents dans la population totale entre 2008 et 2019.

L'indicateur est fourni par la plateforme Territoire au Futur, portée par le Shift Project.

Justification:

La France aurait besoin de 500.000 agriculteurs supplémentaires dans le scénario d'une transition énergétique réussie, selon les estimations du Shift Project. La capacité du territoire à maintenir et à faire progresser le nombre de ses actifs agricoles est déterminant pour une agriculture diversifiée, respectueuse du vivant et en capacité d'approvisionner ses habitants.

Accéder à la donnée

https://territoiresaufutur.org/carte?indicator=etp_agricole&scale=epci





Densité d'outils de logistique ou de transformation alimentaire locaux

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	Interne	Nb / km²	Moyenne

Définition:

Cet indicateur mesure la densité d'outils logistiques ou de transformation alimentaire présents dans le bassin de vie / l'EPCI :

- Exemples d'outils de logistique alimentaire :
 - Plateforme digitale agrégeant producteurs et catalogues de produits ;
 - Plateforme physique pour mutualiser la logistique du premier km;
 - Services de transformation et de conditionnement ;
 - Services de logistique de collecte et / ou de distribution mutualisés ;
 - o ...
- Exemples d'outils locaux de transformation :
 - Légumeries ;
 - Conserveries;
 - Minoteries;
 - Abattoirs;
 - 0 ...

Justification:

Les outils de transformation présents sur le territoire de l'EPCI / son bassin de vie contribuent à améliorer l'indépendance du territoire pour la production des denrées alimentaires transformées.

Face à une demande croissante de la part des clients professionnels (restauration collective et commerciale, grande distribution) et particuliers de pouvoir développer un sourcing de produits locaux, les outils logistiques sont clefs pour répondre aux défis de la distribution locale.

Accéder à la donnée

Source interne. La valeur s'obtient par la division de l'ensemble des outils recensés par la superficie du territoire intercommunal.





Adéquation théorique entre la production agricole et la consommation du territoire

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	Territoires au futur, Shift Project	Pourcentage (%)	Elevée

Définition:

Cet indicateur représente la part de la consommation du territoire qui pourrait en théorie être couverte par sa production actuelle.

Il s'agit d'une approche théorique, et non de la part de la consommation réellement couverte par la production locale. Les flux logistiques sont aujourd'hui totalement dissociés de la disponibilité locale, si bien qu'à l'échelle d'un bassin de vie, presque toute la production alimentaire est généralement exportée, et tous les biens consommés sont importés depuis d'autres territoires.

Justification:

Aujourd'hui, le degré d'autonomie alimentaire des 100 premières aires urbaines françaises est de 2%¹². Dans un monde sous contrainte, la capacité à produire localement les denrées alimentaires dont les habitants ont besoin sera déterminante. Avant l'avènement des énergies fossiles, la taille des villes était dépendante de la capacité de son arrière-pays à produire et acheminer jusqu'à elle sa production alimentaire.

Le développement de « villes nourricières » est une composante essentielle de la résilience territoriale, dans la mesure où le développement d'une autonomie alimentaire (même relative) présente de multiples co-bénéfices : réduction des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre liées au transport longue distance, sécurisation des approvisionnements, facilité de traçabilité des produits, création d'emplois locaux, développement du lien social, responsabilisation sur les pollutions locales liées à la production alimentaire...

Accéder à la donnée

Liens vers la source d'information

- https://territoiresaufutur.org/carte?indicator=souverainete_agricole&scale=epci

² Source :

 $[\]frac{\text{https://utopies.com/wp-content/uploads/2019/12/autonomie-alimentaire-des-villes-notedeposition12.pd}{f}$





Part de la surface agricole en agriculture Biologique sur la surface agricole utile

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'état	Observatoire des Territoires ou Agence Bio	Pourcentage Moyenne: 9,5% Médiane: 8,6%	Elevée

Définition:

L'agriculture biologique se définit comme un mode de production agricole spécifique, c'est-à-dire un ensemble de pratiques agricoles respectueuses des équilibres écologiques et de l'autonomie des agriculteurs. Elle se distingue par son mode de production, fondé notamment sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, la non-utilisation d'OGM, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique.

L'indicateur rapporte les superficies en agriculture biologique (certifiées bio et en conversion) à la superficie agricole utile (SAU - Agreste 2020). La durée de conversion varie de 2 ans pour les cultures annuelles à 3 ans pour les cultures pérennes. Les données sont localisées au siège de l'exploitation.

Justification:

Les bénéfices de l'agriculture biologique sont multiples : elle enrichit les sols, préserve l'eau, les ressources naturelles et la biodiversité, veille au bien-être animal, garantit une qualité des produits, favorise l'emploi agricole et améliore la santé humaine.

Le label AB (Agriculture Biologique) existe depuis 1985, permettant l'homologation à l'échelon national de cahiers des charges développés depuis les années 1970. Alors que la SAU en bio était d'environ 2% en 2008, la loi « Grenelle I » de 2009 a fixé un objectif de 6 % de la SAU en agriculture biologique en 2012 et de 20% en 2020 (non atteint, la SAU bio étant d'environ 10% à cette date). La PAC 2023-2027 vise un objectif de 18% des surfaces en agriculture biologique en 2027, et la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Stratégie Nationale Biodiversité ancrent l'objectif de 21% de surfaces bio en 2030.

Accéder à la donnée

Liens vers la source d'information

_

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&i=agri bio taux.part agri bio&s=2020&view=map60

Autre source :

https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production





<u>-bio/observatoire-de-la-production-bio-nationale/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/</u>

Autre source : https://oddett.lab.sspcloud.fr/app/dealapp . ODD2, Indicateur « Part des surfaces en AB ».

Quantité annuelle d'achats de substances actives rapporté à la SAU du territoire

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	indicateur d'état	Ministère de la transition écologique	Quantité en kg/ha/an	Moyenne

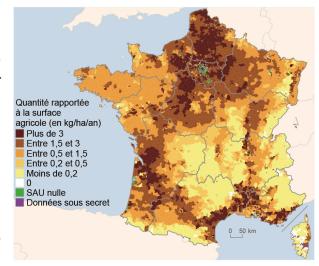
Définition:

L'indicateur présente les quantités moyennes de substances actives (i.ie pesticides de synthèse) achetées sur la période 2020 - 2021 par code postal de l'acheteur et rapportées à la surface agricole utile (SAU), permettant de révéler l'intensité d'usage par commune. Ces données excluent les pesticides non synthétiques autorisés en bio, ni le biocontrôle.

Elles sont présentées par le Ministère en charge e la transition écologique : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/etat-des-lieux-des-ventes-et-des-achats-de-produits-phytosanitaires-en-france-en-2021-0

Carte: Quantité annuelle d'achats de substances actives hors usages en agriculture bio et hors produits de biocontrôle, rapportée à la SAU, par code postal, en moyenne sur la période de 2020-2021

NB: Les données sont issues de la Banque nationale des ventes (BNVD) alimentée par les distributeurs de produits phytosanitaires. Elles concernent les quantités de substances actives contenues dans les produits phytosanitaires et ne tiennent pas



compte des adjuvants. Les quantités de substances actives achetées ne reflètent pas forcément le lieu, la quantité appliquée ou la période d'application des traitements.





Justification:

Cet indicateur renseigne sur le risque de pollution de l'eau, de l'air et des aliments lié à l'usage des produits phytosanitaires en agriculture. L'utilisation généralisée des produits phytosanitaires a des impacts néfastes sur la biodiversité et la santé humaine. Elle dégrade les services écosystémiques rendus par les espèces végétales et animales ainsi que par les sols, et met en péril notre capacité à nous nourrir à l'avenir. Une réduction radicale (évaluée à 90% par le scénario Afterres2050 de Solagro) des pesticides est nécessaire pour une transition agri-alimentaire respectueuse des ressources naturelles et de la santé des humains.

Accéder à la donnée

Les données n'existent actuellement qu'à la maille commune et nécessitent donc un retraitement. Il faut rapporter les données d'achat de pesticides à la SAU communal, puis additionner toutes les valeurs communales.

Numérateur : Les données des achats de pesticides par code postal de l'acheteu, disponibles sous forme de fichier CSV :

https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/catalogue?page=dataset&datasetId=64394162329d458db52e7189

Dénominateur : SAU communale disponible ici :

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/surface-agricole-utilisee-sau

Le calcul de cet indicateur sera prochainement facilité.

Score « Haute Valeur Naturelle »

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'état	CRATER, sur la base de travaux de Solagro	Indice	elevée

Définition :

L'indice de « Haute Valeur Naturelle », conçu depuis 2006 par le cabinet Solagro¹³, caractérise les systèmes agricoles qui maintiennent un haut niveau de biodiversité. Il agrège des composantes très représentatives de la nature des modes de production comme la dépendance aux intrants, le poids des monocultures, etc...

Trois dimensions, notées de 0 à 10, sont prises en compte :

Méthode détaillée sur

https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/haute-valeur-naturelle





- La diversité de l'assolement et la part des prairies dans l'assolement. Des points sont perdus dès qu'une culture dépasse 10% de la SAU. Cet indicateur évalue aussi la capacité à stocker du carbone et protéger les ressources en eau via la présence de prairies permanentes et temporaires ainsi que des couverts végétaux.
- Le niveau de fertilisation minérale azotée apportée aux prairies, ainsi que des espèces cultivées et des rendements moyens obtenus. Il prend également en compte l'extensivité des élevages.
- La présence d'éléments fixes du paysage (infrastructures agroécologiques) dont la liste dépend des informations statistiquement disponibles actuellement : lisières de bois, haies, vergers traditionnels, étangs piscicoles et prairies humides .

Le score global est noté sur 30. Un territoire est considéré comme territoire à haute valeur naturelle à partir du seuil de 14,78/30.

Le score est calculé par Solagro à l'échelle communale, et converti par l'outil CRATER à l'échelle intercommunale, en faisant une moyenne pondérée par la SAU productive.

Justification:

Les pratiques agricoles influent de façon significative sur l'évolution des paysages et de la biodiversité qu'ils abritent. Certaines agricultures diversifiées et basées sur une utilisation durable des ressources naturelles maintiennent un haut niveau de biodiversité. La protection de la biodiversité et -dans une vision utilitariste- des fonctions écosystémiques qu'elle assure, est une condition *sine qua none* de la préservation de la vie humaine sur Terre.

Les zones agricoles à Haute Valeur Naturelle sont essentiellement des zones de polyculture-élevage, qui cultivent des céréales en rotation longue avec des prairies temporaires, entretiennent des prairies diversifiées, des parcours extensifs, des marais et prairies humides, des bocages ou des vergers de plein vent et abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Elles correspondent à des systèmes agricoles relativement homogènes liés à des terroirs (comme les causses ou les prés salés), des pratiques (transhumance, pâturage, fauche tardive, semences fermières), des races animales (bovines et ovines notamment) et des produits (fromage, cidre, viande, huile d'olive).

Accéder à la donnée

CRATER: https://crater.resiliencealimentaire.org/carte/haute-valeur-naturelle/epci





Avoir un toit

Mots-clés	Objectifs de Développement Durable associés
Logement digne	1. Pas de pauvreté
Précarité énergétique	3 . Bonne santé et bien être
Rénovation thermique	

Le droit au logement est un droit économique et social à bénéficier d'un logement convenable ou d'un abri. 14,6 millions de Français sont aujourd'hui fragilisés par la crise du logement.

Le mal-logement recouvre de multiples réalités : sans-abrisme ou absence de domicile personnel, difficultés d'accès au logement, mauvaises conditions d'habitat... Disposer d'un toit recouvre ainsi la faculté à accéder à un hébergement provisoire ou d'urgence, mais aussi à un logement décent et pérenne.

Les collectivités ont les clés du logement accessible, digne et durable sur leurs territoires. Leur action doit permettre de proposer des logements décents à tous, de réguler les marchés immobiliers, de renforcer les solidarités et de lutter contre la ségrégation spatiale.

Une réponse usuelle à la crise du logement consiste à augmenter la production de logements, ce qui provoque des externalités environnementales significatives : artificialisation, pollutions, émissions de gaz à effet de serre, fragmentation des milieux naturels etc. D'autres pistes existent, notamment une densification respectueuse des caractéristiques territoriales, la remise sur le marché des logements vacants, la lutte contre la spéculation immobilière.

Le changement climatique accroît les risques pour l'habitabilité des territoires (retrait-gonflement des argiles, sécheresses, inondations, tempêtes...), qui doivent être pris en compte dans les démarches de planification et d'adaptation territoriale.

Objectifs de résilience	Indicateurs d'état	Indicateurs d'action
Indicateurs transverses aux trois objectifs		 Existence d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) Identification d'un agent-référent
Subsistance: Permettre à chacun de vivre dans un logement digne	 Nombre de personnes sans domicile fixe pour 100.000 habitants 	 Part des logements sociaux dans l'ensemble des logements
	 Part des logements en situation de sur-occupation 	■ Taux de logements vacants
	■ Taux de précarité énergétique liée au logement	





		0
	■ Taux de résidences secondaires	
Gestion de crise : Anticiper les risques sur le bâti et disposer de solutions d'hébergement en cas		 Existence d'un document identifiant les zones de logement exposées aux risques climatiques
de crise		 Capacité d'accueil des abris d'urgence pour 100.000 habitants
Soutenabilité : Minimiser l'empreinte environnementale de l'habitat	 Part des logements "passoires énergétiques" dans le parc de logements Part de résidences principales chauffées au gaz ou au fioul 	• Mise en œuvre effective d'un service public local, à travers une plateforme territoriale de la rénovation énergétique et un dispositif d'accompagnement technique et financier pour la rénovation des logements des ménages modestes





Détails des indicateurs

Existence d'un Plan Local de l'Habitat (PLH)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non En cours d'élaboration	Elevée

Définition:

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) est un document de planification qui définit la politique locale en matière de logement à l'échelle d'une intercommunalité (Communauté de communes, d'agglomération, urbaine, Métropole). Il vise à anticiper et organiser l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants sur une période de 6 ans. Il fixe des objectifs précis en termes de construction, rénovation, mixité sociale et répartition des logements sur le territoire.

Le PLH est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 30 000 habitants ayant une commune de plus de 10 000 habitants, les intercommunalités situées en "zone tendue" quelle que soit leur population, toutes les métropoles et communautés urbaines.

Justification:

Le PLH permet de mieux comprendre les enjeux relatifs au logement (offre et demande, état du parc...). A travers sa stratégie et ses actions, il a une influence significative sur l'aménagement du territoire, la mixité sociale, la performance énergétique et écologique du parc résidentiel.

				,	
Δ	ccéd	er à	la d	onnée	

Source interne





Identification d'un agent-référent

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non	Elevée

Définition:

Une personne (ou une équipe) au sein de services techniques de l'EPCI est-elle en charge de traiter des enjeux relatifs à ce besoin ?

Justification:

Cet indicateur vise à qualifier la prise en compte de chaque besoin dans l'action publique locale. Que l'intercommunalité soit compétente en ce domaine ou non, l'objectif de résilience territoriale censé guider son action doit la conduire à dédier des moyens humains à ces enjeux. En cas d'absence de compétence, l'agent a un rôle de relais entre la structure compétente (commune, syndicat supra-intercommunal, autre collectivité) et les actions de l'EPCI (volontaires ou dans d'autres domaines en interaction avec ce besoin).

Accéder à la donnée	
---------------------	--

Source interne

Nombre de personnes sans domicile fixe pour 100.000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Interne	Nombre / 100.000 habitants	Moyenne

Définition:

A ce jour, il n'existe pas de données officielles sur le nombre de personnes sans abri à l'échelle de chaque collectivité. Un observatoire du sans-abrisme a été créé par le ministère chargé de la ville et du logement en 2023. Une proposition de loi adoptée en première lecture par le Sénat le 24 janvier 2024, vise à instaurer un recensement annuel par toutes les communes des personnes sans abri et un décompte annuel de nuit dans les grandes agglomérations.

62





Depuis plusieurs années, certaines grandes villes (une quarantaine en 2023) décomptent le nombre de sans-abris sur leur territoire. Cette opération est baptisée "nuit de la solidarité".

Justification:

En France, plus de 300.00 personnes sont sans domicile fixe, un chiffre en forte croissance au cours de la dernière décennie (x2 par rapport à 2012 et x3 par rapport à 2001)¹⁴. La lutte contre la précarité et les inégalités sociales fait partie d'une quête de résilience, dans la mesure où elle répond à un besoin essentiel et où elle contribue à la cohésion sociale du territoire.

Accéder à la donnée

Source interne.

Il est envisageable d'interroger les services sociaux locaux (CCAS ou CIAS) et départementaux pour réaliser des estimations du nombre de personnes sans-abris.

Part des logements en situation de sur-occupation

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Observatoire des territoires	Pourcentage (%) Moyenne nationale: 9,1%	Elevée

Définition:

Selon l'INSEE, la définition de la sur-occupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement : un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d' « occupation normale », fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage¹⁵.

L'indicateur donne le pourcentage de résidences principales sur-occupées par rapport à l'ensemble des résidences principales.

Justification:

Tout citoyen a le droit à vivre dans un logement suffisamment spacieux. La surface minimale des logements mis en location en France est de 9m2 par personne. L'article R111-2 du Code de la Construction et l'Habitation en pose le cadre, en indiquant que

¹⁴ Source: RML 2020 1RE ET 4E DE COUV.indd

¹⁵ Cf. https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/sur-occupation-des-residences-principales





la surface d'un logement doit être de 14 mètres carrés au moins par habitant prévu lors de l'établissement du programme de construction pour les quatre premiers habitants et de 10 mètres carrés au moins par habitant supplémentaire au-delà du quatrième¹⁶. Le décret sur le logement décent de 2002 précise que le logement mis en location Le logement dispose au moins d'une pièce principale ayant soit une surface habitable au moins égale à 9 mètres carrés et une hauteur sous plafond au moins égale à 2,20 mètres, soit un volume habitable au moins égal à 20 mètres cubes.¹⁷.

La sur-occupation de logements concerne environ 5 millions de personnes en France¹⁸. Les ménages concernés résident majoritairement dans les grandes agglomérations. 74 % des ménages vivant dans un logement suroccupé habitent dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, dont 40 % dans l'agglomération parisienne. Le niveau de sur-occupation des résidences principales tend à diminuer depuis les années 1980 du fait de l'augmentation régulière de la taille des logements et de la diminution de la taille des ménages. Toutefois, la sur-occupation des logements s'est particulièrement accentuée ces dernières années dans les territoires où elle était déjà très importante.

Accéder à la donnée

maillage EPCI disponible <u>Sur-occupation des résidences principales | L'Observatoire</u> <u>des Territoires</u>

Taux de précarité énergétique liée au logement

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Territoires au futur	Pourcentage (%)	Elevée

Définition:

Cet indicateur représente la part des ménages en situation de précarité énergétique liée au logement, c'est-à-dire ceux dont les dépenses d'énergie pour le logement sont supérieures à 8 % de leurs revenus et qui appartiennent aux trois premiers déciles de revenus (autrement dit les 30 % de ménages aux revenus les plus faibles).

Justification:

Les dépenses énergétiques liées au logement (particulièrement le chauffage) représentent un poste de dépenses contraint important pour les ménages les plus modestes. La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Rapport%20Mission%20Logement%20210904.pdf

¹⁶ Source:

¹⁷ Source (article 4 du décret): https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000217471/

¹⁸ Source: https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478728?sommaire=4476925#titre-bloc-1





confirme le caractère de « besoin fondamental » la capacité de chacun de bénéficier d'un confort thermique minimal dans son logement. Elle indique en effet qu' « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat »¹⁹.

Accéder à la donnée

maillage disponible en EPCI

https://territoiresaufutur.org/carte?indicator=part precarite logement&scale=epci

Taux de résidences secondaires

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Observatoire des Territoires ou INSEE	Pourcentage (%)	Elevée

Définition:

Le taux de résidences secondaires est calculé à partir des données du recensement de l'INSEE. Il représente la proportion de logements considérés comme résidences secondaires par rapport à l'ensemble du parc de logements du territoire.

Justification:

En France, au cours des dernières décennies, il s'est créé deux fois plus de logements que de nouveaux ménages. Cet écart s'explique en grande partie par la création de résidences secondaires, qui représentent 10 % du parc immobilier total en France (3,5 millions de logements).

Un fort taux de résidences secondaires peut susciter plusieurs impacts négatifs sur le territoire, d'un point de vue de la résilience territoriale. Les résidences secondaires créent des situations de concurrence avec les ménages locaux, elles augmentent le prix du foncier et entraînent des difficultés à se loger pour les habitants. Elles artificialisent des sols pour une utilité très faible, et saturent les infrastructures locales (routes, hôpitaux, déchets, assainissement...), qui doivent être adaptées malgré une sous-utilisation hors-saison.

Elles favorisent l'économie touristique, mais au détriment d'autres secteurs (artisanat, agriculture...), et font peser le risque de monoculture économique avec une forte

_

¹⁹ Source: https://onpe.org/





dépendance aux saisons touristiques. En conséquence, en dehors des emplois touristiques saisonniers et souvent précaires, il peut devenir difficile de trouver des emplois stables. L'activité économique et l'animation socio-culturelle s'adaptent à la saisonnalité touristique, à l'origine d'une dévitalisation du territoire en dehors de cette période. Les résidents secondaires participent aussi moins aux initiatives locales (associations, événements, élections municipales) favorables à la résilience.

En outre, ces résidences ont bénéficié de l'abondance énergétique (faible coût pour l'entretien de la résidence et le transport de ses propriétaires depuis leur résidence principale), mais elles n'ont pas d'avenir dans un monde sous contrainte énergétique.

Accéder à la donnée

La valeur de cet indicateur peut être trouvée sur le site de l'INSEE, ou via les documents d'urbanisme ou sur deux plateformes publiques : INSEE et Observatoire des Territoires..

Option 1 : Observatoire des territoires maillage EPCI disponible

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/nombre-de-residences-secondaires

L'Observatoire des Territoires indique le nombre de résidences secondaires par intercommunalité. Pour calculer le taux, il convient de le rapporter au nombre total de logements et de multiplier par 100.

_ .

Option 2 : INSEE

- Télécharger le fichier : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/5416748/IP1871.xlsx
- 2. Se rendre sur l'onglet "Figure 2" et chercher votre EPCI (Ctrl+F)
- 3. Renseigner la valeur de la colonne E : "Part de résidences secondaires dans l'ensemble des résidences principales et secondaires (en %)"





Part des logements sociaux dans l'ensemble des logements

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	ODDetT	Pourcentage (%) Moyenne hexagonale: 17,3%.	Elevée

Définition:

Un logement social est un logement destiné aux personnes ayant des revenus modestes et qui est financé en partie par des aides publiques. Il est soumis à des conditions d'attribution (plafonds de revenus, composition du foyer...) et à un loyer réglementé, inférieur à celui du marché privé. En France, les logements sociaux sont généralement construits et gérés par des bailleurs sociaux (offices publics ou entreprises privées à but social).

Justification:

« Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation »²⁰. Le logement social est le levier-clé de l'Etat pour répondre au droit de chaque citoyen.ne d'accéder à un logement décent, notamment celles et ceux dont les ressources financières sont trop faibles pour y accéder dans le parc privé de logements. Au titre de la mixité sociale et de la lutte contre la ségrégation sociale, les communes ont également des obligations de construction de logements sociaux, selon leur taille et le niveau de tension du marché locatif. La loi SRU impose à certaines communes urbaines de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc de résidences principales (25 % ou 20%).

Accéder à la donnée

Plateforme ODDetT: https://oddett.lab.sspcloud.fr/app/dealapp

- Cliquer sur 'Les indicateurs'
- Choisir le niveau géographique « EPCI »
- Choisir le territoire concerné
- Sélectionner l'ODD « 1- Pas de pauvreté »
- Sélectionner l'indicateur « i079a Part des logements sociaux dans l'ensemble des logements »,
- Sélectionner la dernière année avec des données disponibles

_

²⁰ Loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite loi Besson.





Taux de logements vacants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Observatoire des territoires	Pourcentage entre 1,2% et 23,8% Moyenne nationale: 4,2%	elevée

Définition:

Un logement vacant est un logement qui est inoccupé pendant une certaine durée et qui est disponible pour être occupé, vendu ou loué.

Justification:

On dénombre plus de 3 millions de logements vacants en France, soit 8% du parc total, et en constante progression (+2,5% / an depuis 2005)²¹. Ceux-ci se trouvent pour une part dans des zones en déprise démographique, mais les zones tendues sont aussi concernées, avec au moins 300.000 logements vacants sur ces territoires²². La réutilisation des logements vacants est la première solution au mal-logement, sans recourir à l'artificialisation de terrains supplémentaires.

Les collectivités locales disposent de plusieurs outils juridiques, fiscaux et incitatifs pour encourager la remise sur le marché des logements vacants: incitations fiscales (taxe sur les logements vacants majoration de la taxe foncière, dispositif Loc'Avantage), incitations financières (aides à la rénovation énergétique, intermédiation locative avec un bailleur social, aides à l'accession sociale à la propriété), achats, leviers juridiques (droit de préemption, demandes de réquisition au Préfet).

Accéder à la donnée

Observatoire des territoires :

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-logements-vacants ou

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&i=insee_rp_hist_1968.part_logt_vacant&s=2021&view=map73

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/07/28/lutte-contre-les-logements-vacants-une-prise-de-conscience-mais-des-resultats-timides_6183666_3224.html#

²¹ Source





Existence d'un document identifiant les zones de logement exposées aux risques climatiques

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	interne	Oui complètement Oui partiellement Non En cours d'élaboration	Moyenne

Définition:

Pour les collectivités dotées d'un PCAET, celui-ci comprend un diagnostic des vulnérabilités territoriales, qui peut préciser les risques climatiques sur le bâti et les zones du territoire particulièrement exposées à ces aléas. Ce chapitre ne bénéficiant pas d'une méthodologie unique, le détail des résultats en est toutefois très variable, et il est possible que les enjeux spécifiques aux changements d'adaptation au changement climatique ne soient pas traités. C'est pourquoi il est proposé de pouvoir répondre notamment "Oui complètement" ou "Oui partiellement".

En l'absence de PCAET, la collectivité peut éventuellement disposer d'éléments de diagnostic dans son PLU ou PLH.

Justification:

La connaissance par les pouvoirs publics des risques climatiques auxquels sont exposés les habitants dans leurs logements est un préalable indispensable pour concevoir les actions d'adaptation et de protection adéquates.

Accéder à la donnée

Source interne: PCAET, PLUi, PLH...





Capacité d'accueil des abris d'urgence pour 100.000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	interne	Nombre de places / 100.000 habitants	Moyenne

Définition :

Cet indicateur est proposé par la norme ISO 37123 « Villes et communautés territoriales durables ». Il n'existe pas en France de données ouvertes sur le nombre, la capacité ou la localisation de ces abris de secours. Généralement, les collectivités disposant d'un PCS (ou PicS) y intègrent l'identification des lieux d'abris de secours. A défaut, il sera donc nécessaire d'interroger les autorités en charge de la gestion des urgences pour les identifier.

Justification:

La norme ISO 37 123 définit les abris d'urgence comme des lieux de repos, de répit et de récupération pour les personnes déplacées par les chocs et le stress. Ils sont essentiels à la capacité d'une ville à se préparer et à réagir aux catastrophes, et donc à sa résilience. Ces abris d'urgence peuvent être des structures diverses, officiellement désignées pour être utilisées pour l'accueil et l'hébergement temporaire pour les personnes dont le logement précédent est dangereux ou indisponible pendant ou après une catastrophe, ou qui fuient les effets d'une catastrophe. Les abris d'urgence doivent être capables de résister à une catastrophe en raison de leur construction et/ou de leur emplacement.

Accéder à la donnée

Source interne.

Le calcul de l'indicateur consiste ensuite à diviser la capacité totale des abris par 1/100.000° de la population totale du territoire.





Part des logements "passoires énergétiques" (étiquettes F ou G) dans le parc de logements

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	indicateur d'état	Territoires au futur ou Alternatives énergétiques	Pourcentage (%)	Elevée

Définition:

Les « passoires énergétiques » sont des logements mal isolés, dont la performance énergétique est catégorisée F ou G. On en dénombre entre 4,5 et 7 millions à l'échelle de la France. A compter de 2023, ces passoires sont progressivement interdites à la location.

Deux sources sont mises à disposition pour cet indicateur, par la plateforme Territoires au Futur conçue par le Shift Project et par le site Alternatives Énergétiques, porté par des recherches de Mines Paris PSL. Ces sources peuvent présenter des écarts, bien qu'elles aient toutes deux collaboré avec le même chercheur.

Ces chiffres sont des estimations fondées sur les données de diagnostic de performance énergétique (DPE), en libre accès de l'ADEME, redressées pour en corriger certains biais.

Justification:

Les logements « passoires énergétiques » sont des gouffres énergétiques coûteux pour leur habitants en même temps qu'ils représentent des désastres écologiques. La France peine depuis l'adoption de la loi de transition énergétique de 2015 à atteindre son objectif de 500.000 logements rénovés chaque année. La rénovation énergétique des logements est un chantier essentiel de la transition énergétique. La priorité de ce chantier doit être de résorber les 5,2 millions de logements en étiquette F ou G (soit 17% du parc de résidences principales).

Accéder à la donnée

Accéder à l'indicateur sur Territoires au Futur : maillage EPCI disponible https://territoiresaufutur.org/carte?indicator=passoires_thermiques&scale=epci Accéder à l'indicateur sur Alternatives Énergétiques :

https://www.energy-alternatives.eu/2022/03/16/DPE-open-data.html





Part des résidences principales chauffées au gaz ou au fioul

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'état	Territoires au Futur, Shift Project	Pourcentage (%)	Elevée

Définition :

Cet indicateur représente la part des logements chauffés principalement à partir des énergies fossiles gaz (de réseau ou en bouteille ou citerne) et fioul, dans le parc des résidences principales. Il est fourni par la plateforme Territoires au Futur.

Justification:

Le fioul et le gaz sont les modes de chauffage les plus émissifs, et le remplacement du mode de chauffage est un levier-clé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du logement, aux côtés des travaux de rénovation énergétique.

De plus, la France ne produisant ni gaz ni pétrole, elle dépend pour son approvisionnement de pays exportateurs. La raréfaction de ces ressources fossiles induit des tensions croissantes sur l'approvisionnement²³ et une forte vulnérabilité pour l'ensemble des ménages et collectivités y ayant recours.

Accéder à la donnée

Territoires au futur : maillage EPCI disponible

https://territoiresaufutur.org/carte?indicator=chauffage logement fossile&scale=epci

https://theshiftproject.org/article/nouveau-rapport-approvisionnement-petrolier-europe/

²³ Pour approfondir:





Mise en œuvre effective du service public de la rénovation de l'habitat, à travers une plateforme territoriale de la rénovation énergétique et un dispositif d'accompagnement technique et financier pour la rénovation des logements des ménages modestes

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Interne	Non Oui l'un des deux Oui les deux	Moyenne

Définition:

Cet indicateur vise à évaluer la couverture du territoire par une PTRE et une opération programmée d'amélioration de l'habitat, qui agissent de façon complémentaire pour amplifier la rénovation énergétique du parc de logements.

Justification:

Le service public de la performance énergétique de l'habitat, instauré par la Loi Brottes de 2013, vise à accroître le nombre de projets de rénovation énergétique et à encourager les rénovations performantes et les rénovations globales. Il doit se concrétiser par des services d'information, de conseil et d'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique. Sous la marque unique France Rénov, le service public prend des formes variées : il est mis en œuvre par les collectivités territoriales au travers de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) et d'outils contractuels avec l'ANAH, en premier lieu les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Les PTRE, mises en place à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI, ont pour mission d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation (sur les plan technique, juridique et financier), et de structurer les filières professionnelles de la rénovation énergétique.

Les programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH, ORT, PIG) sont des dispositifs d'accompagnement et de financements de projets de rénovation énergétique des logements des ménages modestes, dans le cadre d'une convention entre la collectivité, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et l'État.

Accéder à la donnée

Source interne. A renseigner par la collectivité, en fonction du fonctionnement effectif ou non de ces deux outils.





Être en capacité de se soigner

Mots-clés	Objectifs de Développement Durable associés
Soins	3 . Bonne santé et bien être
urgence	13 . Mesures relatives à la lutte contre
Accessibilité potentielle localisée	les changements climatiques
premiers secours	

La santé des individus fait partie de droits humains fondamentaux, reconnu par la Constitution de l'OMS: toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible²⁴. Ces droits incluent l'accès à des services de santé de qualité sans discrimination. La France a inscrit la protection de la santé parmi les valeurs constitutionnelles en 1946 et a créé de nombreux dispositifs pour la garantir.

Les évolutions de la société et les difficultés de notre système de santé conduisent les collectivités territoriales à s'intéresser de plus en plus activement aux enjeux de santé, à travers leurs compétences sociales et médico-sociales, et au-delà via leur action en matière d'urbanisme, d'éducation, de loisirs et de culture, etc.

Ce travail partage des points de vue avec le concept de santé commune, qui considère que la santé des humains dépend de la santé des sociétés, qui elle-même dépend de la santé des milieux naturels. Il rejoint également la définition de la santé par l'OMS, qui la décrit comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Néanmoins, le choix méthodologique a été fait de ne traiter ici que les enjeux de capacités à se soigner. Les dimensions sociétales et naturelles de la santé sont traitées dans différentes fonctions-clés, principalement « Vivre ensemble », « Être en lien avec la nature », "Se nourrir".

Objectifs de résilience	Indicateurs d'état	Indicateurs d'action
Indicateurs transverses aux trois objectifs		 Existence d'un Contrat Local de Santé Identification d'un agent-référent
Subsistance : Permettre à chacun de se soigner	 Accessibilité potentielle localisée des médecins généralistes (en nombre de consultations accessibles par an et par habitant 	

²⁴ Source: https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/human-rights-and-health

-





- Part de la population éloignée des soins de proximité (pharmacie, médecin généraliste, kiné, infirmier, dentiste)
- Densité d'officine de Pharmacie
- Accessibilité potentielle localisée
 (APL) aux infirmiers de 65 ans et moins
- Accessibilité potentielle localisée
 (APL) aux sage-femmes de 65 ans et moins
- Accessibilité Potentielle Localisée
 (APL) aux Chirurgiens-Dentistes de 65 ans et moins
- Accessibilité Potentielle Localisée aux Masseurs-Kinésithérapeutes de 65 ans et moins
- Taux d'équipement en
 Médecine-Chirurgie-Obstétrique (nombre de lits)

Gestion de crise : Assurer la continuité des services de santé en situation de crise

 Présence d'une structure de santé de type SU et SMUR





Détails des indicateurs :

Existence d'un Contrat Local de Santé

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non Oui sur une partie du territoire En cours d'élaboration	Elevée

Définition:

Un Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coordination des politiques de santé à l'échelle d'un territoire (commune, intercommunalité, département, etc.). Il vise à améliorer l'accès aux soins, à réduire les inégalités de santé et à promouvoir la prévention et le bien-être des habitants.

Il est signé entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale (commune, EPCI, département...), et peut associer d'autres acteurs (hôpitaux, associations, professionnels de santé).

Il comprend un diagnostic territorial des besoins et de l'offre de santé, et des engagements respectifs par chaque partenaire au contrat.

Justification:

Le CLS a de nombreuses vertus. Il permet de mieux coordonner les acteurs de santé, de lutter contre les inégalités d'accès aux soins, d'adapter les réponses aux besoins spécifiques d'un territoire, d'anticiper et prévenir les problèmes de santé publique.

		/		•						
м	\boldsymbol{c}	മെ	er	_	12	М	\mathbf{o}	n	\mathbf{a}	Δ
\boldsymbol{r}	1919	CU	ш	а	Пел	ш	vII	ш	c	C

Source interne





Identification d'un agent-référent

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non	Elevée

Définition:

Une personne (ou une équipe) au sein de services techniques de l'EPCI est-elle en charge de traiter des enjeux relatifs à ce besoin ?

Justification:

Cet indicateur vise à qualifier la prise en compte de chaque besoin dans l'action publique locale. Que l'intercommunalité soit compétente en ce domaine ou non, l'objectif de résilience territoriale censé guider son action doit la conduire à dédier des moyens humains à ces enjeux. En cas d'absence de compétence, l'agent a un rôle de relais entre la structure compétente (commune, syndicat supra-intercommunal, autre collectivité) et les actions de l'EPCI (volontaires ou dans d'autres domaines en interaction avec ce besoin).

Accéder à la donnée

Source interne

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de 65 ans et moins

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Cartosanté, un des 3 observatoires de Atlasanté, portail géographique des agences régionales de santé	Nombre de consultations accessibles par an et par habitant par EPCI. Moyenne nationale: 3,4	Elevée





Définition:

L'APL exprime le nombre de consultations (ou visites) accessibles par an et par habitant. Sont pris en compte dans l'indicateur les omnipraticiens libéraux, certains médecins libéraux à exercice particulier (homéopathes, acupuncteurs, gériatres, médecine physique) et les salariés en centre de santé. Tous les médecins ont 65 ans ou moins dans l'indicateur.

L'APL est calculé au niveau de la commune. Au niveau supra communal (EPCI / territoire de vie-santé ou bassin de vie / canton-ou-ville), l'APL est égal à la moyenne des APL communales, pondérée par la population standardisée par la consommation de soins par tranche d'âge. L'APL au niveau supra communal peut éventuellement cacher des situations disparates à l'échelle des communes qui le constituent.

Justification:

L'indicateur d'APL indique, pour une profession donnée, le volume de soins accessible pour les habitants de cette commune, compte tenu de l'offre disponible et de la demande au sein de la commune et dans les communes environnantes. Il permet de définir les **déserts médicaux**, définis en partie par une accessibilité inférieure à 2,5 consultations par an et par habitant²⁵.

Le phénomène de désertification s'est fortement accru au cours de la dernière décennie, passant de 8,6% de la population concernée en 2015 à 13,4% en 2021.

Accéder à la donnée

maillage EPCI disponible <u>lien vers la carte interactive</u>

²⁵ Les seuils choisis sont proposés par la Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective, Pôle DATAR, Région Nouvelle-Aquitaine. Source : https://cartes.nouvelle-aquitaine.pro/portal/apps/Cascade/index.html?appid=af4e5b29750741b399112b
9afb77aa88





Part de la population éloignée des soins de proximité (pharmacie, médecin généraliste, kiné, infirmier, dentiste)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	ODDetT	de 0% à 100%	Elevée

Définition:

Cet indicateur est fourni par la plateforme ODDetT, l'outil national de visualisation des indicateurs de développement durable.

Il a été retenu la part de la population dont le chef-lieu est éloigné de plus de 20 minutes d'au moins un des cinq services de santé de proximité.

La distance retenue est la distance entre le service de soin et le domicile, par la route, en heure creuse, exprimée en minutes. Lorsque le temps de trajet n'est pas disponible (cas des îles ne disposant pas de l'équipement), la commune est considérée être à plus de 20 minutes de l'équipement.

L'ensemble de la population d'une commune est localisé au chef-lieu de la commune. L'indicateur rapporte la population des communes du territoire situées à plus de 20 minutes d'un des 5 services de soin, à la population du territoire.

Justification:

La présence de services de santé est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire, pour permettre l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (retraités, enfants...), ainsi que pour faire émerger des nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).

Par ailleurs, l'éloignement de la population des services de santé accentue le nombre et la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, polluants et coûteux.

Cet indicateur donne une idée du niveau d'enclavement des territoires par rapport à l'offre de soins. Il résume les potentialités d'accès aux soins en tenant compte des lieux où se trouvent ces services et de la fluidité de la circulation pour rejoindre ces lieux, prise en compte dans le distancier utilisé.

Accéder à la donnée

https://oddett.lab.sspcloud.fr/app/dealapp.

- Accéder à la page « Les indicateurs »
- Choisir le niveau géographique « EPCI »
- Choisir le territoire concerné
- Choisir l'ODD « 3-Bonne Santé et bien-être »
- Choisir l'indicateur « i021 »
- Choisir la dernière année avec des données disponibles.





Densité d'officines de Pharmacie

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Terravisu, à partir de données FINESS -	Nombre de pharmacie pour 10 000 habitants par bassin de vie.	Elevée

Définition:

Il s'agit du nombre de pharmacies pour 10 000 habitants par bassin de vie. Une officine de pharmacie est un local où les médicaments sont préparés, conservés et distribués au détail par le pharmacien, et où on procède à l'exécution des ordonnances médicales.

Justification:

Il permet de déterminer si les habitants ont accès aux médicaments.

Accéder à la donnée

Lien vers la carte interactive

L'indicateur est disponible pour les bassins de vie et les communes II est proposé de retenir la valeur à la maille du bassin de vie.





Accessibilité potentielle localisée (APL) aux infirmiers de 65 ans et moins

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'État	Cartosanté, un des 3 observatoires de Atlasanté, portail géographique des agences régionales de santé	Nombre d'ETP d'infirmiers pour 100 000 habitants par EPCI. Moyenne française : 156	Elevée

Définition:

L'APL des infirmiers est calculée en équivalent temps plein (ETP) pour 100 000 habitants. Sont pris en compte dans l'indicateur les infirmiers libéraux de 65 ans ou moins et les infirmiers salariés en centres de santé.

Méthode de calcul : 1 ETP = le niveau de l'activité médiane des infirmiers libéraux. L'ETP de chaque infirmier libéral et de chaque centre de santé est calculé en rapportant son activité à l'activité libérale médiane.

Exceptions : les infirmiers libéraux n'ayant pas exercé d'activité l'année précédente ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'APL. Pour les centres de santé, les bornes d'activité ne sont pas appliquées²⁶.

Exemple de lecture : En 2023, compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de la métropole de Grenoble ont accès en moyenne à 162,5 équivalent temps plein d'infirmiers (libéraux et salariés) de moins de 65 ans, pour 100 000 habitants.

A l'origine communal, l'indicateur d'APL d'une entité supra-communale est égal à la moyenne des indicateurs d'APL des communes composant cette entité, pondérés par leur population standardisée²⁷.

https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/api/datasets/1.0/530_l-accessibilite-potentielle-localisee-apl/a ttachments/indicateur d accessibilite potentielle localisee apl aux infirmieres xlsx/

https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/api/datasets/1.0/530 l-accessibilite-potentielle-localisee-apl/a ttachments/apl_lisez_moi_pdf/

²⁶ voir les bornes ici :





Justification:

Les infirmiers font partie des « soins de ville » et exercent différents types de soins dans différents lieux : à domicile, dans un cabinet, dans une clinique... Les infirmiers libéraux font partie des 5 professions les plus sollicités en premier secours²⁸. Plus généralement, l'APL des infirmiers indique la main-d'œuvre disponible et mobilisable au besoin.

Accéder à la donnée

maillage disponible par EPCI <u>Lien vers la carte interactive</u>

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux sage-femmes de 65 ans et moins

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'État	Cartosanté, un des 3 observatoires de Atlasanté, portail géographique des agences régionales de santé	Nombre d'ETP de sages-femmes pour 100 000 habitantes par EPCI. Moyenne française : 21,8	Elevée

Définition:

Le sage-femme est le praticien exerçant une profession médicale à compétence limitée au diagnostic et à la surveillance de la grossesse, et à la pratique de l'accouchement. L'APL des sages-femmes est calculée en équivalent temps plein (ETP) pour 100 000 habitantes. Sont prises en compte les sages-femmes libérales âgées de 65 ans ou moins et les sages-femmes salariées en centre de santé.

Méthode de calcul : 1 ETP = le niveau de l'activité médiane des sages-femmes. L'ETP de chaque sage-femme est calculé en rapportant son activité à l'activité médiane.

Exceptions : les sages-femmes n'ayant pas exercé d'activité l'année précédente ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'APL.

-

²⁸ Offre de soins de premier recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité - Insee Première - 1418





Exemple de lecture : En 2023, compte tenu de la structure par âge de la population féminine, les habitantes de Grenoble-Alpes-Métropole ont accès en moyenne à 29,2 ETP de sages-femmes de moins de 65 ans pour 100 000 habitantes.

Justification:

Les sages-femmes jouent un rôle essentiel dans le système de santé d'un territoire, bien au-delà de l'accouchement. Elles assurent un suivi médical complet autour de la maternité et de la santé des femmes. Leur présence et leur accessibilité sont cruciales, surtout dans les territoires sous-dotés en professionnels de santé. Dans certaines régions, les sages-femmes sont les seules professionnelles accessibles pour assurer un suivi gynécologique ou périnatal.

Accéder à la donnée

maillage par EPCI disponible Lien vers la carte interactive

Accessibilité Potentielle Localisée aux Chirurgiens-Dentistes de 65 ans et moins

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'État	Cartosanté, un des 3 observatoires de Atlasanté, portail géographique des agences régionales de santé	Nombre d'ETP de chirurgiens-de ntistes pour 100 000 habitants par EPCI : Moyenne française : 60,6	Elevée

Définition:

Le chirurgien-dentiste est un praticien spécialisé dans les soins de la sphère orale. Il a une activité très polyvalente : soins dentaires, extraction de dent, radiologie, chirurgie, visite de contrôle, détartrage, prévention, etc. Il est un acteur déterminant de la santé publique dans son activité quotidienne.





L'APL aux chirurgiens-dentistes est calculée en équivalent temps plein (ETP) pour 100 000 habitants. Sont pris en compte par l'indicateur les chirurgiens-dentistes libéraux âgés de 65 ans ou moins et chirurgiens-dentistes salariés en centre de santé.

Méthode de calcul : 1 ETP = le niveau de l'activité médiane des chirurgiens-dentistes. L'ETP de chaque chirurgien-dentiste libéral et de chaque centre de santé est calculé en rapportant son activité à l'activité libérale médiane.

Exceptions : les chirurgiens-dentistes libéraux n'ayant pas exercé d'activité l'année précédente ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'APL. Pour les centres de santé, les bornes d'activité ne sont pas appliquées²⁹.

Exemple de lecture : En 2023, compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Grenoble-Alpes-Métropole ont accès en moyenne à 59,9 équivalent temps plein de chirurgiens-dentistes de moins de 65 ans, pour 100 000 habitants.

Justification:

le chirurgien dentiste fait partie des « soins de ville », et figure parmi les 5 professions les plus sollicités en premier secours³⁰.

Accéder à la donnée

maillage EPCI disponible Lien vers la carte interactive

²⁹ voir les bornes <u>ici</u>

³⁰ Offre de soins de premier recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité - Insee Première - 1418





Accessibilité Potentielle Localisée aux Masseurs-Kinésithérapeutes de 65 ans et moins

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'État	Cartosanté, un des 3 observatoires d'Atlasanté, portail géographique des agences régionales de santé	Nombre d'ETP de masseurs-kinésith érapeutes pour 100 000 habitants par EPCI. Moyenne française : 119,3	Elevée

Définition:

Le masseur-kinésithérapeute réalise un diagnostic kinésithérapique et met en œuvre des actes et techniques de soins de rééducation de façon manuelle ou instrumentale, pour favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé physique, psychique et sociale et la gestion du handicap.

L'APL aux kinésithérapeutes est calculée en équivalent temps plein (ETP) pour 100 000 habitants. Sont pris en compte par l'indicateur les kinésithérapeutes libérales âgées de 65 ans ou moins et kinésithérapeutes salariées en centre de santé.

Méthode de calcul : 1 ETP = le niveau de l'activité médiane des kinésithérapeutes. L'ETP de chaque kinésithérapeute libéral et de chaque centre de santé est calculé en rapportant son activité à l'activité libérale médiane.

Exceptions : les kinésithérapeutes libéraux n'ayant pas exercé d'activité l'année précédente ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'APL. Pour les centres de santé, les bornes d'activité ne sont pas appliquées³¹.

Exemple de lecture : En 2023, compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Grenoble-Alpes-Métropole ont accès en moyenne à 192,5 équivalent temps plein de kinésithérapeutes de moins de 65 ans, pour 100 000 habitants.

Justification:

Le masseur-kinésthérapeute fait partie des « soins de ville », et figure parmi les 5 professions les plus sollicités en premier secours³².

³¹ voir les bornes ici

⁻

³² Offre de soins de premier recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité - Insee Première - 1418





Accéder à la donnée

maillage EPCI disponible Lien vers la carte interactive

Taux d'équipement en Médecine-Chirurgie-Obstétrique (nombre de lits)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'Etat	SIRsé, un des 3 observatoires d'AtlaSanté, portail géographique des agences régionales de santé	Nombre de lits existant en MCO pour 10 000 habitants par territoire de démocratie sanitaire. Moyenne française : 33,6	Elevée

Définition:

L'obstétrique est une branche de la médecine renvoyant à la grossesse, l'accouchement et les suites de couches. Cet indicateur évalue le nombre de lits et places publics et privés en hospitalisation complète et alternative à l'hospitalisation complète en Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) au 1er janvier de l'année considérée pour 10 000 habitants.

Justification:

Les hôpitaux et cliniques MCO permettent de traiter rapidement des pathologies aiguës (AVC, infarctus, accidents, infections graves...). La présence de maternités est essentielle pour éviter que les femmes enceintes aient à parcourir de longues distances, ce qui peut être risqué en cas de complications.

Accéder à la donnée

maillage EPCI non disponible lien vers la carte interactive





Présence d'une structure de santé de type SU et SMUR

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	indicateur d'état	SIRsé	Oui Non	Moyenne

Définition:

La SMUR est un service hospitalier qui assure en permanence la prise en charge d'un patient dont l'état requiert une prise en charge médicale de réanimation en urgence. Elle est composée d'un médecin spécialiste en médecine d'urgence, d'un infirmier et d'un conducteur ambulancier. Le véhicule SMUR est doté d'un matériel de réanimation complet. Cette unité basée à l'hôpital intervient exclusivement sur régulation du SAMU pour assurer la prise en charge, le diagnostic, le traitement et le transport des patients en situation d'urgence médicale.

Le SU est un Service hospitalier qui assure la prise en charge des venues non programmées, dans un établissement de santé public ou privé, 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, de toute personne sans sélection, se présentant en situation d'urgence, y compris psychiatrique.

Les équipements observés sont les services d'urgence (SU) et les structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) autorisés et mis en œuvre. Si la carte des localisations ne distinguent pas les services permanents des saisonniers, seul deux EPCI disposent de services d'urgences saisonniers :

- la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (SMUR saisonnier)
- la Métropole du Grand Paris (SU saisonnier)

Justification:

La localisation de ces structures aide à cartographier les déserts médicaux (dans sa dimension spatiale) sur les services d'urgences, à savoir la part des personnes habitants à plus de 30 minutes d'un service d'urgence³³.

Accéder à la donnée

maillage EPCI disponible Lien vers la carte interactive

-

³³ la définition d'un désert médical a 3 facteurs : dd17.pdf





Se sentir en sécurité

Mots-clés	Objectifs de Développement Durable associés
Sécurité physique et psychique	5 . Egalité entre les sexes
Épanouissement individuel	16 . Paix, justice et institutions efficaces

La sécurité physique et psychique est un des besoins fondamentaux qui, lorsque non satisfait, ne permet pas de se projeter et de s'engager dans des projets pour l'avenir³⁴.

La compréhension des aléas (climatiques, socio-économiques, politiques, etc.) qui menacent le territoire permet d'identifier ses vulnérabilités et dépendances, et de développer des réponses adaptées afin d'augmenter sa résilience, et donc sa sécurité.

Au cours des derniers siècles, nous avons travaillé à réduire le niveau d'incertitude, jusqu'à tendre vers une société du risque zéro. Les crises écologiques viennent bousculer cette quête de sécurité. Les collectivités locales doivent désormais se préparer à assurer la sécurité de leurs habitants dans un contexte de plus en plus incertain et chamboulé.

Cette fonction-clé représente aussi la capacité de la collectivité à assurer la sécurité de ses citoyen.ne.s, « en temps de paix comme en temps de guerre » : La collectivité doit anticiper et se préparer à la gestion de crise et aux situations exceptionnelles, ainsi qu'à l'après-crise pour permettre un relèvement rapide du territoire. Elle doit aussi communiquer sur ces plans vers les acteurs et la population.

Objectifs de résilience	Indicateurs d'état	Indicateurs d'action
Indicateurs transverses aux trois objectifs		 Part des communes couvertes par un PCS ou un PiCS Identification d'un agent-référent au sein de l'intercommunalité
Subsistance : Veiller à la sécurité de chacun au quotidien	 Nombre de victimes de violences de type « coups et blessures » pour 1000 habitants 	
Gestion de crise : Anticiper les risques pour la sécurité des personnes et	 Nombre de risques majeurs auxquels sont exposées les communes du territoire 	 Recensement effectif des sites ou événements sensibles

³⁴ Écouter à ce sujet https://www.sismique.fr/post/comment-vivre-ensemble-clair-michalon





organiser la gestion de crise	 Existence de relations de travail entre la collectivité et les associations agréées de sécurité civile sur le territoire départemental
	 Part des communes couvertes par une Réserve Communale de Sécurité Civile
	 Existence d'un schéma de résilience numérique

Détails des indicateurs

Part des communes couvertes par un PCS ou un PiCS

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	interne	entre 0% et 100%	Elevée

Définition :

Le Plan Communal de Sauvegarde est le document de référence pour organiser la gestion de crise à l'échelle d'une commune. Il se décline aussi dans une version intercommunale, à travers le PiCS. Ce dernier étant plus récent, il a été retenu pour cet outil d'évaluer la part des communes de l'intercommunalité couverte par un PCS. Il n'existe pas à ce jour de base de données centralisée sur ce sujet. Il est donc à renseigner à partir des connaissances des services intercommunaux, ou en interrogeant ses communes. Le diagnostic des vulnérabilités au changement climatique, réalisé dans le cadre du PCAET, peut renseigner cette information.

Toutes les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques (PPR), ou situées dans une zone à risque majeur (définie par le préfet), ou exposées à des risques technologiques, naturels ou sanitaires importants ont l'obligation de réaliser un PCS (avant la mi-2024),

Concernant le Plan intercommunal de Sauvegarde, les intercommunalités sont obligées dès lors qu'une de leur commune est obligée PCS, ou dès lors qu'elles ont la compétence GEMAPI. De fait, la quasi-totalité des EPCI à fiscalité propre doit se doter d'un PiCS.

NB : Dans le cas où l'intercommunalité a adopté un Plan intercommunal de Sauvegarde, on considère que 100% des communes sont couvertes.





Justification:

La loi de modernisation de la sécurité civile du 17 août 2004 a créé le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avec pour ambition de donner aux maires et élus locaux des outils pour affirmer leur rôle de partenaire majeur dans la gestion des événements de sécurité civile, aux côtés des acteurs de l'Etat et de la sécurité civile..

Le Plan Communal de Sauvegarde vise à mieux connaître les aléas locaux, afin d'anticiper leur survenance et garantir une alerte précoce des habitants. Il permet de dresser une cartographie des risques, au croisement des aléas et des enjeux (généralement identifiés à partir de la littérature existante, notamment par les services de l'Etat). Son périmètre couvre les risques naturels et les événements de sécurité civile. Bien que non exhaustif, le PCS est un document indispensable pour identifier les grands enjeux à protéger à l'échelle de la commune (économique, sociaux, techniques...), et pour définir les fondements de l'organisation permettant de réagir rapidement en cas de n'importe quel événement de sécurité civile : relogement de sinistrés, remise en fonctionnement des infrastructures de réseaux, appui à un territoire voisin sinistré, évacuation d'une zone du territoire... Le PCS peut être complété par un DICRIM, pour communiquer et former la population afin qu'elle adopte les bonnes réactions en cas de situation exceptionnelle.

Le PCS / PiCS doit faire l'objet d'un exercice de gestion de crise au moins tous les cinq ans, associant les communes et les services concourant à la sécurité civile, ainsi que si possible la population.

Les territoires leaders sur ce sujet sont engagés dans le label Résilience France (ex-Pavillon Orange). Décerné par le Haut Comité Français pour la Résilience Nationale (HCFRN), association loi 1901, le label Résilience France collectivités est attribué aux communes qui répondent à un certain nombre de critères en termes de sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces majeurs, mais aussi de prévention et réduction des vulnérabilités³⁵.

Accéder à la donnée

Source interne

Pour en savoir plus :

https://www.georisques.gouv.fr/agir-sur-mon-territoire/se-faire-labelliser-commune-resiliente





Identification d'un agent-référent

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non	Elevée

Définition:

Une personne (ou une équipe) au sein de services techniques de l'EPCI est-elle en charge de traiter des enjeux relatifs à ce besoin ?

Justification:

Cet indicateur vise à qualifier la prise en compte de chaque besoin dans l'action publique locale. Que l'intercommunalité soit compétente en ce domaine ou non, l'objectif de résilience territoriale censé guider son action doit la conduire à dédier des moyens humains à ces enjeux. En cas d'absence de compétence, l'agent a un rôle de relais entre la structure compétente (commune, syndicat supra-intercommunal, autre collectivité) et les actions de l'EPCI (volontaires ou dans d'autres domaines en interaction avec ce besoin).

Accéder à la donnée

Source interne

Nombre de victimes de violences de type « coups et blessures volontaires » pour 1000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)	Nombre de victime pour 1000 habitants par année Moyenne hexagonale: 4,85 (2023).	Moyenne





Définition:

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure propose une diversité d'indicateurs. Ils sont partagés aux mailles départementale et communale (pour lesquelles plus de 5 faits ont été enregistrés pendant 3 années consécutives). Cet indicateur montre le nombre de victimes de violence de type "coups et blessures volontaires" et le rapporte à un taux pour 1000 habitants. Le taux s'exprime par commune.

Justification:

Bien que non exhaustif, cet indicateur donne une indication sur le climat d'insécurité et de violence du territoire. Un territoire en quête de résilience a besoin de garantir la sécurité de ses habitants, a minima en « temps de paix », afin de pouvoir compter sur l'affirmation des solidarités et la cohésion sociale en temps de crise.

La sécurité permet l'épanouissement individuel (jouir de la vie et de ses opportunités) et collectif (le vivre ensemble et la cohésion sociale)

Accéder à la donnée

SSMSI: lien vers la carte interactive

La donnée est disponible à la maille communale ou départementale. Dans les petites communes pour lesquelles moins de 5 faits ont été enregistrés, un secret statistique est imposé. Il est donc proposé de retenir la valeur départementale pour cet indicateur.

Il est possible d'obtenir des données d'évolution dans le temps à l'échelle de la commun, grâce aux graphiques présentés sous la carte : comparaison à la moyenne nationale, tendance d'évolution.





Nombre de risques majeurs auxquels sont exposées les communes du territoire

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	France Découverte	Nombre / 13 risques majeurs identifiés	Elevée

Définition:

L'indicateur montre le nombre de communes exposées à l'un des 13 risques majeurs listés : affaissements miniers, phénomènes atmosphériques, avalanches, rupture de barrage, risque lié aux engins de guerre, feux de forêt, risque industriel, inondations, mouvements de terrain, risque nucléaire, séismes, transport de marchandises dangereuses, éruptions volcaniques. Une même commune peut évidemment être exposée à plusieurs risques majeurs.

Justification:

L'indicateur reflète l'exposition au territoire de risques majeurs.

Accéder à la donnée

maillage EPCI disponible

<u>Géoclip - France découverte - Rapports et portraits de territoires</u>

Par défaut, la zone d'étude est Toulouse Métropole.

- Recherchez votre territoire dans la barre de recherche.
- En restant dans l'onglet rapport, faites descendre la page jusqu'à arriver sur la partie risques majeurs.
- Vous y trouverez les valeurs de votre EPCI, comparées à celles de la France entière.

Exemple de lecture : La métropole de Toulouse est exposée à 4 risques majeurs : la rupture de barrage (18 communes), risque industriel (8 communes), inondations (34), mouvement de terrain (2), séisme (37).





Existence d'un recensement des sites et événements sensibles

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	interne	Oui En cours Non	Moyenne

Définition :

Cet indicateur est proposé par le Label Villes résilientes. Les sites et évènements sensibles font référence à : des lieux rassemblant du public (ERP et IOP), des installations de transport, des installations industrielles, des installations et structures militaires, des lieux à forte valeur symbolique.

Ce recensement peut avoir été effectué dans le cadre de l'élaboration du PCS.

Justification:

Le recensement de ces sites et évènements est une étape incontournable dans l'élaboration d'une politique de sécurité civile. Cet inventaire concerne évidemment les risques technologiques, les établissements Seveso étant les installations industrielles qui présentent le plus de risques pour la population adjacente, mais il souhaite aller au-delà de la seule prévention des risques technologiques pour intégrer une vaste diversité de menaces.

Accéder à la donnée
Source interne

Existence de relations de travail entre la collectivité et les associations agréées de sécurité civile sur le territoire départemental

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	Interne Site web de la préfecture de département	Non Oui, avec certaines d'entre elles Oui, avec toutes	Moyenne





Définition:

L'Etat reconnaît à certaines associations, en fonction de leurs compétences et de leurs moyens, comme des acteurs de la sécurité civile en capacité ,d'apporter leur concours aux missions de sécurité civile, et leur octroie un agrément en conséquence. Ces associations peuvent intervenir sur des opérations de secours, de soutien aux populations sinistrées, d'encadrement de bénévoles et de concours aux dispositifs prévisionnels de secours à personnes. Une association agréée sécurité civile reçoit agrément pour une ou plusieurs de ces missions. Certaines associations sont reconnues à l'échelle nationale, d'autres par les préfectures de département.

Justification:

Les associations agréées de sécurité civile (AASC, article L.725-3 du Code de la sécurité intérieure) sont engagées, à la demande de l'autorité de police compétente ou lors du déclenchement de plans ORSEC, pour participer aux opérations de secours et à l'encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations. La 3e génération de plan ORSEC, depuis le milieu des années 2000, prévoit une plus grande mobilisation et coordination du réseau des acteurs de la sécurité civile, sous l'autorité du préfet. Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans ce réseau, reconnu notamment à travers la loi de 2004. Le développement d'une culture locale de la sécurité civile et la préparation à la protection des populations nécessite une interconnaissance et des relations régulières de travail entre ces acteurs. L'évaluation de la résilience territoriale implique donc de juger de l'existence effective de ces relations.

Accéder à la donnée

Source interne.

Pour identifier les AASC sur votre votre territoire, il est possible de vous rendre sur le site de votre préfecture (généralement www.nomdudépartement.gouv.fr), et de suivre le chemin suivant : Actions de l'État > Sécurité et protection des populations > Sécurité civile > Les associations agréées de sécurité civile.

Exemple pour a Préfecture du Tarn:

https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Securite-civile/Secourisme-et-Securite-Civile/Associations-agreees-de-securite-civile

Cette page indique le nombre d'associations agréées à l'échelle départementale et propose d'en télécharger la liste, sous forme de tableau. Il relève ensuite de la collectivité de confirmer si elle entretient, ou non, des relations de travail avec certaines ou toutes ces associations.





Existence d'un schéma de résilience numérique

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	Interne	Oui En cours d'élaboration Non	Elevée

Définition:

Un Schéma de Résilience Numérique (SRN) est un document stratégique et opérationnel visant à renforcer la capacité d'une collectivité à anticiper, résister et se rétablir face aux risques et crises liés au numérique. Il couvre plusieurs dimensions : cybersécurité, continuité des services publics, inclusion numérique, souveraineté des données et infrastructures critiques. Le SRN contient un diagnostic des vulnérabilités et des audits de sécurité, un plan de continuité numérique, une coopération avec les acteurs publics spécialistes du numérique (ANSSI, CNIL, DINUM) et avec les opérateurs d'infrastructures critiques (opérateurs télécoms, électriques, numériques), et des actions de sensibilisation et d'accompagnement des usagers et citoyens.

Justification:

Les menaces et enjeux dans le secteur numérique sont croissantes pour les collectivités locales : cyber-attaques, pannes des infrastructures critiques, dépendance aux géants du numérique, illectronisme de leurs administrés... La résilience numérique de la collectivité conditionne une grande partie des autres besoins (se déplacer, s'instruire, travailler, etc.).

	,			, ,	
Δ	CCAC	or a	la d	onnée	۷

Source interne





LES INDICATEURS RELATIFS AUX BESOINS ESSENTIELS

S'informer et s'instruire

Mots-clés	Objectifs de Développement Durable associés
Éducation et apprentissage	4 . Éducation de qualité
Information et culture	10 . Inégalités réduites
Communication	11 . Villes et communautés durables
	16 . Paix, justice et institutions efficaces

L'accès à l'instruction et à l'information est à la fois un droit fondamental (reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) et un besoin essentiel pour les individus et pour la société. Ces deux éléments sont indispensables au développement personnel, à l'exercice de la citoyenneté, et au vivre ensemble. Ils permettent d'acquérir des connaissances et des compétences essentielles (lecture, écriture, raisonnement logique, pensée critique) qui ouvrent accès à l'autonomie : comprendre le monde, s'exprimer, prendre des décisions éclairées.

A l'échelle individuelle, l'éducation est un levier de justice sociale : elle permet à chacun, indépendamment de son origine, de se construire un avenir. Elle favorise l'ascension sociale et la réduction des inégalités économiques et culturelles. L'accès à une information libre permet aux citoyens de comprendre les enjeux politiques, économiques et sociaux.

A l'échelle collective, l'instruction nourrit la recherche, la science et l'innovation, qui sont essentielles au développement des sociétés et permet d'affronter les défis globaux (dont les crises systémiques de l'anthropocène). L'information permet aussi le dialogue entre les individus et les communautés. Elle favorise la tolérance, la compréhension mutuelle et la construction d'une société plus juste.

Il paraît donc essentiel de défendre et promouvoir ces deux éléments fondamentalement liés, qui dans un contexte devenu radicalement incertain, doivent favoriser la prise de décisions partagées face aux aléas, vulnérabilités et dépendances, ainsi que l'adoption des comportements collectifs adaptés, le cas échéant à des périodes de crises ou de situation d'urgence. La multiplication des phénomènes inédits, dans leur intensité ou leur géographie, nécessitera d'impliquer une large partie de la population à travers plusieurs vecteurs, notamment l'éducation, la culture, les loisirs et les arts.





Objectifs de résilience	Indicateurs d'état	Indicateurs d'action
Indicateurs transverses aux trois objectifs		 Existence d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) Identification d'un agent référent
Subsistance: Permettre à chacun un accès aux savoirs (éducatifs, culturels, informationnels)	 Indice de fragilité numérique Nombre de médias locaux indépendants à l'échelle départementale 	■ Distance moyenne aux bibliothèque
Gestion de crise : Créer une culture culture commune de la résilience		 Part des écoles et établissements engagés dans une démarche globale de développement durable (label E3D)
		 Part des écoles enseignant la préparation aux situations d'urgence et la réduction des risques
		 Part des communes du territoire de plus de 5000 habitants disposant d'une programmation événementielle en lien avec la transition écologique et la résilience territoriale
Soutenabilité: Minimiser I'empreinte écologique des activités et évènements socio-culturels		 Existence d'un dispositif d'éco-conditionnalité des aides publiques auprès des acteurs associatifs





Détails des indicateurs

Existence d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Interne	Oui Non En cours d'élaboration Oui sur une partie du territoire	Elevée

Définition:

Un Projet Éducatif Territorial (PEDT) est un cadre de coopération locale entre les différents acteurs de l'éducation (collectivité, Etat, Education Nationale, partenaires éducatifs). Il vise à offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité aux enfants, en complément du temps scolaire. En fonction de qui détient la compétence scolaire, il est piloté par la commune ou l'intercommunalité.

Justification:

Par son rôle de structuration des activités éducatives en dehors du temps scolaire, le PEDT joue un rôle important dans l'éducation des enfants dans un certain nombre de domaines, dont la citoyenneté, l'inclusion, le respect de l'environnement.

Source interne

Identification d'un agent-référent

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non	Elevée

Définition:

Une personne (ou une équipe) au sein de services techniques de l'EPCI est-elle en charge de traiter des enjeux relatifs à ce besoin ?





Justification:

Cet indicateur vise à qualifier la prise en compte de chaque besoin dans l'action publique locale. Que l'intercommunalité soit compétente en ce domaine ou non, l'objectif de résilience territoriale censé guider son action doit la conduire à dédier des moyens humains à ces enjeux. En cas d'absence de compétence, l'agent a un rôle de relais entre la structure compétente (commune, syndicat supra-intercommunal, autre collectivité) et les actions de l'EPCI (volontaires ou dans d'autres domaines en interaction avec ce besoin).

Accéder à la donnée

Source interne

Indice de fragilité numérique

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	fragilite-numer ique.fr	De 1à 10	Elevée

Définition:

La valeur de l'indicateur à renseigner est à collecter par la collectivité sur le site fragilite-numerique.fr , développé par la coopérative Mednum. L'indicateur vise à mesurer la fragilité numérique d'un territoire en fonction de la qualité de sa couverture réseau et des critères socio-démographiques d'éloignement du numérique de sa population: Taux de non-couverture Très Haut Débit, Taux de non-couverture 4G, Taux de pauvreté, Part des 65 ans et plus, Part des pas ou peu diplômés.

Justification:

L'indice de fragilité numérique permet de mesurer l'inclusion numérique qui est un enjeu de cohésion sociale et territoriale majeure dans un contexte de numérisation croissante des activités. Être exclu des usages numériques implique d'être exclu non seulement de la société de l'information, mais aussi de l'accès aux services publics essentiels, pourtant piliers de notre démocratie.

Accéder à la donnée

https://www.fragilite-numerique.fr/?indicators=no_thd_coverage_rate,no_4g_coverage_rate,poverty_rate,older_65_rate,nscol15p_rate&zoom=7¢er=3.39366262811_26223,49.46899452192184&division=epci&division_auto=false&selected_territories=





- Zoomer progressivement pour pouvoir activer la vue "EPCI / EPT".
- La valeur est exprimée selon un score de 1 (faible fragilité) à 10 (grande fragilité).

Nombre de médias locaux indépendants à l'échelle départementale

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Interne	Nombre	Moyenne

Définition:

Un média indépendant est un média qui n'appartient à aucun groupe industriel, financier, ni à aucun mouvement politique, syndical ou religieux. Il est détenu par ses salarié·es, ses lecteurs et/ou une association. La presse indépendante se caractérise par son autonomie éditoriale et financière, lui permettant de maintenir une ligne éditoriale libre et critique.

Le journal *Le Monde diplomatique* actualise régulièrement sa carte "Médias français, qui possède quoi ?" pour aider à prendre conscience de la dépendance à des intérêts industriels ou financiers, ou de l'État d'une majorité de médias français. Accessible ici : https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/PPA

Justification:

Les médias indépendants jouent un rôle essentiel dans la démocratie locale, en assurant l'information, la transparence et le débat public au sein des territoires. Ils sont plus susceptibles que les médias institutionnels ou commerciaux d'initier des enquêtes ou investigations sur des sujets politiques ou polémiques sur le territoire. Les médias locaux indépendants jouent un rôle de "contre regards" et contre-pouvoirs indispensables pour relayer les opinions et expressions de tous, notamment des inaudibles dans le système démocratique actuel.

A titre illustratif, en 2019, seuls 17 départements disposaient d'au moins deux quotidiens locaux appartenant à des groupes de presse différents, contre 34 dix ans plus tôt³⁶.

Accéder à la donnée

Source interne.

Il n'existe pas de recensement exhaustif des médias indépendants en France. Il est possible de recouper deux cartes pour identifier la présence de médias indépendants à l'échelle de votre territoire :

-

³⁶ Loisel, Manon et Rio, Nicolas, *Pour en finir avec la démocratie participative*, 2024





- Cartographie des médias locaux en France : Réalisée par Ouest Médialab, cette carte interactive recense plus de 2 600 rédactions locales, y compris des médias indépendants, réparties sur l'ensemble du territoire français. Accessible ici : https://www.ouestmedialab.fr/observatoire/cartographie-des-medias-locaux-e n-france/
- Carte de la "Presse pas pareille": Mise à jour annuellement par le journal L'âge de faire, cette carte recense des journaux et sites web indépendants, non affiliés à des groupes industriels, financiers, politiques ou religieux. Accessible ici: https://lagedefaire-lejournal.fr/la-carte-de-la-presse-pas-pareille-2024/

La première carte permet de zoomer à l'échelle de votre territoire (on considère ici une échelle départementale) et d'identifier les médias locaux existants. L'onglet "La liste des rédactions "permet d'identifier si le journal apparaît ou non - un groupe. La seconde carte permet d'identifier s'il s'agit de médias indépendants ou non. Vos connaissances de ces médias locaux complèteront judicieusement cette carte qui n'a pas vocation - être exhaustive.

Distance moyenne aux bibliothèques

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	fragilite-numer ique.fr	De 1 à 10	Elevée

Définition:

L'indicateur est la distance moyenne (à vol d'oiseau, exprimée en km) de la bibliothèque la plus proche. Il est calculé par la société Mednum à partir de la base permanente des équipements de l'INSEE, pour l'année 2019³⁷.

Justification:

La distance moyenne de la bibliothèque la plus proche donne une indication sur l'accessibilité de l'offre d'instruction et de culture pour les habitants du territoire.

Accéder à la donnée

https://www.fragilite-numerique.fr/?indicators=library_distance

- Zoomer progressivement pour pouvoir activer la vue "EPCI / EPT".
- La valeur est exprimée selon un score de 1 (grande proximité) à 10 (faible proximité).

³⁷ Source : Indice de fragilité numérique, documentation technique. Mednum. Lien : https://docs.google.com/presentation/d/1cb5JKUiyyFHdYsreBa6JSLk84ug9t7r6/edit#slide=id.g260c0f5810 6 0 0





Part des établissements scolaires engagés dans une démarche globale de développement durable (label E3D)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	Interne ou Statistiques-loc ales, INSEEE	Pourcentage (%)	Elevée

Définition:

La valeur de l'indicateur correspond à la somme des lycées, collèges et écoles élémentaires du territoire engagés dans une démarche de labellisation E3D, rapporté au nombre total d'établissements scolaires (toujours hors écoles maternelles).

Le label « E3D – École/Établissement en démarche de développement durable » est octroyé au niveau académique aux établissements scolaires ou écoles engagés dans un projet global de développement durable établissant une continuité entre les enseignements et projets éducatifs, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire (énergie, eau, déchets...) tout en s'ouvrant sur l'extérieur, notamment sur le territoire et ses acteurs, par le partenariat³⁸.

La labellisation E3D a été lancée dès 2013. Depuis 2019, cette démarche tend à se généraliser, notamment via la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance qui renforce l'éducation au développement durable et l'inscrit dans l'Agenda 2030. Les programmes scolaires en matière de développement durable ont été renforcés à la rentrée de 2019 pour les lycées et à la rentrée de 2020 pour les collèges. L'élection d'éco-délégués de classe a été rendue obligatoire depuis la rentrée de 2020 dans les classes de collège et lycée, et recommandée dans les classes de CM1-CM2. Les démarches globales de développement durable des écoles et établissements (labellisation E3D) sont encouragées³⁹.

Justification:

La collectivité, surtout lorsqu'elle dispose de la compétence scolaire et périscolaire, a un rôle à jouer dans l'éducation et la sensibilisation aux enjeux de transition écologique et de résilience territoriale dans les établissements scolaires, crèches et garderies. Ces actions sont variées (forme et contenu), et impliquent les élèves, le corps enseignant et le personnel. Autant que possible, elles s'intègrent dans un projet pédagogique global et sont planifiées sur l'année voire sur l'ensemble du cycle. Certaines actions visent directement la réduction des consommations d'énergie, d'eau

³⁸ Source: https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2658583/metadonnees-04.i5.pdf

³⁹ En savoir plus sur le label E3D : https://eduscol.education.fr/1118/la-labellisation-e3d





et les émissions de polluants liées à l'utilisation des locaux et aux déplacements scolaires.

Accéder à la donnée

Le nombre d'établissements scolaires engagés est à renseigner par la collectivité en fonction de sa connaissance, en l'absence de donnée centralisée à l'échelle nationale. Plusieurs académies proposent des recensements des établissements engagés.

Le nombre total d'établissements scolaires du territoire peut être connu, si nécessaire, via l'outil Statistiques locales de l'INSEE

- Nombre de lycées :
 - https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=bpe.nb c301c302c303&s= 2021&t=A01&view=map4
- Nombre de collèges :
 - https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=bpe.nb c201&s=2021&t=A 01&view=map4
- Nombre d'écoles élémentaires :

Part des établissements scolaires enseignant la préparation aux situations d'urgence et la réduction des risques

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	Interne	Pourcentage (%)	Moyenne

Définition:

Cet indicateur est proposé par la norme ISO37123 « Villes résilientes ». Il n'existe pas de donnée recensée à ce sujet en France aujourd'hui, son calcul relève donc de l'auto-évaluation par la collectivité, sur le périmètre des écoles primaires, collèges et lycées de son territoire.

On considère ici que l' « enseignement » est effectif dès lors qu'un temps d'au moins une demi-journée a été organisé dans l'établissement scolaire au cours de l'année. Ces activités de préparation peuvent être des temps de sensibilisation, des interventions extérieures ou visites, des simulations d'évacuation, la répétition de protocoles d'urgence, etc.





La valeur de l'indicateur s'obtient en rapportant le nombre d'établissements validant cet "enseignement" sur le nombre total d'établissements du territoire. Il nécessite d'interroger l'agent en charge de la politique éducative, ou les établissements scolaires directement le cas échéant.

Justification:

L'enseignement de la préparation aux situations d'urgence et de la réduction des risques de catastrophe dans les écoles augmente la capacité d'adaptation de la société. Il aide les administrateurs scolaires, les enseignants, les écoliers et le personnel à se préparer aux situations d'urgence et à réduire les risques en découlant.

Accéder à la donnée

Source interne

Part des communes du territoire de plus de 5000 habitants disposant d'une programmation événementielle en lien avec la transition écologique et la résilience territoriale

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	Interne	Nombre de communes disposant d'une programmatio n / Nombre de communes de plus de 5000 hab. (%)	Moyenne

Définition:

Le nombre d'événements étant difficile à comptabiliser, l'indicateur se concentre sur l'exercice de formalisation et de structuration par la collectivité (l'intercommunalité et/ou ses communes membres de plus de 5.000 habitants) d'une programmation culturelle ou événementielle en lien avec la transition écologique et la résilience territoriale. A travers ce terme, on entend l'organisation dans le temps de plusieurs événements , reliés par une cohérence d'ensemble). Il est à renseigner par la collectivité, éventuellement en sollicitant ses communes de plus de 5.000 habitants le cas échéant.





La programmation, bien qu'elle puisse avoir une portée plus large que la seule transition écologique, doit intégrer une offre en lien avec ces enjeux. Les événements de cette programmation doivent :

- avoir pour objet clair les enjeux de transition écologique et/ou de résilience territoriale (globalement ou par une entrée spécifique: mobilité, biodiversité, démocratie, santé environnementale, etc.
- être organisé ou soutenu financièrement par la collectivité (intercommunalité ou une de ses communes membres). Les événements peuvent être portés par n'importe quel acteur du territoire : centres sociaux, associations, clubs, collectifs, syndicats, offices de tourisme, institutions publiques...
- être divers dans leur format (cinéma, théâtre, conférence, atelier, manifestation, performance...)
- avoir fait l'objet d'une communication préalable
- avoir lieu dans un lieu ouvert à tous

Justification:

La concrétisation de la transition écologique à l'échelle territoriale requiert de sensibiliser, mobiliser et animer sur le temps long les habitants du territoire, afin de maintenir une mobilisation favorisant l'engagement individuel et collectif, ainsi que le changement de comportement.

Accéder à la donnée	
Source interne	

Existence d'un dispositif d'éco-conditionnalité des aides aux acteurs et projets associatifs

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Interne	Oui En cours de mise en place Non	Moyenne

Définition:

Le principe d'éco-conditionnalité consiste à conditionner l'octroi d'aides financières publiques à la réalisation d'actions en faveur du développement durable et/ou de critères environnementaux.





Justification:

L'éco-conditionnalité présente de nombreuses vertus. Elle améliore la qualité environnementale des projets financés, elle contribue à la sensibilisation écologique des parties prenantes, et elle leur permet potentiellement de réaliser des économies grâce à une meilleure conception de leurs projets.

Accéder à la donnée

Source interne





Vivre ensemble et faire société

Mots-clés	Objectifs de Développement Durable associés
Réseaux internes	10 . Inégalités réduites
Relationnel, convivialité	11 . Villes et communautés durables
Cohésion sociale	16 . Paix, justice et institutions efficaces
Épanouissement collectif	
Sentiment d'appartenance commune	
Équité sociale, inclusion, égalité des sexes, lutte	
contre les inégalités	
Solidarité, entraide, fraternité	
Action collective	
Gouvernance, Polis	
Vie démocratique	
Reconnaissance sociale	
Coopération, mutualisation	

La capacité d'un territoire à faire face et absorber un choc, en particulier lorsque ce dernier est soudain, dépend largement de la cohésion et des liens sociaux constitués entre les habitants, les institutions, et tous les autres types d'acteurs.

Ces deux traits de caractère peuvent préexister, grâce à l'histoire du territoire, mais la collectivité a

a un rôle déterminant à jouer pour faire vivre et nourrir la cohésion sociale, les solidarités, la vie démocratique. Elle doit pour cela faire croître une culture du dialogue, un état d'esprit de confiance mutuelle, une communication transparente, des habitudes de coopération⁴⁰.

Cela passe notamment par l'implication des citoyens dans la gouvernance et la prise de décision publique. La crise démocratique contemporaine trouve ses racines dans le sentiment des citoyens de ne pas être entendus. Constatant une centralisation des décisions publiques, l'absence de débat contradictoire, le manque de représentativité des élus, le poids des lobbies, ils expriment une défiance et une colère croissante vis-à-vis des institutions et des personnes en charge de la gestion des affaires publiques. Les collectivités ont une responsabilité dans la "bonne santé" democratique de leur territoire. Les initiatives de démocratie participative sont souvent développées dans cette optique, avec certaines limites et effets potentiellement contradictoires⁴¹. L'existence de contre-pouvoirs locaux et de lieux de négociation entre acteurs traduisent en ce sens une certaine robustesse de la démocratie locale.

Le sentiment d'appartenance à une même communauté de vie, au-delà de la diversité du corps social, concourt aussi cette cohésion sociale, la collectivité peut la nourrir par ses actions de mise en relation et de fédération des acteurs, ainsi que par tout ce qui

_

⁴⁰ Cette coopération intra-territoriale doit s'accompagner d'une coopération inter-territoriale, qui être traitée dans le cadre de cet outil à travers la fonction-clé « Produire et nous approvisionner ».

⁴¹ cf. *Pour en finir avec la démocratie participative,* Manon Loisel, Nicolas Rio, 2024.





relève de l'animation et de la valorisation de la culture, des savoirs, de l'identité du territoire. Ces conditions permettent de créer un contexte favorable pour mobiliser les ressources locales, appréhender collectivement la situation, développer les moyens d'agir (initiatives citoyennes, innovations sociales, etc). Ainsi mobilisés et soudés, les acteurs du territoire développent leurs capacités de co-responsabilité, d'auto-organisation, d'autonomie et de coopération, et gagnent ainsi en résilience.

Objectifs de résilience	Indicateurs d'état	Indicateurs d'action
Indicateurs transverses aux trois objectifs		 Existence d'une Convention Territoriale Globale (CTG) comprenant une analyse des besoins sociaux
		 Identification d'un agent référent Reconnaissance de l'engagement de l'Office de Tourisme dans la transition écologique
Subsistance: Permettre à chacun de participer à la vie sociale, réduire l'isolement et développer le lien social	 Part des ménages d'une seule personne Taux de pauvreté Taux de jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés) Taux de participation aux dernières élections locales 	 Nombre de lieux de sociabilité publics pour 1000 habitants Taux de couverture accueil jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans Nombre d'associations pour 1000 habitants Nombre de structures de l'animation de la vie sociale agréée par la CAF pour 100.000 habitants Nombre d'événements grand public festifs et fédérateurs organisés ou soutenus par la collectivité par an pour 100.000 habitants
Gestion de crise : Prévenir les crises sociales par la lutte contre les inégalités	Rapport interdécile du niveau de vie (9e décile / 1er décile)	 Nombre de travailleurs sociaux / Nombre d'allocataires du RSA





		0
et la ségrégation sociales	■ Différence entre le taux d'emploi des femmes et des hommes	 Degré de mise en oeuvre des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
		 Part des femmes dans l'exécutif communautaire

Détails des indicateurs

Existence d'une Convention Territoriale Globale (CTG) comprenant une analyse des besoins sociaux

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Interne	Oui Non En cours d'élaboration	Elevée

Définition:

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil de partenariat entre une intercommunalité et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), visant à coordonner et renforcer les politiques sociales sur un territoire. Elle comprend un diagnostic territorial, sous forme d'analyse des besoins sociaux du territoire, et un plan d'action sur 4 ans. Bien que non obligatoire, la CTG l'est quasi *de facto* dans la mesure où elle conditionne l'obtention de financements de la CAF, indispensable à l'économie de certains services.

Justification:

La CTG structure et harmonise l'action sociale locale, dans ses multiples domaines : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion, l'accès aux services et le logement. Elle facilite la coopération entre les acteurs locaux (communes, associations, établissements scolaires, professionnels de la santé et du social) et doit permettre de mieux répartir les financements et les aides de la CAF.

Les CTG peuvent être de contenu et d'ambition variés entre les territoires. Les CTG qui fondent un vrai projet social intercommunal requièrent de fines analyses des besoins sociaux, afin d'imaginer les dispositifs les plus adaptés à leurs populations.





Accéder à la donnée

Source interne.

Cet indicateur ne peut être validé <u>que si</u> la CTG comprend une analyse des besoins sociaux. Celle-ci peut être réalisée à l'échelle intercmmunae ou communale. Dans ce dernier cas, l'ABS doit couvrir plus de 50% des communes du territoire.

Identification d'un agent-référent

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non	Elevée

Définition :

Une personne (ou une équipe) au sein de services techniques de l'EPCI est-elle en charge de traiter des enjeux relatifs à ce besoin ?

Justification:

Cet indicateur vise à qualifier la prise en compte de chaque besoin dans l'action publique locale. Que l'intercommunalité soit compétente en ce domaine ou non, l'objectif de résilience territoriale censé guider son action doit la conduire à dédier des moyens humains à ces enjeux. En cas d'absence de compétence, l'agent a un rôle de relais entre la structure compétente (commune, syndicat supra-intercommunal, autre collectivité) et les actions de l'EPCI (volontaires ou dans d'autres domaines en interaction avec ce besoin).

Accéder à la donnée

Source interne





Reconnaissance de l'engagement de l'Office de Tourisme dans la transition écologique

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Interne	Oui pour certains OT communaux	Elevée

Définition:

Cet indicateur vise à mesurer l'engagement des Offices de Tourisme dans une démarche reconnue de tourisme durable. Il propose deux moyens de réaliser cette évaluation : l'adhésion à des labels ou à des réseaux structurants en matière de tourisme durable. Ces labels et réseaux attestent de leur engagement en matière de tourisme responsable, de réduction d'empreinte environnementale et d'accompagnement des acteurs locaux vers des pratiques plus durables.

Pour être comptabilisé, un Office de Tourisme doit :

 Être engagé dans une démarche de labellisation ou certification environnementale reconnue (source : guide ATD/ ADN tourisme : https://www.tourisme-durable.org/wp-content/uploads/2025/02/20250204-g uide-demarches-labellisation-durable-adntourisme-atd-v3-1.pdf

Ou

• Être membre actif d'un réseau structurant ayant une action spécifique sur le tourisme durable (ex. Acteurs du Tourisme Durable).

Justification:

L'Office de Tourisme, en tant que structure pivot du développement touristique, joue un rôle clé dans l'adoption et la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement. Il peut être un levier de transition écologique en sensibilisant les visiteurs, en accompagnant les acteurs économiques locaux et en structurant des offres à faible impact environnemental. Cet indicateur met en lumière :

- L'exemplarité des OT dans la transition écologique : en s'engageant dans une démarche de labellisation ou de réseau structurant, ils intègrent une logique de progrès et d'évaluation continue de leurs actions.
- Leur rôle dans l'accompagnement des socio-professionnels : en diffusant des bonnes pratiques, en formant les acteurs locaux aux enjeux environnementaux et en soutenant le développement d'un tourisme plus responsable.
- L'impact sur l'attractivité du territoire : la prise en compte des enjeux





environnementaux devient un critère de différenciation pour les destinations. Un OT labellisé renforce la crédibilité du territoire auprès des visiteurs soucieux de voyager de manière plus responsable.

 L'articulation avec les politiques publiques locales : un OT engagé facilite l'intégration du tourisme dans des stratégies territoriales plus globales (PCAET, SCOT, PAT...), en veillant à ce que les pratiques touristiques s'alignent avec les objectifs de résilience et de sobriété des territoires.

En intégrant cet indicateur, on valorise ainsi les Offices de Tourisme qui, au-delà de leur mission d'accueil et de promotion, deviennent des facilitateurs de la transition écologique et des relais essentiels pour un tourisme durable et résilient.

Accéder à la donnée

A renseigner après recueil d'information auprès de l'office de tourisme du territoire. Dans le cas d'un unique OT intercommunal, la réponse est Oui / Non. Dans le cas de l'existence de plusieurs OT communaux, il est possible de répondre "Oui pour certains OT communaux"

Ne pas considérer cet indicateur dans le cas où aucun office de tourisme ne couvre le territoire.

Part des ménages d'une seule personne

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Observatoire des Territoires	Pourcentage	Elevée
			Moyenne	
			France : 38,1%	

Définition:

L'indicateur représente la part des personnes vivant seules dans leur résidence principale au sein de l'ensemble des ménages. Pour information, un ménage désigne, au sens statistique du terme, l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple).

Justification:

Le fait de vivre seul dans son logement peut trouver différentes raisons familiales (veuvage, séparation conjugale...), professionnelles (perte d'emploi) ou liées à des





motifs d'exclusion sociale (comme les sans-abri ou les personnes en situation administrative irrégulière). Il peut conduire à un isolement et un sentiment de solitude. En 2024, 12% des Français se trouvent en situation d'isolement total⁴², c'est-à-dire qu'ils déclarent ne passer de temps (au moins une fois par mois) avec aucun entourage (famille, amis, collègues, voisins, connaissances). Ces situations témoignent de la qualité du vivre ensemble sur le territoire, notamment la dissolution des lieux traditionnels de sociabilité. Certains territoires économiquement fragilisés (désindustrialisation, chômage, manque de services au quotidien et de transports) favorisent l'isolement et la solitude.

Accéder à la donnée

Observatoire des Territoires :

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-menages-dune-seule-personne

Taux de pauvreté

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Observatoire des Territoires	Pourcentage (%)	Elevée
			Médiane : 13%	

Définition:

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

Justification:

Le niveau de pauvreté peut, lorsque élevé, fragiliser le territoire sur de multiples plans, affectant non seulement le bien-être des individus, mais aussi la stabilité économique, sociale et politique du territoire. Les populations pauvres sont généralement les plus affectées par les catastrophes et les crises, en raison de leur déficit de ressources pour y faire face.

_

⁴² Etude Solitudes annuels de la Fondation de France





Accéder à la donnée

Observatoire des Territoires:

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&i=filosofi.tx_pauv_60&s=2020&view=map60

Part des jeunes (15-24 ans) non insérés

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Observatoire des Territoires	Pourcentage (%)	Elevée

Définition:

L'indicateur est le rapport de la population des jeunes non insérés à l'ensemble de la population des 15-24 ans. Le terme de « non-insérés » désigne les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi (y compris occasionnel).

Justification:

La précarité des jeunes se développe après la fin de la scolarisation obligatoire, lorsque les jeunes rencontrent des difficultés à trouver une formation ou un emploi, et se résignent parfois à l'inactivité. Ces difficultés sont particulièrement fréquentes chez ceux qui ont quitté l'appareil de formation sur un échec scolaire, sans diplôme, et pour lesquels un retour vers la formation est souvent délicat. Ces jeunes sont menacés par la pauvreté et l'isolement relationnel, qui accentuent encore les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi. Un processus d'exclusion sociale, amenant à une rupture durable des liens sociaux et institutionnels, peut s'enclencher. A l'échelle d'un territoire, une valeur élevée de cet indicateur constitue donc une alerte pour les acteurs publics ou collectifs.

Accéder à la donnée

Observatoire des Territoires :

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-jeunes-non-inseres-ni-en-emploi-ni-scolarises-neet





Taux de participation aux élections municipales 2020

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Observatoire des Territoires	Pourcentage	Elevée
			Moyenne : 44,6%	

Définition:

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales au 31 décembre de l'année précédent la date des élections concernées. Il est calculé par le Ministère de l'Intérieur et mis à disposition par la plateforme Observatoire des Territoires.

Justification:

Un taux de participation élevé aux élections locales est un témoin de la vitalité démocratique du territoire : les citoyens se sentent concernés par l'avenir de leur territoire et s'impliquent dans leur destinée, à travers leur vote.

Accéder à la donnée

Observatoire des Territoires :

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/municipales-taux-de-participation-au-1er-tour

Nombre de lieux de sociabilité publics pour 1000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Interne	Nombre / 1.000 hab.	Moyenne

Définition:

La notion de "lieu de sociabilité" ne bénéficie pas d'une définition établie. Il est proposé ici de la définir comme un espace physique où les individus ont l'opportunité d'échanger et de tisser des liens sociaux. Par leur aménagement ou leur vocation, ils favorisent la rencontre et la relation. la communication, et ainsi la construction du lien





Au cours du temps, les lieux de sociabilité ont largement évolué: de la communauté villageoise, des champs, de la rue, des cafés et bistrots... Dans la société contemporaine, le fait de considérer les espaces publics (rues, centre-villes) comme des espaces de socialisation est remis en question. A contrario, certains nouveaux lieux tels que les galeries marchandes interrogent sur leur vocation ou capacité à faire de la sociabilisation.

Dans le cadre de cet outil, il est proposé de compter uniquement les lieux de sociabilité publics selon les catégories suivantes:

Lieux publics culturels et éducatifs

- Médiathèques ou bibliothèques
- Musées et espaces d'exposition publics
- Théâtres, cinémas et salles de spectacles publics
- Tiers-lieux (si la collectivité est associée à leur gouvernance)
- Espaces culturels, maisons de la culture (et MJC)
- Etablissements scolaires (écoles, universités, etc) et crèches

Lieux publics de sports et de loisirs

- Stades, gymnases et complexes sportifs publics
- Piscines publiques
- Centres de loisirs
- Terrains de sport extérieurs (et skateparks, aires de fitness)
- Aires de jeux pour enfants

Lieux publics à vocation sociale

- Maisons de quartier, maisons des associations, centres sociaux
- Espaces de consultation ouverts au public (France Services, CIDFF...)
- Centres d'hébergement d'urgence et foyers sociaux

Lieux publics de rencontre et de convivialité

- Parcs et espaces verts (promenades, jardins publics, jardins partagés sur l'espace public, squares, berges de rivières, etc.)
- Places publiques piétonnisées et aménagées par du mobilier urbain (bancs, fontaines...)
- Marchés et halles (si publiques)

Justification:

Le domicile est identifié comme l'un des principaux lieux d'isolement et de solitude, notamment par l'étude Solitudes de la Fondation de France. "Lorsque les liens extérieurs, avec les proches se fragilisent, le foyer devient vite l'espace du retrait, de l'enfermement et de l'ennui"⁴³. La capacité du territoire à proposer une diversité de lieux accessibles à tous, sans condition d'achat ou d'adhésion, gérés par des

117

⁴³ Etude Solitudes 2024, Fondation de France : https://www.fondationdefrance.org/images/pdf/2024/etudes-solitudes-2024.pdf





institutions publiques, est un levier pour lutter contre le repli spatial des personnes isolées. L'étude de la Fondation de France révèle que les "lorsqu'elles investissent les lieux, les personnes isolées privilégient les espaces accessibles géographiquement proches de leurs lieux de vie, (...) où la légitimité de la place occupée n'est pas remise en cause". Ainsi, on peut estimer que le territoire gagne en résilience pour chaque lieu de sociabilité supplémentaire, et d'autant plus en fonction de leur répartition dans les différentes catégories de lieux.

Accéder à la donnée

Cet indicateur est à renseigner par la collectivité. Le recensement de tous ces lieux peut être un exercice fastidieux. Il est possible de solliciter une estimation chiffrée auprès d'un logiciel d'intelligence artificielle, avec une question telle que : "Peux tu me donner une estimation chiffrée du nombre de lieux de sociabilité publics sur le territoire de la collectivité ?". Il est aussi utile à divers égards (notamment dans le cadre d'un schéma directeur des espaces publics, d'une analyse des besoins sociaux...) de réaliser un recensement, voire une cartographie, exhaustive de l'ensemble de ces lieux, en sollicitant les services compétents (SIG, Office de tourisme, services sociaux...) et les communes du territoire le cas échéant.

Taux de couverture accueil jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Data.caf	Pourcentage (%)	Elevée

Définition:

L'indicateur évalue la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les modes d'accueil "formels" correspondent aux modes d'accueil suivants : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle.

La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Un enfant peut par ailleurs occuper plusieurs places d'accueil (école et assistant(e) maternel(le) par exemple). Sur certains territoires, le taux de couverture peut être supérieur à 100 lorsque l'offre d'un territoire intègre des enfants résidant sur d'autres territoires.





Justification:

Un bon taux d'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans dans les modes d'accueil formels (crèches, assistantes maternelles agréées, micro-crèches, etc.) constitue un facteur clé d'inclusion sociale, autant pour les enfants que pour les parents. Du côté des enfants, il leur permet de bénéficier d'un environnement éducatif stimulant dès leur plus jeune âge, quelle que soit leur origine. Du côté des parents, et particulièrement des mères, il permet de concilier plus facilement vie familiale et vie professionnelle. Cela favorise leur insertion ou maintien sur le marché du travail, réduisant ainsi les inégalités de genre et la précarité économique.

Accéder à la donnée

Les données à l'échelle des EPCI sont téléchargeables sur le site data.caf.fr : https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/export/?disjunctive.annee

- Cliquer sur l'onglet Export
- Exporter le jeu de données entier au format Excel
- Faire une recherche sur le fichier avec le nom de votre intercommunalité.
- La valeur qui nous intéresse est le "taux de couverture globale" (colonne M) pour l'année la plus récente (2022). Ce taux regroupe l'offre en accueil collectif et chez les assistantes maternelles.

Nombre d'associations pour 1000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Data-asso.fr	Nombre / 1000 habitants	Elevée

Définition:

Depuis 2014, le projet Data-Asso vise à réunir et représenter sur une plateforme ouverte tous les acteurs de la vie associative en France. Chaque association est géolocalisée en fonction de son siège, et intégrée aux neuf thématiques en fonction de leur objet social.

Justification:

La France compte plus de 2 millions d'associations selon le site data-asso. Une étude des services de l'Etat en Région Grand Est (DRAJES et DREETS) évalue ce chiffre à environ 1,4 millions en 2022⁴⁴. La vie associative constitue un fort vecteur de cohésion

_

⁴⁴ Source: http://statorama.fr/VA/asso/index.html





sociale à l'échelle d'un territoire. Les associations témoignent de l'engagement civique des citoyens et nourrissent les liens, coopérations et solidarités entre habitants. Elles favorisent aussi l'inclusion sociale, par le brassage des populations et les espaces de participation à la vie publique qu'elles offrent. Elles permettent d'ailleurs aux citoyens de contribuer aux orientations et aux décisions politiques pour le territoire, en tant que corps intermédiaire régulièrement consulté par les autorités locales. Grâce à cette vitalité associative, le territoire enrichit son capital social, facteur déterminant de résilience territoriale.

Accéder à la donnée

Site data-asso: https://www.data-asso.fr/map.

L'indicateur est construit à partir d'un appariement de deux bases de données : le répertoire national des associations (RNA), et le répertoire SIRENE. Les associations sont localisées à partir de l'adresse de leur siège. Le projet data-asso est soutenu par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

- Accéder à l'onglet « La carte »
- Zoomer jusqu'à révéler le nombre d'associations à l'échelle communale.
- Pour obtenir la valeur de l'indicateur à l'échelle intercommunale, il convient d'additionner le nombre d'associations de toutes les communes de l'EPCI, puis de rapporter ce nombre à 1000 habitants.

Nombre de structures de l'animation de la vie sociale agréée par la CAF (Centre social ou Espace de vie sociale) à l'échelle intercommunale pour 100.000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Interne	Nombre / 100.000 hab.	Elevée

Définition:

Les centres sociaux (CS) et les espaces de vie sociale (EVS) sont des structures publiques en charge de proposer des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Ils sont financés en majorité par les collectivités locales et la CAF.

Justification:

L'animation de la vie sociale s'appuie sur les équipements de proximité que sont les centres sociaux (CS) et les espaces de vie sociale (EVS), dont les impacts sociaux positifs sont multiples : Il s'agit de lieux de proximité, familiaux et intergénérationnels, qui accueillent et accompagnent tous les publics en veillant à la mixité sociale. Ils





permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Ils tissent aussi localement des réseaux de partenaires pour répondre aux besoins sociaux identifiés et contribuer à l'animation de la vie locale. Ils renforcent ainsi les solidarités et les relations de voisinage, et contribuent à la prévention et la réduction des exclusions.

A l'échelle de la France, 6,2 millions d'habitants, de toute classes d'âge, sont impliqués dans les actions de ces structures, soit environ 1 Français sur 10⁴⁵. En moyenne, 1 structure couvre un territoire de 16 360 habitants en France selon l'Observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

Accéder à la donnée

L'indicateur est à renseigner par la collectivité. Il s'obtient en rapportant le nombre de structures à 100.00 habitants.

Nombre d'événements grand public festifs et fédérateurs organisés ou soutenus par la collectivité par an pour 100.000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Interne	Nombre / an / 100.000 hab.	Moyenne

Définition:

Cet outil définit les "événements grand public festifs et fédérateurs organisés ou soutenus par la collectivité" selon les critères suivants:

- L'événement est organisé, co-organisé ou soutenu financièrement par la collectivité (l'intercommunalité ou une de ses communes membres)
- l'événement a fait l'objet d'une communication préalable multi-canal, dont un affichage sur la voie publique
- l'évènement a lieu dans un lieu visible, il est ouvert à tous
- l'événement vise à réunir un public varié, représentatif de la diversité du territoire (mixité sociale, générationnelle)
- l'événement dure au moins une demi-journée (on ne compte pas les réunions publiques)

Exemples d'événements : fêtes de villages, fêtes traditionnelles / folkloriques, événements célébrant le patrimoine culturel, naturel du territoire, fête du Saint Patron, fête de la musique, marché de Noël, Bal du 14-Juillet...

-

⁴⁵ Observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale, édition 2023. https://www.senacs.fr/files/plaquette-nationale-2023.pdf





Justification:

Les festivités locales mettent en valeur les traditions, la culture et l'histoire du territoire. Elles permettent aux habitants de se reconnecter avec leur patrimoine culturel et de développer un sentiment de fierté et d'attachement envers leur territoire. En outre, ces évènements sont des lieux de sociabilisation élargie, notamment entre des populations de milieux sociaux différents. Ils sont vecteurs de lien social, favorisant aussi le sentiment d'appartenance à une communauté locale. Ils peuvent favoriser les coopérations et solidarités entre habitants, surtout lorsque ceux-ci sont associés à l'organisation dudit évènement.

Accéder à la donnée

L'indicateur est à renseigner par la collectivité. Il s'agit de comptabiliser les événements principaux se déroulant sur le territoire, soit de façon ponctuelle l'année n-1, soit chaque année.

Pour être comptabilisé, l'évènement doit répondre à l'ensemble critères exposés ci-dessus.

La valeur de l'indicateur s'obtient ensuite en rapportant ce nombre à 100.000 habitants.

Rapport interdécile du niveau de vie (9e décile / 1er décile)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	Statistiques-loc ales, INSEE	Indice Moyenne France: 3,4	Elevée

Définition:

Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC)⁴⁶. Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (Contribution Sociale

⁴⁶ Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée », qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Source : INSEE.





Généralisée (CSG), Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)). Les aides locales (prestations versées par les mairies, associations, etc.) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.

Le rapport interdécile (9^e décile / 1^{er} décile) évalue la différence de niveaux de vie entre les 10% des habitants les plus aisés et les 10% des habitants les plus modestes. Plus le rapport est grand, plus les écarts de niveau de vie sont élevés.

Justification:

A l'échelle hexagonale, les 10 % de personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 11 190 euros annuels (1er décile ou D1). À l'autre bout de l'échelle, les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 38 210 euros (9e décile ou D9). Le rapport interdécile (D9/D1) s'établit ainsi à 3,4. Le niveau de vie médian (D5) s'établit. 20 820 euros annuels, soit 1 735 euros mensuels.

Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge des personnes en raison, dans un premier temps, de l'accroissement des revenus d'activité au cours de la carrière et, dans un second temps, de l'accroissement des revenus du patrimoine du fait de l'accumulation du patrimoine au cours de la vie⁴⁷.

Une forte différence de revenus entre le 1er décile (les 10% les plus pauvres) et le 9e décile (les 10% les plus riches) d'une population peut mettre à mal la cohésion sociale, dans la mesure où elle reflète des inégalités économiques d'accès aux activités et services, mais aussi et surtout contribue à la création de groupes sociaux distincts et peut conduire à des divisions sociales, une polarisation de la société, voire des tensions, qui mettent en péril la stabilité socio-politique du territoire.

Accéder à la donnée

Outil Statistiques locales de l'INSEE :

https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=filosofi.rd&s=2021&t=A01&view= map4

-

⁴⁷ Source: https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238393?sommaire=4238781#consulter





Différence entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	Plateforme ODDetT	indice	Elevée

Définition:

Le taux d'emploi rend compte de la capacité des structures productives à mobiliser les ressources présentes sur le territoire. L'élévation du taux d'emploi, toutes choses égales par ailleurs, accroît la production de richesse par habitant et favorise l'inclusion sociale des populations. Le zoom selon le sexe permet de mesurer les difficultés des femmes à accéder à l'emploi en comparaison des hommes. La différence se calcule comme la différence en points entre le taux d'emploi des femmes et le taux d'emploi des hommes.

Justification:

La différence entre le taux d'emploi des femmes et des hommes peut être un indicateur de cohésion sociale car elle reflète les inégalités socio-économiques et les déséquilibres de genre dans la société. Le sous-emploi des femmes induit une précarité financière accrue et une dépendance économique. Il constitue un facteur majeur d'inégalité entre les sexes.

Accéder à la donnée

Plateforme ODDetT.: https://oddett.lab.sspcloud.fr/app_direct/dealapp/#tab-7548-4

_

- Choisir le niveau géographique « EPCI » et identifier votre EPCI en faisant une recherche par mot-clé
- Choisir l'ODD « 5 Egalité entre les sexes »,
- Sélectionner l'indicateur i027 Différence entre le taux d'emploi des femmes et des hommes »
- Sélectionner le sous-champ « Total ».

La valeur est exprimée en pourcentage, généralement négatif, témoignant d'un sous-emploi des femmes par rapport aux hommes.





Nombre de travailleurs sociaux / Nombre d'allocataires du RSA

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	Interne + data.caf	Nombre / 100	Moyenne

Définition :

Le travail social est défini par le Code de l'action sociale et des familles : il "vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement"⁴⁸.

Justification:

Les travailleurs sociaux, quelle que soit l'organisation pour laquelle ils travaillent, jouent un rôle déterminant dans la lutte contre les inégalités. Ils reçoivent, écoutent et accompagnent les citoyens en situation de vulnérabilité dans leurs démarches de retour à la sociabilité et au travail.

Accéder à la donnée

Nombre de travailleurs sociaux: donnée interne

Nombre d'allocataires du RSA : donnée publique sur data.caf.fr

_

La valeur de cet indicateur est à calculer à partir de deux données :

- Le nombre de travailleurs sociaux à l'échelle du territoire intercommunal, quel que soit leur employeur (commune, intercommunalité, centre social, association...). Cette donnée n'est pas publique mais doit être connue des services de l'intercommunalité ou de ses communes.
- Le nombre d'allocataires du RSA par intercommunalité est une donnée fournie par la CAF via son site data.caf. Se rendre sur https://data.caf.fr/explore/dataset/rsa_ppa_s_agg_epci_f/information/?disjun ctive.rsa_ppa_agg&dataChart=eyJxdWVyaWVzljpbeyJjaGFydHMiOlt7InR5cGUi OiJsaW5lliwiZnVuYyl6llNVTSIsInlBeGlzIjoiaW5kZm95X3JzYV9wcGEiLCJzY2llbnR pZmljRGlzcGxheSl6dHJ1ZSwiY29sb3liOiJyYW5nZS1jdXN0b20ifV0sInhBeGlzIjoiZ HRyZWZmcmUiLCJtYXhwb2ludHMiOiliLCJ0aW1lc2NhbGUiOiJtb250aClsInNvcn QiOiliLCJzZXJpZXNCcmVha2Rvd24iOiJyc2FfcHBhX2FnZylsImNvbmZpZyl6eyJkYX Rhc2V0ljoicnNhX3BwYV9zX2FnZ19lcGNpX2YiLCJvcHRpb25zljp7lmRpc2p1bmN

_

⁴⁸ Source Legifrance: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034633906





<u>0aXZILnJzYV9wcGFfYWdnIjp0cnVlfX19XSwiZGlzcGxheUxlZ2VuZCI6dHJ1ZSwiYWxpZ25Nb250aCI6dHJ1ZX0%3D</u>

- Cliquer sur l'onglet Export
- Exporter le jeu de données entier au format Excel
- Faire une recherche sur le fichier avec le nom de votre intercommunalité
- La valeur qui nous intéresse est le nombre de personnes (colonne F) pour l'année la plus récente (2022) et pour le périmètre « RSA et PPA ».

La valeur de l'indicateur s'obtient ensuite par le rapport entre les deux données, rapporté sur 100.

Part des communes de plus de 1000 habitants ayant totalement mis en oeuvre leur Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Interne	Pourcentage (%)	Moyenne

Définition:

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) est un document qui vise à assurer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ce plan est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1.000 habitants. Il peut être mis en place par la commune, ou par son intercommunalité dans le cas d'un transfert de compétence. Le PAVE définit les aménagements à réaliser et précise pour chacun les conditions et délais de réalisation. La Loi d'Orientation des Mobilités met l'accent sur la mise en accessibilité des abords des arrêts de transports en commun principaux..

Justification:

Les enjeux de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sont primordiaux, car ils concernent non seulement le quotidien des personnes à mobilité réduite (situation de handicap, âge), mais également celui de l'ensemble de la population qui peut ainsi bénéficier d'une meilleure qualité d'usage. Cette qualité d'usage est primordiale pour toutes les personnes à mobilité réduite, population constituée en partie de personnes âgées, dont le nombre aura doublé à l'horizon 2050.





Accéder à la donnée

Source interne.

Dans le cas où les PAVE sont gérés par les communes du territoire, il s'agit d'évaluer quelles communes ont complètement mis en œuvre leur plan, parmi toutes les communes obligées. L'indicateur est exprimé en pourcentage.

Part des femmes dans l'exécutif communautaire

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	Interne. Site de l'EPCI	Pourcentage	Elevée

Définition:

Le Haut Conseil pour l'Égalité Feme-Homme définit la parité comme "un outil autant qu'une fin visant le partage à égalité du pouvoir de représentation et de décision entre les femmes et les hommes. Elle est une exigence de justice et de démocratie. La parité ne doit pas se limiter à une représentation 50/50 dans les instances décisionnelles. Elle doit également permettre de s'interroger sur les conditions de travail, sur le partage des tâches, sur les stéréotypes sexistes, et sur l'ensemble des obstacles structurels qui empêchent les femmes de pouvoir pleinement exercer les fonctions à responsabilités pour lesquelles elles sont aussi compétentes que les hommes."

NB : La Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Justification:

Depuis l'introduction du principe de parité en politique en 2000, la réglementation française impose des règles de parité dans la constitution des exécutifs locaux. Les femmes représentent ainsi 47,5% des adjoint.es dans les communes. Néanmoins, plusieurs types de collectivités territoriales dont les intercommunalités ne sont encore soumises à aucune obligation paritaire. En conséquence, la parité n'est atteinte ni dans les organes délibérants, ni dans les exécutifs. Les femmes représentent 35% des





conseiller.es communautaires, 20% des vice-président.es, et seulement 7,7% des président.e.s d'EPCI⁴⁹.

Un taux élevé de femmes parmi les membres des bureaux des intercommunalités peut être un signal positif d'une gouvernance territoriale plus ouverte et participative. Il témoigne d'une prise en compte de l'ensemble des points de vue pour la conception et la mise en œuvre de politiques publiques locales.

Accéder à la donnée

Source interne.

⁴⁹ Pour en savoir plus: Bulletin d'information statistique de la DGCL, 2022. https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2022/bis/BIS%20%C3%A9lus%20locaux%2020 22.pdf





Être en lien avec la nature

Mots-clés	Objectifs de Développement Durable associés
Biodiversité, faune et flore	13 . Mesures relatives à la lutte contre
Besoin de nature	les changements climatiques
Espèces, faune et flore	14 . Vie aquatique
Écosystèmes naturels	15 . Vie terrestre

En France, plus de 80% de la population vit en milieu urbain. Les périodes de confinement récentes ont rappelé combien le temps passé dehors, dans la nature est vital pour notre santé et bien-être. Ce lien originel entre l'homme et la nature est mis en danger depuis la révolution copernicienne, et de façon plus critique depuis la révolution numérique en cours. Il est pourtant garant du bien-être à plusieurs niveaux, tant sur le plan physique que psychique, social et spirituel. Dans la mesure où la nature favorise la bonne santé, les émotions positives, les liens sociaux, l'inspiration créative et la spiritualité, il est évident qu'elle contribue à la résilience. Les collectivités ont donc tout intérêt à renforcer les interactions entre leurs habitants et leur écosystème naturel, dans une perspective de résilience territoriale. Cet objectif passe par des actions de protection et préservation, de restauration écologique et d'accessibilité sociale.

Dans une perspective de gestion de crise, les solutions fondées sur la nature apparaissent aussi comme l'approche la plus vertueuse pour adapter l'humanité de façon structurelle aux changements climatiques inéluctables.

Objectifs de résilience	Indicateurs d'état	Indicateurs d'action
Indicateurs transverses aux trois objectifs Subsistance: Permettre à chacun de profiter d'un environnement naturel sain et préservé à proximité de son lieu de vie	 Part des forêts et milieux semi-naturels sur la surface totale du territoire Nombre d'établissements dépassant les seuils de déclaration d'émission de polluants atmosphériques 	 Identification d'un agent-référent Part du territoire en zone protégée Superficie moyenne d'espaces verts par habitant Nombre de jours d'épisode de pollution de l'air
Soutenabilité: Préserver les espaces naturels et la biodiversité du territoire de l'anthropisation		 Existence d'un coefficient de biotope dans le plan local d'urbanisme





0
■ Part de la surface du territoire
consommée entre 2009 et 2021
Part des communes couvertes
par un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Détails des indicateurs

Identification d'un agent-référent

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non	Elevée

Définition:

Une personne (ou une équipe) au sein de services techniques de l'EPCI est-elle en charge de traiter des enjeux relatifs à ce besoin ?

Ses missions ne doivent pas simplement porter sur la gestion et préservation des espaces verts et naturels mais aussi sur le développement des liens entre les habitants et leur écosystème naturel.

Justification:

Cet indicateur vise à qualifier la prise en compte de chaque besoin dans l'action publique locale. Que l'intercommunalité soit compétente en ce domaine ou non, l'objectif de résilience territoriale censé guider son action doit la conduire à dédier des moyens humains à ces enjeux. En cas d'absence de compétence, l'agent a un rôle de relais entre la structure compétente (commune, syndicat supra-intercommunal, autre collectivité) et les actions de l'EPCI (volontaires ou dans d'autres domaines en interaction avec ce besoin).

Accéder à la donnée

Source interne





Part des forêts et milieux semi-naturels sur la surface totale du territoire

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Observatoire des territoires	Pourcentage Moyenne: 30,6% Médiane: 25,3%	

Définition:

L'indicateur représente la part des surfaces selon le type d'occupation du sol, à partir des données fournies par la base de données CORINE Land Cover. Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de communication, les carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

Justification:

La présence de forêts et de milieux semi-naturels sur le territoire favorise et facilite l'accès pour les habitants à la nature, potentiellement sans recours à la voiture.

Accéder à la donnée

Observatoire des territoires :

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&f=3&i=occup_sol.p_surf_occup_sol&s=2018&view=map73

Chemin si besoin:

- Se rendre sur <u>https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactiv</u> e/.
- Choisir "cartographie interactive",
- Choisir "Environment"
- Choisir "Occupation des sols"
- Ouvrir le menu déroulant "Part des surfaces selon l'occupation du sol"
- Choisir "Forêts et milieux semi-naturels"
- Plus bas, sélectionner le découpage géographique "EPCI / EPT".





Nombre d'établissements dépassant les seuils de déclaration d'émission de polluants atmosphériques pour 10.000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Plateforme ODDetT	Nombre d'établissemen ts concernés / 100.000 hab.	Elevée

Définition:

Un polluant désigne un agent physique, chimique ou biologique qui provoque une gêne ou une nuisance dans le milieu liquide ou gazeux. Au sens large, le terme désigne des agents qui sont à l'origine d'une altération des qualités du milieu, même s'ils y sont présents à des niveaux inférieurs au seuil de nocivité. On peut désigner sous le terme de polluant toute substance artificielle produite par l'homme et dispersée dans l'environnement.

Les établissements pollueurs sont tenus de déclarer leurs émissions de polluant dès lors que ces émissions dépassent le seuil réglementaire associé au polluant émis (exprimé en kg/an). Ne sont donc pas ici comptabilisés les établissements émettant une pollution inférieure au seuil en vigueur ni les déclarations d'émissions lorsque celles-ci s'avèrent inférieures aux seuils réglementaires. Un chiffre nul ou bas n'implique donc pas l'absence de rejet sur le territoire, et peut masquer la présence d'une ou plusieurs petites unités émettant en deçà des seuils de déclaration.

Justification:

La pollution de l'air fait encourir un risque aux populations, à l'environnement et à la biodiversité. Elle peut également être un frein au développement économique local (contrainte sur la construction, cadre de vie altéré, etc.). C'est pourquoi les émissions de polluants issues des activités industrielles et agricoles font l'objet d'une attention particulière, notamment par une déclaration obligatoire dès lors que le polluant est rejeté au-delà d'un seuil défini par décret. Une amélioration structurelle de la qualité de l'air présuppose une action directe sur ces sites.

Accéder à la donnée

Cet indicateur est fourni par la plateforme ODDetT, l'outil national de visualisation des indicateurs de développement durable.

Accéder à l'indicateur : https://oddett.lab.sspcloud.fr/app/dealapp . C

- Cliquer sur « Les indicateurs »
- Choisir le niveau géographique « EPCI » et identifier la collectivité pa recherche mot-clé

132





- Choisir l'ODD « 3-Bonne Santé et bien-être »
- Choisir l'indicateur « i090a Nombre d'établissements dépassant les seuils de déclaration d'émission de polluants atmosphériques »,
- Choisir la dernière année avec des données disponibles.

L'indicateur est composite, il s'obtient à partir de la somme d'une sélection de polluants atmosphériques, parmi les principaux : Composés Organiques Volatils (COVNM), Protoxyde d'azote, Ammoniac (NH3), oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre (SOx). Cette somme doit ensuite être rapportée à l'échelle de 10.000 habitants.

Part du territoire en zone protégée

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	ODDetT	Pourcentage	Moyenne

Définition:

Les zones protégées peuvent être des espaces naturels sensibles, des réserves naturelles, des réserves forestières, des réserves de biosphère, des sites classés, des zones Natura 2000, des propriétés publiques protégées (Conservatoire des Espaces Naturels, Conservatoire du Littoral, site en Obligation Réelle Environnementale), etc.

Justification:

La protection de certaines zones spécifiques du territoire est le meilleur moyen de les préserver d'une forte anthropisation. Elles sont généralement des espaces de ressourcement pour les habitants.

Accéder à la donnée

Plateforme ODDetT:

https://oddett.lab.sspcloud.fr/app_direct/dealapp/#tab-2564-2

- Aller sur l'onglet « Les indicateurs »
- Choisir la maille « EPCI » et identifier la collectivité par recherche mot-clé
- Choisir l'ODD « 15 Vie terrestre »
- Choisir l'indicateur « i105a Ensemble des surfaces protégés »
- Choisir le sous-champ « au moins une mesure de protection ».

La valeur de l'indicateur s'obtient en divisant la surface protégée (exprimée initialement en hectares, à convertir en km²) par la surface totale du territoire puis en multipliant le résultat par 100.





Superficie moyenne d'espaces verts par habitant dans la ville-centre

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'action	Observatoire des villes vertes	Nombre de m² / hab Moyenne 2020 : 50m²	Moyenne

Définition:

La superficie moyenne d'espaces verts par habitant est un indicateur évalué par l'Observatoire des villes vertes pour une cinquantaine de villes en France. Il n'est pas accessible pour l'ensemble des intercommunalités, et ne concerne donc que les EPCI dont une des 50 villes évaluées est membre.

L'objectif de l'Observatoire des villes vertes est de développer la réflexion sur la nature en ville et de promouvoir le foisonnement d'initiatives végétales en milieu urbain.

Justification:

Cet indicateur est intéressant pour les zones urbaines afin d'évaluer la présence d'espaces verts au regard de la densité de population.

Accéder à la donnée

L'obtention de la valeur requiert de contacter l'observatoire⁵⁰, ou de se rapprocher de la commune dans le cas où elle dispose déjà de cette information :

https://www.observatoirevillesvertes.fr/le-palmares-des-villes-vertes-en-2020/

Cet indicateur ne concerne que les territoires accueillant l'un des 50 plus grandes villes de France.

-

⁵⁰ Contact suggéré : Tina Meunier, Account Manager Hopscotch : tmeunier@hopscotch.fr; unep@hopscotch.fr





Nombre de jours d'épisode de pollution de l'air par an

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Interne	Nombre de jours par an	Moyenne

Définition:

La qualité de l'air est affectée par plusieurs sources diffuses, dont le transport routier, l'agriculture et le chauffage domestique.

Selon ATMO France, un épisode de pollution correspond à une période pendant laquelle les concentrations de polluants dans l'air ne respectent pas ou risquent de ne pas respecter les niveaux réglementaires, selon des critères prédéfinis (pourcentage de surface de la zone ou pourcentage de population impactés, niveau réglementaire franchi, durée de l'épisode, ...). Un épisode traduit une augmentation temporaire de la pollution de l'air pouvant affecter la santé humaine ou l'environnement. L'absence d'épisode ne signifie pas qu'il n'y a pas de pollution.

Ces épisodes de pollution sont évalués à partir de la modélisation de la concentration de 4 polluants réglementés : l'ozone, le dioxyde d'azote (NO2), le dioxyde de soufre (SO2) et les particules fines (PM10) et sur un territoire (et non en fonction du niveau de pollution mesurée par une station dans un lieu donné). On distingue par ailleurs quatre types d'épisodes :

- « Combustion » : épisodes hivernaux, dus principalement aux particules et oxydes d'azote. Chauffage et trafic routier sont les sources principales, des émissions industrielles peuvent s'ajouter.
- « Mixte » : épisodes d'inter-saisons, dus principalement aux particules, d'origine secondaire notamment. En plus des sources habituelles, les activités agricoles peuvent être impliquées (via les émissions d'engrais et d'ammoniac)
- « Estival » : épisodes estivaux dus principalement à l'ozone. Les activités industrielles et l'usage domestique de solvants sont des sources importantes car émettant des composés organiques volatils qui entraînent la formation d'ozone favorisée par les périodes estivales ensoleillées.
- « Ponctuel » (polluant concerné : dioxyde de soufre SO2) : Ce type d'épisode a une très forte probabilité d'être d'origine industrielle. Toute prévision étant rendue impossible par le caractère incidentel de ce type d'épisode, le critère de persistance ne s'appliquera pas.

Enfin, un épisode de pollution comprend 2 seuils réglementaires de déclenchement, tels que définis dans le code de l'environnement :

 Niveau d'informations et de recommandations : Niveau de concentration à partir duquel une information-recommandation est diffusée vers les populations sensibles et vulnérables. Cette démarche vise ainsi à protéger en





priorité les personnes les plus sensibles à la pollution atmosphérique (patients souffrant d'une pathologie chronique, asthmatiques, insuffisants respiratoires ou cardiaques, personnes âgées, femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants...)

Niveau d'alerte : Niveau de concentration plus élevé que le précédent ou persistance du premier seuil pendant au moins deux jours consécutifs. Les recommandations sanitaires et comportementales concernent alors toutes les populations. Des actions de réduction des émissions polluantes sont mises en place par la préfecture (réduction de vitesse, réduction des émissions industrielles...) en fonction de l'intensité de l'épisode.

Justification:

La pollution de l'air a des impacts multiples à l'échelle d'un territoire, touchant à la fois la santé publique, l'environnement, l'économie et l'attractivité des villes. Elle est responsable de près de 40 000 décès prématurés par an en France et aggrave de nombreuses maladies. La prise en charge des maladies liées à la pollution coûte à la France environ 100 milliards d'euros par an (hospitalisations, traitements, arrêts maladie). Elle impacte les écosystèmes, notamment par l'acidification des sols et des eaux et des nuisances pour la croissance des plantes. Enfin, elle renforce potentiellement les inégalités sociales, car les populations les plus précaires vivent souvent dans des zones plus exposées (proximité des axes routiers, quartiers industriels).

Accéder à la donnée

La valeur de l'indicateur correspond à la somme des jours en épisodes de pollution, pour quatre polluants suivis de façon réglementaire : PM10, SO2, COV, NH3, NO2.

Il n'existe pas de données ouvertes sur le nombre de jours en épisode de pollution par territoire. Il est nécessaire de se rapprocher des AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) régionales⁵¹ pour connaître ces données. Cela peut nécessiter un conventionnement entre la collectivité et l'AASQA. A défaut, des données régionales sont parfois disponibles: par exemple, Atmo Hauts-de-France indique avoir été concernée par 9 jours d'épisode de pollution en 2023⁵².

https://www.atmo-hdf.fr/actualite/bilan-des-episodes-de-pollution-de-lannee-2023-en-hauts-de-france

_

Source .

Pour connaître les AASQA : https://www.atmo-france.org/article/laasqa-de-votre-region . Leur nom comprendre général le préfixe « Atmo » ou « Air ». Ex : AtmoSud, Air Breizh, Qualitair Corse.





Existence d'un coefficient de biotope dans le plan local d'urbanisme

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Interne	Oui Oui sur une majorité du territoire Oui sur une minorité du territoire Non	Moyenne

Définition:

Le coefficient de biotope par surface (CBS) est une règle d'urbanisme qui impose aux constructions nouvelles une part de surfaces favorables à la nature. Il est mis en place par les collectivités dans le cadre de leur Plan Local d'Urbanisme, de façon complémentaire au coefficient d'occupation des sols.

Justification:

L'instauration d'un coefficient de biotope dans un PLU garantit un niveau de végétalisation des espaces urbanisés qui contribue, au-delà des effets rafraîchissants l'été, à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à la préservation de la biodiversité. A chaque mètre carré nouvellement construit en zone urbaine correspond non seulement une obligation réglementaire de maintien de la biodiversité mais aussi un score, attribué en fonction du degré de biodiversité reconquise.

Accéder à la donnée

Cet indicateur est à renseigner par la collectivité. Dans le cas d'une absence de PLUi, la collectivité pourra indiquer sur le CBS a été mis en place dans certains PLU communaux représentant une surface minoritaire ou majoritaire du territoire intercommunal.





Part de la surface du territoire consommée entre 2009 et 2021

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Mon Diagnostic Artificialisation , beta.gouv.fr	Pourcentage	Elevée

Définition:

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) est entendue comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné », selon la loi Climat et Résilience. Cette notion de « consommation » se distingue de celle d' « artificialisation » dans la mesure où il traduit un changement irréversible d'usage. Le portail MonDiagnosticArtificialisation prend pour exemple la construction d'un bâtiment agricole, qui artificialise des sols mais ne consomme pas d'espaces.

La consommation d'espaces ENAF est mesurée avec les données d'évolution des fichiers fonciers produits et diffusés par le Cerema depuis 2009 à partir des fichiers MAJIC de la DGFIP. Le dernier millésime de 2022 est la photographie du territoire au 1er janvier 2022, intégrant les évolutions réalisées au cours de l'année 2021.

Justification:

La France s'est engagée dans une trajectoire Zéro Artificialisation Nette, afin de préserver les terres agricoles, sylvicoles et naturelles de l'artificialisation. Dans un contexte de décarbonation et réchauffement climatique, le foncier va devenir une ressource rare dont l'usage devra être arbitré politiquement en fonction des besoins prioritaires du territoire (production de biomasse, d'alimentation, d'énergie, etc.).

Accéder à la donnée

Mon Diagnostic Artificialisation: https://mondiagnosticartificialisation.beta.gouv.fr/

_

- Rechercher le territoire concerné sur l'application Mon Diagnostic Artificialisation
- Cliquer sur « Consulter le bilan de consommation d'espaces ».
- Ce bilan présente le nombre d'hectares consommés entre 2009 et 2021, ainsi que la surface totale du territoire.
- La valeur de l'indicateur s'obtient par le rapport entre la consommation d'espaces entre 2009 et 2021 sur la surface totale du territoire.





Part des communes couvertes par un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Nature France, Observatoire National de la Biodiversité	Pourcentage	Moyenne

Définition :

Le programme Atlas de la biodiversité communale (ABC) a été lancé en 2010 à l'initiative du Ministère en charge de l'environnement, et poursuivi aujourd'hui par l'Office français de la biodiversité (OFB).

L'ABC est un outil qui permet d'acquérir de la connaissance sur la biodiversité d'un territoire, de sensibiliser les acteurs du territoire, et d'aider à la décision publique quant aux meilleures actions de préservation de la biodiversité locale

Justification:

Les impacts anthropiques sur la biodiversité sont très complexes à évaluer et il existe quasi aucun indicateur aujourd'hui pour évaluer l'état de la biodiversité au niveau local⁵³. La connaissance des enjeux locaux de protection de la biodiversité sont un préalable indispensable à l'action, pour définir les actions pertinentes afin de réduire les facteurs d'érosion et les pressions sur la biodiversité.

Accéder à la donnée

Nature France: https://abc.naturefrance.fr/

_

La carte indique le statut de réalisation des ABC. Tous les statuts peuvent être retenus dans le calcul de la valeur.

La valeur s'obtient en rapportant le nombre de communes du territoire engagées dans un ABC sur le nombre total de communes.

-

⁵³ Indicateurs de l'ONB à l'échelle nationale : <u>https://naturefrance.fr/indicateurs</u>





LES INDICATEURS RELATIFS AUX BESOINS INDUITS

Produire et s'approvisionner localement

Mots-clés Objectifs de Développement Durable associés Produits de première nécessité et de 8 . Travail décent et croissance consommation courante économique Emploi et revenu dignes 12 . Consommation et productions Chaînes d'approvisionnement responsables Économie circulaire, déchets 11. Villes et communautés durables Économie présentielle et productive Modèles économiques Coopération, réseaux, échanges Autonomie, économie endogène Coopération inter-territoriale

Les grandes tendances macro-économiques montrent la forte probabilité de récessions partielles ou globales dans les décennies à venir, notamment liées à la raréfaction des ressources naturelles, dont les énergies fossiles sur lesquelles repose notre système économique, ou bien consécutives de chocs externes aux origines variées. L'épuisement des écosystèmes et des ressources ont des effets importants sur la stabilité socio-économique et géopolitique de notre système globalisé, et révèle son caractère profondément linéaire, fondé sur le principe « extraction-transformation-rejet ». La prise en compte des limites planétaires implique de concevoir et mettre en place un nouveau système économique, plus sobre et circulaire, réduisant la consommation de ressources, d'énergies, de matières et la production de déchets, compatible avec l'idée d'un monde aux ressources finies. Sans cette mutation de l'économie du territoire, elle contribue elle-même à la mise en danger de son cadre de vie.

Dans un monde résilient, l'économie locale se développe pour répondre aux besoins des habitants dans la mesure de ses capacités, et les habitants eux-mêmes adaptent leur mode de vie aux caractéristiques et capacités économiques du territoire. Dans un esprit de coopération, de complémentarité et de solidarité inter-territoriale, les acteurs économiques échangent avec les territoires à proximité, en fonction des atouts et besoins réciproques. Sans rechercher l'autarcie, l'économie locale gagne ainsi en autonomie, on parle d'une "économie endogène", qui valorise les ressources locales, diversifie le tissu économique local, densifie les échanges économiques locaux.

NB : cette fonction-clé s'intéresse aux biens et services qui ne sont pas traités par ailleurs. Elle exclut de facto la nourriture, l'eau, l'énergie, la mobilité...





Objectifs de résilience	Indicateurs d'état	Indicateurs d'action
Indicateurs transverses aux trois objectifs		■ Existence d'un document-cadre en matière
		d'économie circulaire Identification d'un agent-référent
Subsistance: Permettre à chacun de répondre à ses besoins en biens et services sur son territoire et de contribuer à l'économie locale	 Nombre d'équipements total pour 1000 habitants Taux d'actifs et d'emplois Part des emplois de la sphère présentielle 	J
Gestion de crise : Anticiper, prévenir et gérer les impacts des crises économiques sur le territoire et développer une économie endogène	 Part des emplois jugés "à risque" dans un contexte de transition énergétique Part des emplois dans l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de l'économie Indicateur de dépendance économique 	■ Existence d'une politique structurée de tri à la source des biodéchets
Soutenabilité : Minimiser I'empreinte écologique des activités économiques		 Existence d'une tarification incitative sur la collecte des déchets Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés Part des achats publics intégrant une considération environnementale





Détails des indicateurs

Existence d'un document-cadre en matière d'économie circulaire

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non En cours d'élaboration	Elevée

Définition:

Bien que non obligatoire, de nombreuses intercommunalités se dotent d'un schéma ou d'une stratégie de développement économique territorial. Cet indicateur vise à évaluer dans quelle mesure les enjeux d'économie circulaire sont intégrés à ces réflexions.

Justification:

L'économie circulaire se présente comme un nouveau modèle économique qui vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire : en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental de la production économique, par des efforts d'efficacité à tous les stades du cycle de vie des produits et la réutilisation des matières ou produits considérés jusqu'à présent comme des « déchets ». La gestion de ces déchets et leur valorisation comptent parmi les trois piliers de l'économie circulaire. Le développement de boucles économiques de ce type est indispensable face aux enjeux de rareté des ressources et de perturbation des grands cycles biogéochimiques.

Accéder à la donnée

Source interne.

Ce document-cadre en matière d'économie circulaire peut etre une feuilel de route dédiée, ou bien une prise en compte de ces sujets dans la stratégie de développement économique.





Identification d'un agent-référent

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non	Elevée

Définition:

Une personne (ou une équipe) au sein de services techniques de l'EPCI est-elle en charge de traiter des enjeux relatifs à ce besoin ?

Il ne s'agit ici pas d'identifier l'agent référent chargé du développement économique mais qui œuvre sur les enjeux de production et d'approvisionnement local, d'économie territoriale endogène, de boucles économiques clés, d'économie circulaire, tels qu'exposés en introduction de ce besoin.

Justification:

Cet indicateur vise à qualifier la prise en compte de chaque besoin dans l'action publique locale. Que l'intercommunalité soit compétente en ce domaine ou non, l'objectif de résilience territoriale censé guider son action doit la conduire à dédier des moyens humains à ces enjeux. En cas d'absence de compétence, l'agent a un rôle de relais entre la structure compétente (commune, syndicat supra-intercommunal, autre collectivité) et les actions de l'EPCI (volontaires ou dans d'autres domaines en interaction avec ce besoin).

Accéder à la donnée

Source interne

Nombre d'équipements total pour 1000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	INSEE	Moins de 26,9 Entre 27,0 et et 30,0 Entre 30,1 et 33,5 Entre 33,6 et 38,7 Supérieur à 38,8 Moyenne nationale: 33,5	Elevée





Définition:

L'indicateur est fourni par l'INSEE. Il mesure le nombre total d'équipements pour 1000 habitants. Un équipement est un service, marchand ou non, accessible à la population. Ce peut être un aménagement (zone de baignade aménagée, espace remarquable, patrimoine), une infrastructure (gymnase, piscine, gare, etc.) ou un service (commerce, banque, tribunal, etc.). On distingue trois gammes d'équipements:

- la gamme de proximité comporte 28 types d'équipements : poste, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin généraliste, pharmacie, taxi, etc.;
- la gamme intermédiaire comporte 35 types d'équipements : police-gendarmerie, banque-caisse d'épargne, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation, etc.;
- la gamme supérieure comporte 47 types d'équipements : agence Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma, etc.

L'indicateur est mesuré à l'échelle du bassin de vie, qui ne recoupe pas toujours les frontières administratives des intercommunalités. Lorsque toute l'intercommunalité est comprise dans un bassin de vie plus grand qu'elle, on retiendra la valeur du bassin de vie. Lorsque l'intercommunalité intègre plusieurs bassins de vie, on calculera la moyenne des valeurs indiquées.

Justification:

La présence territoriale des équipements permettant de répondre aux différents besoins matériels et immatériels des habitants peut s'appréhender par le nombre total d'équipements par habitant. L'indicateur témoigne de la capacité des citoyens à répondre à leurs besoins vitaux et essentiels sur leur territoire⁵⁴, qui fonctionne de façon autonome.

Le taux d'équipements peut s'expliquer par de multiples variables, et le caractère rural d'un ter

Certains écarts s'expliquent par la présence d'un plus grand nombre d'équipements dans les territoires touristiques.

Par exemple, les bassins de vie à forte orientation touristique comptent 1,0 supérette pour 1 000 habitants, alors que la moyenne dans les bassins de vie non touristiques est de 0,6. Cette forte présence d'équipements vise à répondre aux besoins des touristes, mais elle profite également à la population résidente, même si certains équipements ne sont pas disponibles toute l'année.

Accéder à la donnée

https://www.insee.fr/fr/statistiques/7455752.

Il s'agit de la Figure 6.

144

⁵⁴ L'enjeu de proximité, au sein du territoire étudié, est traité dans la fonction-clé « Être en capacité de nous déplacer ».





Taux d'actifs et d'emplois

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'tat	Direction de l'intelligence territoriale et de la prospective, Pôle DATAR, Région Nouvelle-Aquit aine	Notes entre 1 et 5 selon la couleur de l'intercommun alité	Moyenne

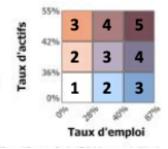
Définition:

La comptabilisation des emplois prend généralement deux formats : on compte les actifs soit là où ils exercent leur activité : il s'agit des "emplois au lieu de travail (ELT)", soit là où ils résident : on dénombre dans ce cas des "actifs occupés (AO)". Pris indépendamment, ces deux indicateurs peuvent donner des lectures biaisées de la réalité de l'activité économique du territoire : le taux d'emplois au lieu de travail sur-valorise les centres urbains attractifs, qui concentrent les emplois ; le taux d'actifs occupés sur-valorise le périurbain et désavantage les territoires marqués par une forte part de retraités ou d'inactifs.

Le croisement des deux indicateurs permet de construire une catégorisation des territoires en 4 catégories :

- Taux d'actifs et d'emplois forts: L'activité économique y est très présente, le chômage ou l'inactivité y sont faibles, tout comme la part des retraités. Les citoyens résident et travaillent sur leur territoire.
- Taux d'actifs et d'emplois faibles : A l'opposé, une faible activité économique, et une forte présence de retraités, chômeurs et/ou inactifs.
- Taux d'actifs fort et taux d'emplois faible : Les citoyens résident mais ne travaillent pas sur leur territoire.
- Taux d'actifs faible et taux d'emploi fort : Les citoyens travaillent sur un territoire différent de celui où ils résident. Il s'agit de territoires qui présentent une activité économique et une offre d'emplois supérieurs à leur population.

L'évaluation de l'indicateur se fait par l'attribution d'une note entre 1 et 5 selon la couleur représentant l'intercommunalité sur la carte, telle que. :







Justification:

La résilience territoriale implique de développer un écosystème économique autonome, au sein duquel les actifs sont employés localement. Un territoire sera d'autant plus résilient qu'il parvient à employer ses actifs localement et à produire localement ce dont sa population a besoin.

Accéder à la donnée

https://cartes.nouvelle-aquitaine.pro/portal/apps/sites/#/ressourcesditpdatar/apps/8 ad91a189efd430cac3c92cce3a8d30b/explore

Autre chemin:

- Se rendre sur la page d'accueil <u>https://cartes.nouvelle-aquitaine.pro/portal/home/</u>
- Descendre et cliquer sur "Ressources territoriales"
- Choisir "Les cartes", puis "La carte du mois".
- Sélectionner la carte "Taux d'actifs et taux d'emplois occupés" de janvier 2024. La carte de France est exposée vers le milieu de l'article.

Part des emplois de la sphère présentielle

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Observatoire des territoires	- Entre 0% et 54,4% - Entre 54,5% et 60,4 - Entre 60,5 et 65,3% - Entre 65,4% et 71,3% - Entre 71,4% et 100% Moyenne nationale: 65,4%	Moyenne

Définition:

L'économie « présentielle » désigne l'économie de proximité, basée sur la production de biens et de services pour les personnes présentes dans un territoire donné (qu'elles soient résidentes ou non, ce qui inclut les populations temporaires comme les touristes), qui produisent et consomment localement, générant ainsi une activité économique. Elle est donc plus large que l'économie résidentielle, qui se concentre sur l'économie non-productive au service des habitants du territoire⁵⁵.

Source: L. Davezies, 2009. https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2009-1-page-47.htm





Justification:

La notion d'économie présentielle rejoint les travaux développés outre-Atlantique autour de la « consumption base theory », laquelle suggère qu'en réduisant les flux monétaires sortants, un territoire accroît son activité et assure sa croissance. Ces approches nourrissent les réflexions politiques autour des questions de relocalisation, de revitalisation économique et de localisme.

On la distingue de l'économie productive, qui désigne des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Une des problématiques de l'économie productive, comme de l'économie résidentielle, c'est qu'elle accroît la dépendance vis à vis de l'extérieur : pour écouler sa production dans une économie productive, ou pour répondre aux besoins locaux dans une économie résidentielle.

L'économie présentielle permet potentiellement d'augmenter l'autonomie du territoire (sans viser l'autarcie, à travers le développement d'échanges équilibrés et complémentaires), dans la mesure où elle valorise les ressources locales, diversifie le tissu économique local et densifie les échanges entre acteurs locaux

Accéder à la donnée

Observatoire des Territoires :

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&f=presentielle&i=emp_sphere.part_sphere&s=2019&view=map60

Part des emplois jugés "à risque"

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	Territoires au Futur, Shift Project	Pourcentage	Elevée

Définition :

Cet indicateur évalue la part des emplois locaux appartenant à un secteur catégorisé "à risque" dans un contexte de transformation de l'économie française vers une société bas-carbone.

Tous les secteurs "à risque" ne verront pas nécessairement leur activité globale diminuer, mais l'évolution des compétences ou leur localisation pourraient néanmoins profondément transformer l'emploi dans ces secteurs qui requièrent une attention accrue des pouvoirs publics.





Le Shift Project a étudié cette évolution des secteurs économiques dans le cadre du volet « Emploi » du Plan de Transformation de l'Économie Française (PTEF)⁵⁶. La plateforme Territoires au Futur croise les secteurs dans lesquels des pertes d'emploi ont été anticipés par le PTEF sont avec la nomenclature d'activités française (NAF) A88 de l'INSEE, afin d'identifier des secteurs « à risque ». Ces secteurs concernent notamment les activités industrielles extractives, les industries agro-alimentaires, les industries chimiques, la métallurgie, l'industrie automobile et aéronautique, le secteur de la construction et de l'immobilier.

Justification:

L'économie subira dans les prochaines années et décennies de nombreuses secousses liées à la raréfaction des ressources naturelles (les énergies fossiles, l'eau, la biomasse, les minerais...), aux effets du réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Elle sera aussi affectée par des risques de transition, liés au fait que les actions de l'Etat et des entreprises vers une transition bas-carbone auront un certain nombre d'impacts sur l'économie. Certains secteurs en sortiront gagnants, d'autres perdants, et au sein d'un même secteur certaines entreprises et activités seront plus ou moins affectées en fonction de leur positionnement.

L'identification en amont des activités et emplois dits « à risque » doit permettre de mettre en œuvre des politiques d'accompagnement et de reconversion ciblées, de façon anticipée, afin de moins subir les désordres économiques à venir.

Accéder à la donnée

Territoires au Futur :

https://territoiresaufutur.org/carte?indicator=fragilisation_emploi_local&scale=epci

Indicateur de dépendance économique

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	Observatoire des territoires	Nombre entre 0 et 150	Elevée

Définition :

Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 (ou « fort »),

-

⁵⁶ Source: https://theshiftproject.org/plan-de-transformation-de-leconomie-francaise-axe-emploi/





c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler.

Justification:

Cet indicateur donne une appréciation de la capacité du territoire à mobiliser ses habitants pour répondre à ses propres besoins, sans dépendre de territoires extérieurs. Du fait du vieillissement de la population française, il tend à devenir défavorable dans un nombre croissant de territoires.

Accéder à la donnée

Observatoire des territoires :

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/indicateur-de-dependance-economique

Part des emplois dans l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de l'économie

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	indicateur d'état	ODDetT	Pourcentage	Elevée

Définition:

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire (ESS) a été défini à partir de catégories juridiques. L'économie sociale et solidaire est constituée de quatre grandes familles : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Les établissements comptabilisés sont ceux qui ont employé au moins un salarié dans l'année et qui sont actifs en fin d'année.

Justification:

En France, l'ESS représente 10,5% de l'emploi total, soit 2,4 millions de salariés répartis dans plus de 200.000 établissements. L'économie sociale et solidaire présente de multiples bénéfices favorables à la résilience territoriale.

Ses valeurs fondamentales sont l'utilité sociale, la coopération, l'ancrage local. Elle re-positionne l'économie comme moyen au service de la société, qui doit répondre aux besoins essentiels des humains. Tout en visant la rentabilité, elle refuse les logiques du productivisme et d'accumulation des profits. Elle se développe par la recherche de solutions pérennes aux besoins essentiels non satisfaits des populations, avec pour bénéficiaires principaux les populations précaires et exclues. L'ESS favorise la relocalisation des activités économiques, car elle part des besoins locaux et intègre





les spécificités locales dans sa recherche de solutions. Elle soutient le développement des circuits courts et boucles économiques locales, et offre ainsi des emplois non délocalisables.

L'économie sociale et solidaire applique aussi ses valeurs dans ses modes d'organisation : elle implique une gestion collective des organisations, mettant l'accent sur la coopération et la solidarité et non sur la concurrence entre les individus. Les bénéfices sont prioritairement réinvestis dans de nouveaux projets d'utilité sociale, ou redistribués à leurs membres.

Accéder à la donnée

ODDetT: https://oddett.lab.sspcloud.fr/app/dealapp

- Choisir l'ODD « 8 Travail décent et croissance économique »
- Choisir le territoire par recherche mot-clé
- Sélectionner l'indicateur « i50a Part de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de l'économie en nombre de postes ».

Existence d'un dispositif de tarification incitative sur la collecte des déchets (taxe ou redevance)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Interne	Oui En cours de mise en place Non	Elevée

Définition:

La tarification incitative consiste à moduler la facturation des usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent. Il n'existe pas de statistiques publiques permettant de connaître le déploiement de ce type de tarification dans les collectivités. La donnée est donc à collecter en interne, auprès du service compétent.

Justification:

La tarification incitative pour la collecte des déchets ménagers a pour objectif de limiter la production de déchets en facturant à l'usager uniquement ceux qu'il produit. Le système de tarification incitative, en lien avec la quantité (volume ou poids) de production de déchets, encourage les usagers à modifier leurs comportements en diminuant la quantité de déchets produits, en augmentant le tri et en adoptant un mode de consommation plus responsable.

150





Selon l'ADEME, la mise en place de la tarification incitative a permis en moyenne une diminution de 41% de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et une augmentation de 40% de la collecte des recyclables.

En 2024, plus de 200 collectivités regroupant 8,4 millions d'habitants ont mis en place une tarification incitative. La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé pour objectif de couvrir 15 millions d'habitants en 2020, puis 25 millions en 2025, par un dispositif incitatif, sans en faire une obligation réglementaire pour les collectivités compétentes⁵⁷.

Accéder à la donnée

Source interne.

Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Statistiques locales, INSEE	Pourcentage (%) Moyenne hexagonale: 48,3%	Moyenne

Définition:

Une fois collectés, les déchets ménagers et assimilés (DMA) peuvent être valorisés sous la forme de ressources matière (par réutilisation, recyclage) ou organique (par compostage, méthanisation). L'indicateur comptabilise la part de DMA faisant l'objet d'une valorisation sous la forme de ressources matière.

Justification:

En 2020, le taux de valorisation matière et organique en France était d'environ 46 %. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020, fixe des objectifs ambitieux en matière de valorisation matière et organique des déchets : 55 % en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035.

_

⁵⁷ La loi de finances 2024 a autorisé les EPCI où la proportion de logements situés dans des immeubles collectifs dépasse 20 % du nombre total de logements à ne pas appliquer cette règle, estimant que la prédominance de logements collectifs peut rendre la tarification incitative moins efficace ou plus complexe à administrer.





Accéder à la donnée

Statistiques locales de l'INSEE :

https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=odd_dep.tx_valorisation&view=map2

Cet indicateur est uniquement partagé à l'échelle départementale. Cette maille sera utilisée par défaut, mais il est possible de solliciter l'autorité en charge du traitement des déchets (EPCI ou syndicat) pour connaître le chiffre à une échelle intercommunale.

Part des achats publics intégrant au moins une considération environnementale

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Interne	% de contrat (en montant)	Moyenne

Définition:

Les achats publics responsables (aussi connus sous le qualificatif de durables), sont des pratiques d'achats visant à tenir compte des impacts sociaux et environnementaux d'une prestation ou d'un produit, afin de réduire leurs impacts négatifs et d'augmenter leurs impacts positifs. Les critères pris en compte peuvent être variés : éco-labels et certifications, respect des normes environnementales et sociales, engagements dans les domaines de la RSE.

Justification:

La Loi AGEC (2020) oblige les acheteurs publics à acquérir certains produits issus du réemploi ou de la réutilisation, ou qui comportent des matières recyclées. Ces mesures visent à renforcer l'intégration de l'économie circulaire dans la commande publique, en encourageant l'utilisation de produits durables et respectueux de l'environnement.

Le 3e Plan National pour les Achats Durables (PNAD, 2022-2025) fixe comme objectif d'atteindre 100% de contrats de la commande publique comprenant au moins une considération environnementale en 2025 (et par ailleurs 30 % avec au moins une considération sociale).

Les collectivités réalisant des achats pour un montant annuel supérieur à 50.000€HT doivent en outre, depuis 2023, adopter un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).





Accéder à la donnée

Il n'existe pas à ce jour de suivi national et public de cet indicateur. La donnée peut être fournie par le service Achats ou Comptabilité.

Pour les collectivités engagées dans la démarche "Territoire engagé transition écologique", il s'agit d'un indicateur proposé par la plateforme Territoires en Transitions (ADEME)⁵⁸.

-

⁵⁸ Voir https://app.territoiresentransitions.fr/collectivite/5460/indicateurs/eci/eci 14





Avoir accès à l'énergie

Mots-clés	Objectifs de Développement Durable associés
Précarité énergétique	7 . Énergie propre et d'un coût
Transition énergétique	abordable
Sobriété	13. Lutte contre les changements
Énergies renouvelables	climatiques
Capacités de back-up	

L'énergie est un produit de première nécessité qui permet de répondre à un ensemble varié de besoins, il est indispensable pour permettre de se chauffer, se mouvoir, se vêtir, s'équiper, s'alimenter, se soigner, se divertir... Tous nos usages consomment de l'énergie, sous différentes formes, mais principalement combustible. L'accès à une énergie fiable et bon marché a été le fondement des révolutions industrielles et de la Grande Accélération de la 2^e moitié du 20^e siècle, et constitue une clé de lecture majeure de la géopolitique internationale. Autant dans les pays riches que dans les pays en développement, les questions de sécurité et de souveraineté énergétique sont le socle d'une société stable et prospère.

En France, l'accès à l'énergie est un droit garanti par la loi n°2000-108 du 10 février 2000, qui dispose que tous les citoyens français ont le droit d'accéder à l'énergie pour leur assurer un niveau de vie décent tout en agissant pour la protection de l'environnement.

La combustion d'énergie fossile étant la principale cause d'émission de gaz à effet de serre, la lutte contre le réchauffement climatique impose une transition énergétique, qui consiste à transformer notre système énergétique pour le décarboner, par des processus de sobriété, d'efficacité et de substitution technologique au profit des énergies décarbonées et renouvelables.

Dans le cadre de ce diagnostic, on s'interrogera donc en premier lieu sur la capacité du territoire à veiller à ce que chacun de ses citoyens puisse répondre à ses besoins en énergie. Puis on se penchera sur les questions de durabilité et de souveraineté (Optimiser les consommations énergétiques du territoire dans une logique de sobriété et d'efficacité; Produire l'énergie durable dont le territoire a besoin). Enfin, on abordera l'enjeu de la continuité d'approvisionnement énergétique en situation de crise.

Objectifs de résilience	Indicateurs d'état	Indicateurs d'action		
Indicateurs transverses aux trois objectifs		■ Existence directeur de	d'un es énergie	schéma es (SDE)
		 Identificatio agent-référe 		d'un





Subsistance : Permettre à chacun de répondre à ses besoins d'énergie	 Consommation énergétique par habitant, hors secteur économique 	
Gestion de crise : Anticiper les risques sur l'approvisionnement énergétique et développer des réponses (sobriété, efficacité, substitution)		 Taux d'enfouissement des réseaux électriques Nombre d'interconnexions électriques avec des territoires voisins
Soutenabilité: Minimiser l'empreinte écologique de la consommation énergétique territoriale et développer les énergies renouvelables adaptées aux besoins	 Consommation énergétique par habitant Émissions de gaz à effet de serre énergétiques territoriales par habitant Taux de couverture des 	 Niveau d'ambition de la trajectoire de réduction des consommations d'énergie par habitant, par rapport à l'objectif national de -50% en 2050

besoins en électricité / en chaleur / en gaz par

capacités

énergétiques locales

de

les

production

du territoire





Détails des indicateurs

Existence d'un schéma directeur des énergies (SDE)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui En cours Non	Elevée

Définition:

Le Schéma Directeur des Energies SDE est un outil volontaire, non obligatoire, qui vise à planifier et organiser la gestion de l'énergie sur un territoire donné. Il se concentre uniquement sur les aspects énergétiques et propose des actions concrètes pour améliorer

Sur chacun des maillons de la chaîne - production, distribution et consommation, il vise à structurer l'action locale de l'ensemble des acteurs (collectivités, développeurs, opérateurs, citoyens),

Par rapport aux PCAET, il constitue un approfondissement du diagnostic et du plan d'action. Il cartographie généralement les consommations, productions et infrastructures liées aux différentes énergies, détaille opérationnellement l'atteinte des objectifs par secteurs de consommation énergétique et par filière de production d'énergie renouvelable, il planifie dans le temps et dans l'espace les actions.

Justification:

La collectivité territoriale, en tant que coordinatrice et animatrice locale de la transition énergétique⁵⁹, peut engager une démarche de planification énergétique à l'échelle de son territoire, par la définition d'objectifs de long terme et de jalons pour la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables. Les PCAET rendent obligatoires la définition de ces objectifs, par secteurs et filières, à horizon 2026 et 2030, tandis que la loi sur l'accélération des énergies renouvelables (2023) prescrit de définir des zones favorables à l'accueil des énergies renouvelables dans chaque commune.

Le Schéma Directeur des Énergies demeure un outil facultatif, mais qui permet d'organiser l'évolution énergétique du territoire, de façon plus précise et jalonnée que le PCAET ou les ZA ENR.

۱ccéd			

Source interne

⁵⁹ Rôle reconnu aux intercommunalités par la LTECV de 2015.





Identification d'un agent-référent

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non	Elevée

Définition:

Une personne (ou une équipe) au sein de services techniques de l'EPCI est-elle en charge de traiter des enjeux relatifs à ce besoin ?

Justification:

Cet indicateur vise à qualifier la prise en compte de chaque besoin dans l'action publique locale. Que l'intercommunalité soit compétente en ce domaine ou non, l'objectif de résilience territoriale censé guider son action doit la conduire à dédier des moyens humains à ces enjeux. En cas d'absence de compétence, l'agent a un rôle de relais entre la structure compétente (commune, syndicat supra-intercommunal, autre collectivité) et les actions de l'EPCI (volontaires ou dans d'autres domaines en interaction avec ce besoin).

_	,		- N			
$-\Lambda$	CCO	dor	a	2 6	onr	100
	ㅋㅋㅋ				ravel	

Source interne

Taux d'enfouissement des réseaux électriques

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	Interne Ou auprès de la structure compétente en matière de gestion des réseaux d'électricité, ou du concessionnaire Enedis	Part (%)	Elevée

Définition:

Le taux d'enfouissement des réseaux électriques correspond au pourcentage de lignes électriques qui sont enterrées (souterraines) par rapport au total des lignes existantes





(souterraines + aériennes). Ce taux est souvent utilisé pour évaluer l'évolution et la modernisation des infrastructures électriques.

La responsabilité des travaux d'enfouissement relève des gestionnaires de réseau (RTE, Enedis, ou les entreprises locales de distribution) ou des autorités concédantes (AODE, i.e les collectivités locales ou les syndicats d'énergie auxquels elles ont délégué la compétence), en fonction du régime (urbain ou rural) du réseau électrique.

Justification:

Lors des intempéries, les lignes électriques aériennes souffrent bien plus que les lignes souterraines. La hausse de la récurrence et de l'intensité des évènements météorologiques met en danger l'approvisionnement électrique indispensable aux activités humaines et présente un risque pour les habitants (circulation restreinte, électrocution, emportement par les eaux, etc..) Les zones les plus affectées sont les zones rurales.

Malgré son coût significatif, l'enfouissement présente de nombreux avantages en matière de résilience : amélioration de la sécurité pour les êtres vivants, diminution du coût d'exploitation de la ligne, allongement de la durée de vie des installations, amélioration de la qualité technique du réseau.

La France présente un retard en matière d'enfouissement des réseaux électriques, en comparaison des ses voisins européens : 50 % de réseau enfoui sous terre, sur 1,4 million de lignes électriques (vs. 63% au Royaume-Uni et 70% en Allemagne). Les niveaux d'enfouissement varient selon le type de réseau :

- Réseau basse tension (BT 230/400 V): Environ 65-70 % des lignes sont souterraines.
- Réseau moyenne tension (HTA 20 kV): Environ 50 % des lignes sont enfouies.
- Réseau haute tension (HTB 63 kV et plus) : Très peu enfoui, car les coûts et contraintes techniques sont élevés.

En milieu urbain, l'enfouissement est généralement plus élevé (près de 100% dans certaines villes), tandis qu'en milieu rural, les lignes aériennes restent plus courantes pour des raisons économiques.

Accéder à la donnée

Cet indicateur n'est pas disponible en open data. Il s'agit néanmoins d'une information importante, souvent indiquée dans le diagnostic des réseaux énergétiques réalisée dans les PCAET.

A défaut, il est possible d'interroger la structure compétente pour le territoire (service énergie dans les grandes collectivités urbaines, syndicat d'énergie dans la plupart des territoires ruraux) ou le référent Enedis de la collectivité. Dans les territoires ruraux, il est possible que cette donnée ne puisse être indiquée qu'à la maille de l'autorité concédante, généralement un syndicat d'énergie d'envergure départementale.





Nombre de postes-sources alimentant le territoire en électricité

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'état	Agence Ore	Entre 1 et >6	Elevée

Définition:

Un poste-source est une installation électrique qui sert d'interface entre le réseau de transport d'électricité (géré par RTE) et le réseau de distribution (géré par Enedis ou d'autres entreprises locales de distribution). Il a pour rôle principal de transformer la haute tension (HTB) en moyenne tension (HTA, 20 kV ou 15 kV) pour être injectée dans le réseau de distribution. Cette tension sera ensuite de nouveau abaissée dans des postes de transformation HTA/BT avant d'être délivrée aux consommateurs industriels et particuliers.

Cet indicateur compte le nombre de postes-sources qui alimentent des parties du territoire.

Justification:

Les postes sources sont stratégiques pour garantir la stabilité et la qualité de l'alimentation électrique, car une panne à ce niveau peut impacter plusieurs milliers de clients. La redondance entre eux et entre les lignes électriques sont déterminantes pour la continuité de l'approvisionnement électrique.

Un territoire alimenté par un unique poste-source est très peu résilient en cas d'événement météorologique affectant la ligne électrique l'alimentant.

On considère qu'à partir de 3 postes-sources, une certaine redondance se développe, et qu'à partir de 6 postes-sources, le territoire est résilient.

Accéder à la donnée

La carte des réseaux électriques (transport et distribution) est proposée par l'Agence ORE : Cartographie des infrastructures de réseaux de gaz et électricité | Agence ORE

- Localiser le territoire grâce à la barre de recherche. L'accès via la recherche permet de superposer cette carte avec les limites administratives de l'intercommunalité.
- Zoomer pour obtenir le tracé précis de chaque ligne. Nous nous intéressons, dans le cadre de cet outil, uniquement aux lignes moyenne tension (bleu cyan , cf. légende ci-dessous). Elles sont en pointillé lorsqu'elles sont enfouies.

— Haute tension — Moyenne tension — Basse tension

Nb : décocher la case "gaz" pour plus de clarté.

• Identifier les postes-sources qui alimentent tout ou partie du territoire. Ils peuvent être situés sur le territoire, ou en proximité directe. A partir de chacun

159





d'eux, des lignes moyenne tension partent en étoile pour alimenter les territoires alentour.

• Compter le poste-source dès lors qu'il approvisionne par une ligne moyenne tension une localité du territoire.

N'hésitez pas à solliciter notre appui pour l'évaluation de cet indicateur qui suppose une lecture assez fine de la carte ORE.

Consommation énergétique par habitant, hors secteur économique

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Interne (PCAET) Terristory	MWh/hab	Moyenne

Définition:

Cet indicateur évalue la quantité d'énergie dont le territoire a besoin pour fonctionner. Il mesure la consommation d'énergie de l'ensemble des secteurs du territoire, hormis le secteur industriel, rapporté au nombre d'habitants.

Le secteur industriel (branches énergie et hors énergie) est exclu de la mesure de cet indicateur, car il pourrait créer des distorsions très importantes entre des territoires, en fonction du caractère industriel d'envergure nationale de certains d'entre eux.

Justification:

Les territoires de France métropolitaine présentent certes des différences géographiques et climatiques influençant leur consommation d'énergie (notamment pour le chauffage et le transport). On considère néanmoins dans le cadre de cet outil que les modes de vie des Français sont, quels que soient leurs lieux de résidence, très proches, et qu'il est donc pertinent de comparer les consommations énergétiques du territoire rapportées au nombre d'habitant, afin de qualifier le caractère sobre du territoire.

L'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 à l'échelle nationale implique de réduire les consommations d'énergie de 20% en 2030 et de 50% en 2050 par rapport à 2012.

Accéder à la donnée

Cet indicateur est systématiquement évalué dans les Plans Climat Territoriaux (PCAET), et peut aussi être partagé par les Observatoires Régionaux de l'Énergie, notamment via la plateforme Terristory pour 6 régions françaises (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Corse, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire): https://terristory.fr/

Choisir la région





- Sélectionner l'échelle EPCI
- Identifier le territoire concerné
- Ouvrir l'onglet « Consommation d'énergie »
- Sélectionner l'indicateur « Consommation d'énergie / hab »
- Dans le graphique par secteur, décocher "Industrie"
- La donnée s'affiche dans l'encadré à droite de la carte (avec un menu déroulant pour choisir l'année).

Émissions de gaz à effet de serre énergétiques territoriales par habitant

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'état	Interne (PCAET) Terristory	Quantité en teqCO2/hab	Elevée

Définition:

Les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique sont celles liées à la combustion d'énergie fossile (fioul, gaz, pétrole)⁶⁰.

Justification:

Cet indicateur vise à révéler le degré de dépendance territoriale aux énergies fossiles pour répondre aux besoins énergétiques, et à mettre en exergue l'impact environnemental de cette réponse aux besoins énergétiques. Un territoire avec des émissions d'origine énergétique élevées est faiblement résilient, dans la mesure où il dépend d'énergies fossiles importées d'une part, et met en péril les conditions d'habitabilité de la planète d'autre part.

Accéder à la donnée

Pour les EPCI dotés d'un PCAET, il doit réglementairement distinguer les émissions énergétiques et non-énergétiques.

Pour les territoires situés dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Corse, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, il est aussi possible de trouver la donnée sur Terristory: https://terristory.fr/

- Choisir la région
- Sélectionner l'échelle EPCI

-

⁶⁰ Pour information, les émissions non-énergétiques sont principalement issues de certains procédés industriels, de la décomposition des déchets, de la fermentation entérique des ruminants.





- Identifier le territoire concerné
- Ouvrir l'onglet « Emissions de GES »
- Sélectionner l'indicateur « Émissions de GEs / hab ».

Un graphique indique la part des émissions énergétiques, et en faisant glisser le curseur dessus, il est indiqué le nombre de tonnes de CO2e par habitant pour ses émissions d'origine énergétique.

Taux de couverture des besoins énergétiques par les productions énergétiques renouvelables locales

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'état	Interne (PCAET) Terristory	Pourcentage	Moyenne

Définition:

Le taux de couverture des besoins énergétiques par les énergies renouvelables est un indicateur qui met en relation la consommation d'énergie du territoire et sa production d'énergie renouvelable. Il indique la capacité théorique du territoire à répondre à ses besoins par ses propres équipements de production à partir de sources renouvelables, à l'échelle d'une année. Cela ne signifie pas qu'il peut répondre à chaque instant à ses besoins, ni même à chaque besoin à l'échelle d'une année. Tous les territoires demeurent dépendants des équilibres et solidarités nationales.

Théoriquement, il est opportun de calculer ce taux de couverture pour chacun des trois usages de l'énergie: la chaleur, les usages spécifiques de l'électricité et la mobilité. Pour chacun, des filières énergétiques renouvelables sont susceptibles de décarboner et relocaliser la production énergétique. La chaleur renouvelable peut être produite par le bois, la géothermie, l'aérothermie, le solaire thermique, le biogaz ou l'électricité décarbonée, en remplacement du gaz et du fioul. L'électricité spécifique peut être générée par des énergies renouvelables électriques (éolien, photovoltaïque, hydroélectrique...). Les carburants fossiles utilisés pour la mobilité peuvent être remplacés par de l'électricité décarbonée ou du bioGNV.

Dans la pratique, les vecteurs énergétiques s'entremêlent (ex: l'électricité peut servir à produire de la chaleur ou de carburant) et il est difficile d'obtenir des chiffres précis à l'échelle territoriale. C'est pourquoi le taux de couverture moyen, tous vecteurs confondus, est le plus souvent retenu. Les territoires qui s'engagent dans l'objectif "Territoire à Energie Positive" (TEPOS) visent à atteindre un taux de couverture de 100% d'ici 2050.

162





Justification:

Le développement de l'autonomie énergétique au niveau local est le meilleur levier pour se réapproprier les questions énergétiques, et favoriser l'essor des actions de sobriété et d'efficacité. L'autonomie énergétique ne signifie pas l'autarcie, et les territoires ne pourront en aucun cas se passer complètement des combustibles fossiles indispensables à un certain nombre d'applications (santé, urgences, industries de pointe...), mais ils peuvent augmenter leur souveraineté dans une majorité de situations.

Accéder à la donnée

Cet indicateur est généralement évalué et suivi dans le cadre des PCAET. Il est aussi possible de se rapprocher de l'Agence régionale de l'Énergie et du Climat pour obtenir des données plus récentes .

La donnée peut aussi être fournie par l'outil Terristory pour six régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Corse, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire).

Terristory: https://terristory.fr/

- -
- Choisir votre région.
- Choisir la maille de territoire « Région EPCI »
- Sélectionner l'onglet "Production d'énergie renouvelable
- Choisir l'indicateur "Part ENR / Consommation d'énergie"

Niveau d'ambition de la trajectoire de réduction des consommations d'énergie par habitant, par rapport à l'objectif national de -50% en 2050

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Interne	Objectif exprimé en pourcentage (%)	Elevée

Définition:

Les collectivités dotées d'un PCAET ont eu à se fixer un objectif de réduction des consommations énergétiques (finales) du territoire à horizon 2030 et 2050. L'objectif 2050 nous intéresse ici. Il est exprimé en pourcentage de diminution (-X%) par rapport à une année de référence. Cette année de référence est généralement, en fonction de l'année d'élaboration du PCAET, entre 2016 et 2021. Par simplicité, nous suggérons ici





de comparer cet objectif à l'objectif national de -40% à horizon 2050 par rapport à 2021.

En l'absence de PCAET, la collectivité a pu définir un objectif de réduction des consommations énergétiques territoriales dans le cadre d'un exercice volontaire (schéma directeur, démarche TEPOS, stratégie volontaire...)

Justification:

L'atteinte de l'objectif de neutralité carbone implique une réduction significative des consommations énergétiques de la France, donc de tous ses territoires. l'objectif fixé par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est de -50% de consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2012 (équivalent à -40% par rapport à 2021).

La valeur de l'indicateur renseigne sur le niveau d'ambition de la collectivité par rapport à l'objectif national.

Accéc	lar à	la d	onnée
Acce	ici u	iu u	Office

Source interne.





Être en capacité de se déplacer

Mots-clés	Objectifs de Développement Durable associés
Mobilités durables	7 . Énergie propre et d'un coût
Proximité	abordable
Aménagement du territoire	9 . Industrie, innovation et
	infrastructure

On ne se déplace pas par besoin de se déplacer, mais pour répondre à des besoins divers liés à notre alimentation, nos activités professionnelles et personnelles, etc. A toute époque, l'homme a considéré comme un acquis technique et social la capacité de se déplacer dans un rayon et à une vitesse permises par les technologies disponibles, du cheval jusqu'à l'avion, à tel point que le moindre retard des transports en commun est devenu intolérable, en omettant la prouesse technique que de parcourir 500 km en 2h, ou encore que notre vie entière se déroulait dans un rayon de 30 km autour de notre domicile il y a encore un siècle.

La décarbonation des moyens de transport est un enjeu important, mais la conversion des véhicules d'un carburant fossile vers l'électricité ou un autre carburant peu carboné ne résout pas les questions d'empreinte grise et de matériaux critiques, tout autant déterminantes dans une perspective de durabilité et de résilience. Le principal enjeu reste de réduire les besoins de déplacement au quotidien, notamment par le rapprochement des activités et résidences et la revitalisation des territoires ruraux.

Objectifs de résilience	Indicateurs d'état	Indicateurs d'action
Indicateurs transverses aux trois		■ Existence d'un
objectifs		document-cadre en matière de mobilité durable (PDM, PDMs, schéma directeur)
		Identification d'un
		agent-référent
Subsistance : Permettre à chacun	■ Part de la population éloignée	■ Part des communes
d'accéder aux équipements	des équipements de services de proximité	présentant un ou plusieurs services résidentiels
répondant à ses besoins	■ Taux de précarité énergétique mobilité	principaux : école, alimentation, pharmacie, médecin)
Gestion de crise :		■ Identification des principaux
Organiser la gestion des flux en situation de crise		itinéraires de secours et d'évacuation





Soutenabilité : Réduire les besoins de mobilité et minimiser son empreinte écologique	■ Part des déplacements domicile-travail en voiture	■ Nombre de bornes de recharges de véhicules
		électriques pour 1000 habitants • Nombre de kilomètres
		d'aménagements cyclables par km2 urbanisé

Détails des indicateurs

Existence d'un document-cadre en matière de mobilité durable (PDM, PDMs, schéma directeur..)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Plans-mobilite. cerema.fr Interne	Oui Non En cours d'élaboration	Elevée

Définition:

Depuis la Loi d'Organisation des Mobilités, les collectivités ayant pris la compétence Mobilité (et donc le statut d'Autorité Organisatrice des Mobilités) sont tenues de définir une stratégie de mobilité sur leur territoire. Celle-ci doit obligatoirement prendre la forme d'un plan de mobilité (PDM) pour les AOM recoupant un territoire de plus de 100 000 habitants. Pour les AOM de taille plus modeste, l'élaboration d'un plan de mobilité « simplifié » (PDMS) demeure facultative.

Au-delà, qu'elles détiennent la compétence ou non, les collectivités territoriales peuvent élaborer des documents stratégiques relatifs à l'organisation des mobilités durables sur leur territoire (ex : Schéma directeur cyclable, schéma des liaisons piétonnes...).

Est évalué ici l'élaboration d'au moins un de ces documents.

Justification:

L'organisation des mobilités au niveau local est un levier pour répondre à des enjeux sociaux, environnementaux, notamment en repensant l'aménagement du territoire et en offrant des alternatives à l'usage individuel de la voiture. Les documents d'orientation et de planification de la mobilité permettent aussi de repenser la demande de mobilité : accompagnement au changement vers des pratiques plus





durables, développement de la proximité et de la non-mobilité choisie (télétravail, commerces et services ambulants, structures d'accueil mutualisé...). Ces documents présentent en outre la vertu de fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques (urbanisme, environnement, santé ou politique sociale...).

Accéder à la donnée

Source interne.

Le CEREMA cartographie les PDM sur cette carte en ligne :

https://plans-mobilite.cerema.fr/caracteristiques

Identification d'un agent-référent

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Transverse	Indicateur d'action	Interne	Oui Non	Elevée

Définition:

Une personne (ou une équipe) au sein de services techniques de l'EPCI est-elle en charge de traiter des enjeux relatifs à ce besoin ?

Justification:

Cet indicateur vise à qualifier la prise en compte de chaque besoin dans l'action publique locale. Que l'intercommunalité soit compétente en ce domaine ou non, l'objectif de résilience territoriale censé guider son action doit la conduire à dédier des moyens humains à ces enjeux. En cas d'absence de compétence, l'agent a un rôle de relais entre la structure compétente (commune, syndicat supra-intercommunal, autre collectivité) et les actions de l'EPCI (volontaires ou dans d'autres domaines en interaction avec ce besoin).

Accéder à la donnée

Source interne





Part de la population éloignée des équipements de services de proximité (plus de 7 minutes)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Statistiques locales, INSEE	Pourcentage (%)	Elevée

Définition:

L'INSEE définit trois gammes d'équipements de service (de proximité, intermédiaire, supérieure). La gamme de proximité regroupe les équipements les plus fréquents. Elle comporte 27 équipements, dont : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, enseignement du premier degré, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi...

Les temps d'accès aux équipements sont calculés à partir de durées de transport par la route, en voiture. Les trajets ne se faisant pas nécessairement en voiture, notamment dans les territoires urbains, il s'agit d'une mesure théorique, qui ne reflète pas forcément la réalité des déplacements, que ce soit l'utilisation d'autres modes de transports ou la prise en compte d'éléments influençant les délais de route.

Le temps d'accès moyen à une gamme d'équipements correspond à la moyenne des temps d'accès à chaque équipement composant cette gamme. Dans ce calcul, la population est géolocalisée au carreau de 200 mètres de côté et l'équipement le plus proche (en voiture) est retenu, qu'il soit au sein du bassin de vie ou non.

La population éloignée vis-à-vis d'une gamme d'équipements est alors définie comme l'ensemble des résidents dont le temps d'accès moyen aux divers équipements de la gamme considérée dépasse un certain seuil, établi à 7 minutes pour la gamme de proximité, à 12 minutes pour la gamme intermédiaire, et à 21 minutes pour la gamme supérieure.

Justification:

L'objectif de cet indicateur est d'appréhender les inégalités d'accès aux équipements entre les territoires. L'ANCT indique par exemple qu'en 2021, plus de 21 000 communes françaises ne disposaient d'aucun commerce, soit 62%, contre 25% en 1980⁶¹. Le déclin commercial observé dans ces communes essentiellement rurales renforce leurs fragilités structurelles (décroissance démographique, vieillissement de la population...) et accentue leur perte d'attractivité.

Ce déclin ne concerna pas que les commerces, mais l'ensemble des biens et services, y compris des services publics aussi fondamentaux qu'une école ou un centre de santé.

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnement-linstallation-de-commerces-en-milieu-rural-1058

⁶¹ Source:





Dans une société résiliente, chaque citoyen doit pouvoir accéder aux biens et services de base sans être dépendant de son seul véhicule individuel. Plus que des services de mobilité durable, la solution la plus juste et sobre pour rapprocher les habitants des équipements consiste à rapprocher les équipements des habitants, en les diffusant et en les répartissant sur tous les territoires. C'est dans cette même mouvance qu'ont éclos les réflexions autour de la « ville du quart d'heure » dans les grandes zones urbaines : ce concept propose une organisation urbaine permettant à tout habitant d'accéder à ses besoins essentiels de vie en 15 minutes de marche ou à vélo à partir de leur domicile.

Accéder à la donnée

Statistiques locales de l'INSEE :

https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=odd_com.pt_pop_eloigne_equip_prox&t=A01&view=map4

Taux de précarité énergétique mobilité

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Territoires au futur ou Diagnostic Mobilité	Pourcentage(%) Moyenne nationale: 13,8%.	Elevée

Définition:

Cet indicateur représente la part des ménages en situation de précarité énergétique liée à l'automobile, c'est-à-dire ceux dont les dépenses de carburant sont supérieures à 4,5 % de leurs revenus et qui appartiennent aux trois premiers déciles de revenus (autrement dit les 30% de ménages aux revenus les plus faibles).

Justification:

Les ménages en situation de précarité énergétique sont les ménages sous le 3ème décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement ou pour le carburant de la mobilité quotidienne sont supérieures à un seuil (4,5% des revenus pour les dépenses de carburant, et 8% des revenus pour les dépenses énergétiques du logement). La précarité énergétique mobilité concerne 13.8% des ménages en France⁶².

^{62 20.3%} pour la précarité énergétique mobilité et logement. Chiffres diagnostic-mobilite.fr





Accéder à la donnée

Plateforme Territoires au Futur du Shift Project :

https://territoiresaufutur.org/carte?indicator=part precarite carburant&scale=epci

Part des communes présentant un ou plusieurs services résidentiels principaux (école, alimentation, pharmacie, médecin)

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Subsistance	Indicateur d'état	Diagnostic-mo bilite	entre 0% et 100%	Elevée

Définition :

Cet indicateur est fourni par l'outil diagnostic-mobilite.fr. Le chapitre « Activités » permet de vérifier la présence, à l'échelle communale, des principaux services résidentiels : école maternelle et primaire, commerce alimentaire, médecin et pharmacie.

Justification:

De façon complémentaire à l'indicateur précédent, cet indicateur permet d'évaluer la proximité des services de base pour tous les habitants, à l'échelle de chaque commune du territoire étudié.

Accéder à la donnée

Diagnostic mobilité : https://diagnostic-mobilite.fr/

- Évaluer les sous-indicateurs « école (maternelle et primaire) », « alimentation », « médecin » et « pharmacie », par le rapport entre le nombre de communes disposant du service et le nombre total des communes.
- Calculer la valeur l'indicateur à partir de la moyenne des valeurs des 4 sous-indicateurs.
- Transformer en pourcentage.





Identification des principaux itinéraires de secours et d'évacuation

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	Interne	Oui En cours Non	Moyenne

Définition:

La norme ISO 37123 propose l'indicateur suivant : Nombre d'itinéraires d'évacuation disponibles pour 100.000 habitants. Les itinéraires d'évacuation font référence aux autoroutes, routes, voies navigables et voies ferrées, officiellement désignées pour le déplacement urgent et la réinstallation temporaire des personnes et de leurs biens loin des dangers imminents ou continus associés à une catastrophe. Une voie d'évacuation unique peut ne pas convenir à toutes les situations d'urgence.

Justification:

La connaissance préalable des voies et modalités d'évacuation du territoire en cas de catastrophe est un élément important pour gagner en sérénité et efficacité dans la gestion de crise. Elle permet de faciliter l'acheminement des secours vers et au sein du territoire, ainsi que les déplacements de personnes sinistrées ou en situation de danger.

Accéder à la donnée

Source interne.

Cette valeur étant difficile à calculer, il est proposé d'évaluer plus simplement le fait d'avoir identifié ces itinéraires, dans un document de sécurité civile, généralement, les Plans Communaux de Sauvegarde (ou le Plan intercommunal) qui contient des informations relatives aux zones d'accueil et itinéraires conseillés.





Part des déplacements domicile-travail en voiture

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'état	Observatoire des Territoires	Pourcentage (%) Moyenne nationale: 70,3%	Elevée

Définition:

La voiture demeure le principal moyen de transport pour nos déplacements. Les déplacements pendulaires domicile-travail figurent une représentation de l'usage de la voiture dans les territoires.

Justification:

L'indicateur permet d'observer la dépendance des populations vis-à-vis de l'automobile, certes de façon partielle car les déplacements pendulaires ne comptent aujourd'hui que pour environ 1/3 de l'ensemble des déplacements individuels, mais il s'agit du seul indicateur de mobilité suivi à l'échelle nationale dans la durée, sans nécessiter d'étude territoriale approfondie.

Accéder à la donnée

Observatoire des Territoires :

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=in dicator&i=insee rp hist xxxx.part domtrav voit&s=2020&view=map60





Nombre de bornes de recharges de véhicules électriques pour 1000 habitants

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Gestion de crise	Indicateur d'action	ODDetT Territoires au Futur	Nombre / 1000 habitants	Elevée

Définition:

Dans le but de constituer un répertoire national des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE), ouvert et accessible à tous, les collectivités locales porteuses d'un projet d'installation d'IRVE doivent, au fur et à mesure de la mise en service des stations, publier sur la plateforme data.gouv.fr les données statiques relatives à la localisation et aux caractéristiques techniques de ces installations selon les modalités définies dans l'arrêté du 4 mai 2021.

Justification:

La mobilité électrique peut devenir un facteur de résilience territoriale dans la mesure où ces infrastructures sont alimentées par des équipements de production et de distribution de l'électricité eux-mêmes résilients et où la collectivité s'est dotée de véhicules électriques. En cas de rupture de l'approvisionnement en carburants fossiles, un territoire équipé en véhicules électriques et bornes de recharge aura plus de facilité à poursuivre ses activités-clés, au-delà de la mise à disposition des stocks stratégiques de carburant sur lesquels les collectivités n'ont pas la main.

Accéder à la donnée

ODDetT: https://oddett.lab.sspcloud.fr/app/dealapp

- Choisir la maille « EPCI
- Sélectionner le territoire concerné
- Choisir l'ODD « 9 Industrie, Innovation et Infrastructures »,
- Choisir l'indicateur « i119 Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques ».
- Rapporter ce chiffre au nombre d'habitants et multiplier par 1000.

Autre source : Sur https://territoiresaufutur.org

- Aller à l'onglet « Mobilité quotidienne » des portraits de territoires
- Le nombre de bornes de recharge installées est indiqué.





Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables par km2 urbanisé

Type d'objectif	Type d'évaluation	Source	Réponses possibles	Maturité de l'indicateur
Soutenabilité	Indicateur d'action	Amenagements -cyclables.fr ou Terristory	Nombre de km / superficie urbanisée (km2)	Moyenne

Définition:

Les aménagements cyclables correspondent à tous les types d'aménagements pour les cyclistes, c'est-à-dire les pistes cyclables, les bandes cyclables, les voies vertes, les double-sens cyclables, les voies de bus partagées et les aménagements mixtes (type zones de rencontre).

Justification:

La sécurité des déplacements cyclistes est le principal levier pour favoriser le développement de la mobilité à vélo, qui présente de multiples co-bénéfices en matière d'aménagement urbain, de santé, d'externalités environnementales, d'économie locale, d'autonomie vis-à-vis des énergies fossiles et extérieures.

Accéder à la donnée

Il est proposé dans le cadre de cet outil de rapporter le linéaire d'aménagements cyclables (en km) à la surface urbanisée du territoire, en excluant donc toutes les surfaces naturelles (qui peuvent constituer jusqu'à 99% du territoire de certaines collectivités rurales), afin de permettre une comparaison entre les territoires.

Accéder au numérateur, sur le site Amenagements-cyclables.fr développé par l'entreprise Géovélo : https://amenagements-cyclables.fr/

- Le site est assez long à charger.
- Zoomer progressivement jusqu'à l'échelle du territoire concerné
- Cliquer sur le territoire : sur le panneau de gauche s'affiche le kilométrage des différents types d'aménagements : pistes, voies vertes, bandes, double-sens, voies de bus partagées, aménagements mixtes.
- Des données peuvent manquer, en fonction de l'actualisation par les usagers d'Open Street Map. Dans le cas où la collectivité dispose de données plus précises que le site, il est possible de les substituer.

Accéder au dénominateur, à partir du fichier Excel de retraitement des données Corine Land Cover :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1y6yy7_XCmhSUIqBmzZ200mgMo93YuZS8/edit?usp=sharing&ouid=108793438427721456504&rtpof=true&sd=true

- La surface urbanisée de chaque intercommunalité est indiquée dans ce tableau.
- Réaliser une recherche (ctrl+f) pour identifier votre collectivité



